



Le rôle de la France dans une francophonie dynamique

Marie-Béatrice Levaux

2018-01
NOR : CESL1100001X
Lundi 15 janvier 2018

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du 10 janvier 2018

LE RÔLE DE LA FRANCE DANS UNE FRANCOPHONIE DYNAMIQUE

Avis du Conseil économique, social et environnemental
présenté par

Mme Marie-Béatrice Levaux, rapporteure

au nom de la
section des affaires européennes et internationales

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 23 octobre 2012 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section des affaires européennes et internationales la préparation d'un avis intitulé : *Le rôle de la France dans une francophonie dynamique*. La section des affaires européennes et internationales, présidée par M. Jean-Marie Cambaceres, a désigné Mme Marie-Béatrice Levaux comme rapporteure.

Introduction	6
<i>Enjeux et vecteurs d'une francophonie dynamique</i>	16
I. LES ENJEUX D'UNE FRANCOPHONIE DYNAMIQUE	16
A. La francophonie : des attentes à ne pas décevoir	17
L'attrait pour une langue et des valeurs communes	17
L'enjeu de la solidarité internationale dans un espace économique contrasté	20
B. La francophonie, ressource d'une diplomatie d'influence dans un monde multipolaire	25
Une ressource au service de la diplomatie multilatérale de la France et de ses partenaires, aujourd'hui mise à profit dans la poursuite des ODD	25
La francophonie au service de la diplomatie de la France	29
C. Le renouvellement des enjeux de l'apprentissage du français dans le monde et en Europe	34
L'évolution de la francophonie dans la mondialisation	34
Le dynamisme démographique des pays africains : un atout pour la francophonie ?	38
La francophonie en Europe : la question de la promotion du plurilinguisme et de la langue française au sein des institutions européennes	45
II. LES PRINCIPAUX VECTEURS D'UNE FRANCOPHONIE DYNAMIQUE	48
A. La Francophonie institutionnelle : un vecteur à renforcer, une stratégie à définir	48
L'OIF, un instrument hybride en recherche de cohésion	48
L'expertise au service d'une organisation de plaidoyer dont les objectifs doivent être clarifiés	51
B. Quel projet pour la francophonie européenne ?	53
Francophonie et Union européenne : une stratégie à définir	53
Une implication insuffisante des Etats européens membres de la Francophonie sur les sujets continentaux	55
C. L'émergence d'une société civile francophone transnationale	55
La reconnaissance des acteurs d'une société civile francophone organisée	56
La contribution des sociétés civiles aux thèmes portés par la Francophonie	57

D. Les acteur.rice.s de la coopération décentralisée	71
Régions et communes au cœur de la coopération décentralisée francophone	71
Bonnes pratiques : projets de coopération décentralisée francophone	72
Une association fructueuse de la société civile avec les collectivités territoriales dans la coopération décentralisée	73
Le cas spécifique des territoires ultra-marins, postes avancés de la francophonie	73
E. La francophonie, orpheline des politiques publiques françaises ?	75
Un portage politique faible et mal articulé aux ambitions officiellement affichées par la France	75
Langue et francophonie, des vecteurs de cohésion sociale insuffisamment déployés sur le territoire national	78
L'accompagnement insuffisant des mobilités internationales vers et depuis la France	81

DÉCLARATION DES GROUPES**86****SCRUTIN****106****ANNEXES****108**

N° 1 composition de la section des affaires européennes et internationales	86
N° 2 Francophonie et Commonwealth	88
N° 3 Alliances françaises et Instituts français	92
N° 4 Les opérateur.RICE.s de la Francophonie dans l'enseignement supérieur	93
N° 5 PIB des pays membres de l'OIF	95
N° 6 La Francophonie économique : l'influence du Canada à l'OIF	98
N° 7 L'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Association internationale des régions francophones (AIRF), deux actrices essentielles de la coopération décentralisée francophone	99
N° 8 Le Fonds européen de développement	100
N° 9 Le Volontariat international francophone (VIF), la jeunesse francophone au service du développement	101
N° 10 La Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF)	102



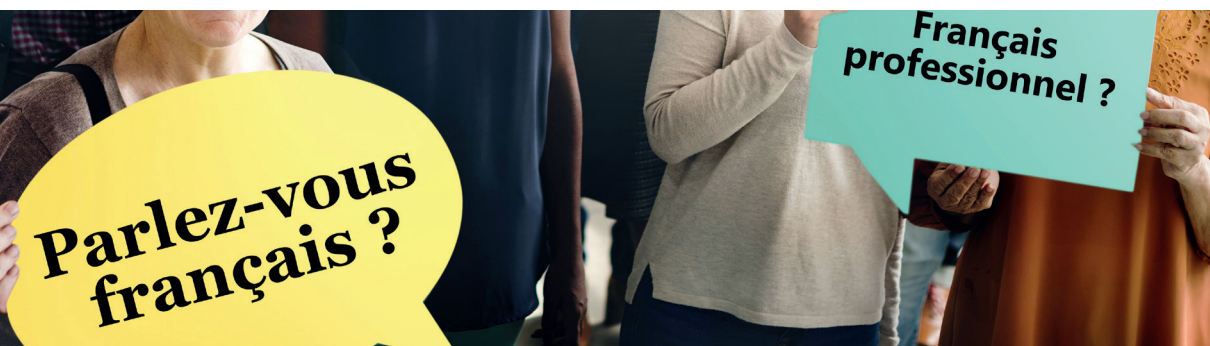
Avis

présenté au nom de la section des affaires européennes et internationales

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public à l'unanimité des votants.

LE RÔLE DE LA FRANCE DANS UNE FRANCOPHONIE DYNAMIQUE

Marie-Béatrice Levaux



Introduction

Dans son avis de 2009 « Le message culturel de La France et la vocation interculturelle de la francophonie »¹, notre assemblée s'est prononcée sur la dimension plus spécifiquement culturelle de la francophonie (cf. Annexe 1). Avec ce nouvel avis, le CESE souhaite explorer des pistes différentes et complémentaires qui permettraient à notre pays de mieux répondre pour la part qui est la sienne, aux attentes exprimées dans l'espace francophone. Bien qu'une organisation internationale multilatérale, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) lui soit dédiée, la francophonie est moins un sujet institutionnel qu'un sujet pour les populations d'expression française. L'engagement des États et des gouvernements signataires de la Charte de la Francophonie sur des valeurs communes, doit aussi avoir des effets réels pour les populations francophones. A ce titre, la France membre fondateur et premier contributeur de la Francophonie, ne doit pas méconnaître les attentes qu'elle suscite, tant chez les autres États et gouvernements partenaires que chez les sociétés francophones. En précisant le rôle de la France dans une francophonie dynamique, cet avis entend porter un éclairage non seulement sur la gouvernance de la Francophonie² institutionnelle, mais également sur la capacité de la Francophonie à porter des messages entendus dans les espaces francophones et dans le monde. Pour que la Francophonie existe en tant qu'actrice de la scène internationale elle doit exercer une influence forte sur les grands dossiers économiques, sociaux, environnementaux et culturels qui concernent une part importante de la population mondiale. Il s'agit pour la France comme pour ses partenaires, de savoir la faire exister.

Avec 274 millions de locuteur.rice.s en 2014 (source OIF) réparties sur les cinq continents, la francophonie est avant tout une communauté linguistique³. Cinquième langue parlée au monde, langue officielle de 32 États et gouvernements, deuxième langue des organisations internationales ou langue étrangère apprise dans le monde, le français pourrait devenir à l'échéance 2050, la deuxième langue mondiale au vu du potentiel démographique des pays francophones, en particulier en Afrique.

La Francophonie exprime aussi « *la conscience des liens que crée entre ses membres le partage de valeurs universelles, qu'elle souhaite utiliser au service de la paix, de coopération et de solidarité et du développement durable* »⁴. La Charte de la Francophonie de 2005 détaille d'ailleurs les objectifs qu'elle entend servir grâce aux liens existants entre ses membres : promotion de la démocratie ; gestion et règlement des conflits ; soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; intensification du dialogue des cultures et des civilisations ;

1 Avis du CESE, « Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie » Mme Julia Kristeva-Joyeux, 2009.

2 Pour distinguer la Francophonie institutionnelle de la francophonie comme objet social, démographique et linguistique, l'avis utilisera un F majuscule lorsqu'il parlera des acteur.rice.s institué.e.s que désigne la Charte de la Francophonie et un f minuscule pour évoquer l'ensemble des autres réalités francophones.

3 Rapport de l'observatoire de la langue française, *La langue française dans le monde*, OIF, 2014.

4 Article 1^{er} de la Charte de la Francophonie signée à Antananarivo le 22 novembre 2005.

renforcement de la solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de l'économie ; promotion de l'éducation et de la formation.

De nombreux.euses interlocuteur.rice.s que la section a reçu.e.s au cours de ses travaux ont pourtant souligné la difficulté des pouvoirs publics français à traiter de la francophonie et à la traduire en un projet lisible. Bon nombre d'entre eux.elles ont insisté sur le fait que la page du colonialisme était définitivement tournée et que « l'attente de France » en matière de francophonie était forte.

Cette attente se matérialise en premier lieu dans le défi du soutien à l'apprentissage de la langue. Cet enjeu est certes immense, non seulement sur le territoire national où de trop nombreuses personnes voient leur participation à la société obérée par une maîtrise insuffisante du français, mais aussi à l'étranger. En effet, le passage à 750 millions de locuteur.rice.s francophones en 2050 resterait une simple projection optimiste si aucun effort n'était déployé pour soutenir le système éducatif dans des pays comme ceux d'Afrique francophone, où les budgets sont plus que contraints dans ce domaine.

Cependant, il ne s'agit pas seulement de partager une langue mais bien de donner à la Francophonie les moyens de porter des valeurs communes, de donner ou redonner du sens au projet francophone. Les attentes sont importantes dans ce domaine et l'agenda géopolitique plutôt propice. Lutte contre les dérèglements climatiques, financement de l'aide au développement, mobilités internationales sont autant de sujets sur lesquels la communauté francophone peut avancer et proposer, grâce notamment au dialogue Nord/Sud qu'elle incarne, de réelles évolutions.

Sur chacun de ces sujets, l'espace international francophone doit tenter d'apporter des réponses : des objectifs communs tels que l'éducation et les Objectifs du développement durable (ODD) fédèrent les États et gouvernements francophones, leur permettant de tisser des alliances pour progresser sur la voie d'une politique internationale plus équilibrée et plus solidaire.

Cet avis présente 16 recommandations pour une feuille de route politique de la Francophonie. Il est suivi d'un rapport qui présente dans une première partie, les enjeux du dossier de la francophonie pour la France et pour ses partenaires et établit dans une seconde partie, un diagnostic sur les vecteurs de dynamisme de la francophonie.

Seize recommandations pour une feuille de route politique

Renforcer le portage politique de la Francophonie

Recommandation n°1 : renforcer la Francophonie institutionnelle en la dotant d'une feuille de route politique

Evaluer dans la durée le niveau d'engagement des pays ayant adhéré à l'OIF ou candidats à l'adhésion sur le respect des valeurs inscrites dans la charte de la Francophonie.

Doter l'OIF d'une feuille de route politique tenant compte de l'agenda des grandes négociations internationales à venir auxquelles les États membres auront à prendre part.

Renforcer la gouvernance de la Francophonie institutionnelle afin que la ou le Secrétaire général.e (SG) puisse donner des instructions à l'OIF et animer le conseil permanent de la Francophonie en fonction de cette feuille de route.

Mettre au service de la réalisation des objectifs précisés sur cette feuille de route, une part ciblée des moyens de l'OIF.

Afin de mettre en œuvre cette feuille de route politique, l'OIF devrait systématiquement apporter ses capacités d'expertise et les moyens consacrés à l'interprétariat et la traduction pour assurer que le français soit, dans les forums multilatéraux de négociation, la langue de travail des États francophones.

Recommandation n°2 : demander à la France d'assurer un meilleur portage politique de la francophonie tant au niveau gouvernemental que de sa représentation à l'OIF

Pour assurer les partenaires de la France à l'OIF de l'intérêt que le gouvernement français porte aux dossiers mondiaux sur lesquels la diplomatie française entend peser à l'avenir, le CESE recommande la création d'un ministère de plein exercice et renforcer de ce fait le véritable caractère interministériel de l'action gouvernementale en la matière.

Ce ministère aurait notamment pour mission de coordonner en lien avec les autres ministères, l'ensemble de l'action gouvernementale en matière de francophonie.

Il évaluerait l'utilisation des moyens mis en œuvre par l'administration sur les terrains nationaux et internationaux pour encourager l'apprentissage du français et la solidarité internationale à destination des pays francophones.

Assurerait au niveau interministériel une représentation adéquate des collectivités d'Outre-mer dont la contribution à l'action internationale de la France est reconnue par la loi.

Par ailleurs, le CESE prend acte avec satisfaction de la nomination de la représentante personnelle du président de la République au conseil permanent de la Francophonie. Cette décision est un premier pas vers le renforcement du portage politique que l'on attend de la France au regard de la Francophonie. Au même titre que les représentant.e.s permanent.e.s de la France auprès des grandes organisations internationales, cette représentante devrait partager avec ses homologues, une culture de la diplomatie multilatérale en phase avec les objectifs de la Charte de la Francophonie.

Recommandation n°3 : clarifier la mission de plaider et de mobilisation de la Francophonie multilatérale en la recentrant sur l'ODD n°4 (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie).

Intégrer à l'OIF une mission de plaider et de mobilisation des États membres de la Francophonie au service des objectifs qu'ils se sont fixés. Faire de l'éducation et du développement durable, des objectifs clairement prioritaires.

Promouvoir un modèle économique, social et environnemental francophone conforme à l'Agenda 2030 du développement durable, en priorité en ce qui concerne l'ODD n°4.

Demander à l'OIF d'établir un tableau de bord des moyens humains et matériels consacrés à cet objectif dans chaque pays membre. Mettre à l'ordre du jour d'un prochain sommet des Chefs de État de la Francophonie, la fixation d'un objectif minimum de dépense publique/habitant.e consacrée à l'éducation et la formation.

Demander à l'OIF de veiller à la mise en œuvre dans l'espace francophone des objectifs de l'UNESCO en matière de scolarisation et de formation des femmes et des hommes.

Donner mandat à l'OIF pour que son action de plaider et de mobilisation auprès des autorités décisionnaires en matière d'Aide publique au développement (APD) à destination des pays les plus pauvres de l'espace francophone soit davantage orientée vers l'éducation et la formation des femmes et des hommes.

Donner à l'OIF pour mission d'organiser la concertation avec les pays francophones siégeant dans les instances de négociations commerciales internationales et dans les sommets du G8 et du G20 afin que ces pays portent dans ces différentes instances, les objectifs de développement arrêtés en commun au sein de l'OIF.

Recommandation n°4 : mieux définir le projet de la francophonie européenne

Proposer que la France s'investisse plus largement en faveur d'une stratégie des pays francophones de l'Union européenne (UE), notamment autour de la politique européenne d'APD, de la relation avec les pays Afrique Caraïbe Pacifique (ACP) et du partenariat de l'UE avec l'Afrique.

Mener une stratégie, en lien avec les pays membres de la Francophonie et de l'UE et l'Allemagne, pour que le français et l'allemand demeurent dans les faits, langues de travail des institutions de l'UE qui leur confèrent ce statut.

Mieux impliquer l'ensemble des pays européens membres de la Francophonie, qu'ils appartiennent ou non à l'UE, dans les dialogues qui peuvent être mis à l'agenda de la Francophonie sur les sujets politiques intéressant le continent européen.

Associer la société civile francophone transnationale à la gouvernance de la Francophonie institutionnelle

Recommandation n°5 : reconnaître et institutionnaliser les liens entre les sociétés civiles des pays francophones

Renforcer et structurer le partenariat de la Francophonie avec les acteur.rice.s des sociétés civiles francophones. Dans ce but, un partenariat institutionnalisé avec l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESISF), devrait être conclu afin d'organiser des sessions préparatrices des thématiques réunissant des acteur.rice.s de la société civile à des échéances plus fréquentes.

La participation des acteur.rice.s de la société civile mandaté.e.s par leur organisation conférerait un titre de conseiller.ère civil.e de la francophonie. Ce titre serait attribué aux membres désignés, sur proposition des président.e.s des conseils économiques, sociaux et environnementaux ou d'autres institutions représentatives de la société civile, par la ou le SG de la Francophonie.

La réunion de ces forums de la société civile francophone pourrait se dérouler dans l'enceinte des conseils économiques et sociaux et institutions similaires de la Francophonie.

Recommandation n°6 : mobiliser les acteurs.rice.s reconnu.e.s des sociétés civiles francophones pour leur engagement en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle

Faire de l'enseignement du et en français et de la formation tout au long de la vie dans les pays francophones, un thème de mobilisation des acteur.rice.s reconnu.e.s des sociétés civiles de ces pays.

Augmenter les moyens consacrés à l'enseignement du français à l'étranger.

Un forum des sociétés civiles francophones en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle pourrait être convoqué en amont de la conférence des Organisations internationales non gouvernementales (OING) pour la Francophonie et des sommets des chef.fe.s d'État francophones réunissant :

des représentant.e.s de la société civile organisée des États dotés d'une représentation de type Conseil économique et social ou institutions similaires ;

des personnalités francophones identifiées par la ou le SG de la francophonie ou par des États membres, plus spécialement impliquées au titre de la société civile, et menant des actions en faveur de cette cause.

des représentant.e.s des organisations internationales et des opérateur.rice.s publiques nationaux.ales ou internationaux.ales agissant dans ce domaine (UNESCO, Agence universitaire de la Francophonie, Association internationale des maires francophones, Association internationale des régions francophones).

Recommandation n°7 : remettre les fédérations sportives au cœur des Jeux de la Francophonie

Le CESE préconise que les fédérations sportives francophones soient remises au cœur de l'organisation des Jeux de la Francophonie et bénéficient, davantage en concertation avec l'OIF, du programme du Volontariat international francophone (VIF) sportif.

Un mécénat des entreprises pourvoyeuses d'infrastructures et d'équipements sportifs pourrait être institué pour augmenter les moyens destinés à attirer des sportifs prometteur.euse.s et de haut niveau lors des Jeux de la Francophonie.

Recommandation n°8 : valoriser les initiatives en faveur du développement durable dans les réseaux économiques de l'espace francophone

Faciliter l'émergence d'une communauté d'intérêts économiques autour des objectifs de la Charte de la Francophonie et conformément à l'agenda 2030 du développement durable.

Dans ce cadre, l'accent devra être mis sur les infrastructures y compris numériques (cf. recommandation n°11), et la formation de l'entrepreneuriat local souvent constitué de jeunes et de femmes. Il s'agit notamment de soutenir l'action des réseaux professionnels francophones.

Autour de ces enjeux, un forum des conseiller.ère.s civil.e.s de la Francophonie pourrait être convoqué, réunissant des décideur.euse.s économiques, des représentant.e.s d'organisations syndicales, des acteur.rice.s associatif.ve.s engagé.e.s pour la cause du développement et désigné.e.s par la ou le SG de la Francophonie, sur proposition des CES ou institutions similaires dans les pays francophones qui en sont dotés. Ce forum réunirait en outre des représentant.e.s des grandes collectivités publiques francophones, les représentant.e.s des grandes banques et agences d'APD et du Club de Paris.

Recommandation n°9 : soutenir les réseaux professionnels et scientifiques francophones

Conduire une action structurée et coordonnée auprès des réseaux professionnels pour mieux utiliser leur contribution aux objectifs de la Charte de la Francophonie.

Identifier les moyens indispensables à la promotion des réseaux et des échanges professionnels et scientifiques francophones. Dans la recherche par exemple, l'élaboration d'un index des publications universitaires francophones et le développement des aides à la traduction constituent à l'ère d'internet, des moyens efficaces pour rendre visibles les résultats des chercheurs du monde francophone.

Des forums de conseiller.e.s civil.e.s de la Francophonie pourraient être convoqués sur le même principe que pour les forums convoqués dans les recommandations qui précèdent, associant des représentant.e.s de ces professions sur des enjeux thématiques forts.

Les thèmes sur lesquels les réseaux professionnels pourraient être invités à s'exprimer lors de ces forums devraient permettre d'approfondir les objectifs promus par la Charte de la Francophonie, en particulier :

- place de la culture scientifique et de la technique dans le développement durable des pays francophones ;
- État de droit, sécurité juridique et gouvernance démocratique.

D'autres sujets pourraient être lancés à l'initiative de ces réseaux.

Recommandation n°10 : renforcer, en la différenciant grâce au plurilinguisme et à l'indépendance de ses rédactions, l'offre des chaînes francophones dans le paysage médiatique mondial

Développer l'offre d'information de France Médias Monde dans d'autres langues que le français et les moyens de sous-titrage en langue étrangère des programmes francophones de TV5 Monde afin de promouvoir le plurilinguisme auquel la Francophonie est aujourd'hui attachée, ainsi qu'une offre éditoriale singulière dans le paysage audiovisuel international.

Dans cet objectif, consolider le budget des médias francophones en les augmentant à hauteur de 10 % du budget total de l'audiovisuel public français, soit une augmentation de 1,5 point, indépendamment des efforts demandés à l'ensemble de l'audiovisuel français¹.

Recommandation n°11 : renforcer les actions en cours en faveur du numérique francophone

Promouvoir l'accès au numérique et ses usages pour l'ensemble des populations francophones au rang d'objectif prioritaire des politiques de la Francophonie institutionnelle en lien avec l'éducation et la formation.

Doter les structures d'enseignement francophones dont les universités, des infrastructures numériques nécessaires à la mise en réseau, au partage de connaissances et à la formation à distance.

Encourager les initiatives existantes des opérateur.rice.s de la Francophonie (Agence universitaire de la Francophonie et Université Senghor) et de l'OIF, visant à améliorer grâce au numérique, l'éducation, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat au sein des populations francophones.

Recommandation n°12 : soutenir les programmes d'aide à la création francophone

Le CESE recommande aux acteur.rice.s public.que.s nationaux.ales. et décentralisées de ne pas relâcher l'effort financier en faveur d'une politique d'aide aux créations francophones, indépendamment de la nationalité des productions ainsi aidées.

En outre, la culture doit demeurer un axe central de la stratégie portée par la Francophonie institutionnelle.

A cet égard, des programmes de subventionnement des grands festivals dans les différents domaines culturels et artistiques pourraient être portés par l'OIF. Ces subventions seraient dédiées au financement des artistes.

Mobiliser et associer les acteur.rice.s de la coopération décentralisée francophone

Recommandation n°13 : faire participer les opérateur.rice.s de la Francophonie agissant sur le terrain aux instances de gouvernance de la Francophonie

Renforcer le rôle des opérateur.rice.s de la Francophonie et en particulier l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Association internationale des régions francophones (AIRF), en les reconnaissant comme des interlocuteur.rice.s incontournables des Chef.fe.s d'État lors des Sommets de la Francophonie, mais également mieux identifier le rôle des associations de collectivités engagées en Francophonie notamment pour la coopération décentralisée.

Encourager la Francophonie en France y compris dans les territoires ultramarins

Recommandation n°14 : Renforcer, dans la continuité de la loi Letchimy, le soutien aux représentations internationales des Outre-mer, en tant qu'ils constituent une tête de pont de la présence française et francophone dans des régions éloignées du monde.

Soutenir une offre de formation au français et en français à destination des étudiant.e.s et des professionnel.le.s des pays voisins de ces territoires pour encourager le développement régional et faciliter l'inscription de ces territoires dans les échanges économiques régionaux.

Recommandation n°15 : susciter l'envie de francophonie en France

Pour susciter l'envie de francophonie en France, organiser lors de la journée internationale de la francophonie du 20 mars, un événement qui mobilise l'attention des opinions publiques sur ces enjeux.

Le CESE se propose de mettre le Palais d'îéna à disposition des autorités compétentes pour l'organisation d'un événement annuel relayé par les CESER sur les territoires.

L'événement permettra d'inviter l'ensemble des acteur.rice.s public.que.s et associatif.ve.s qui sur le terrain, œuvrent à la cohésion sociale, en particulier à la transmission d'un enseignement du français. A cette occasion, un forum de la francophonie en faveur de la cohésion sociale et des solidarités francophones pourrait ainsi réunir acteur.rice.s nationaux.ales et internationaux.ales, public.que.s et privé.e.s.

Recommandation n° 16 : Alerter sur la mise en cohérence de la politique des visas avec la politique d'encouragement des mobilités au sein de l'espace francophone.

Une circulaire du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) à destination des services consulaires devrait préciser les modalités d'instruction des demandes de visas, s'agissant en particulier des projets de mobilités relatifs à des événements culturels, sportifs, économiques, des colloques universitaires, des événements en lien avec la promotion de la Francophonie ou la participation à des manifestations et des formations organisées par des réseaux professionnels francophones.

La politique française des visas ne doit plus constituer un obstacle aux échanges universitaires, professionnels, culturels et sportifs.

Enjeux et vecteurs d'une francophonie dynamique

I. LES ENJEUX D'UNE FRANCOPHONIE DYNAMIQUE

La francophonie est d'abord un sujet pour les populations. Dans l'histoire de pays comme la Belgique et le Canada, la défense de l'expression en français est un enjeu politique fort face au risque de se voir imposer d'autres langues. Le français est aujourd'hui la langue véhiculaire de nombreuses populations, dont une part majoritaire vit sur le continent africain (54,7 %). La demande de francophonie s'illustre de par le monde, par des initiatives parfois anciennes, pour développer l'enseignement du français ou par de nombreuses coopérations universitaires particulièrement fructueuses. Peuvent être cités les exemples des alliances françaises, dont la première fut créée en 1883 (cf. Annexe 2), associations de droit local qui diffusent depuis plus d'un siècle un enseignement du français, mais également de l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF) fondée à Québec en 1961 et à l'origine de ce qui est devenu l'Agence universitaire de la francophonie (AUF, cf. Annexe 3).

Dans les années 1960, la francophonie est aussi devenue un sujet diplomatique et géopolitique par la volonté des chefs d'État qui au Sud, cherchaient un motif de coopération entre pays souhaitant se préserver des influences respectives des blocs des États-Unis, de l'URSS ou de la Chine.

Avant de constituer une communauté d'États et de gouvernements, la francophonie se définit comme un espace dont les populations ont la langue française en partage. La francophonie peut ainsi se concevoir comme une demande des populations qui s'expriment en français ou souhaiteraient s'exprimer davantage dans cette langue pour divers motifs, qu'ils soient culturels, scientifiques ou économiques. L'institutionnalisation progressive de la Francophonie a concrétisé le souhait des diplomaties des pays francophones de dépasser ce concept de communauté linguistique afin que la Francophonie s'oriente vers une communauté de valeurs universelles, marquées par la prégnance des valeurs de coopération et de solidarité⁵.

L'enjeu premier de la Francophonie est bien que la promesse des acteur.rice.s qui la constituent en tant que communauté politique d'États et de gouvernements, réponde aux multiples espoirs des populations francophones (A). Cela passe aujourd'hui par l'exercice d'une diplomatie d'influence dans un monde multipolaire (B), alors que l'enjeu linguistique de la francophonie s'est profondément renouvelé dans la mondialisation actuelle (C).

5 Cf. Annexe 1 : Francophonie et Commonwealth ; si la charte du Commonwealth fait également référence à des valeurs universelles, celles-ci ne font pas référence à la solidarité comme valeur commune.

A. La francophonie : des attentes à ne pas décevoir

L'attrait pour une langue et des valeurs communes

Une demande forte d'apprentissage du et en français dans le monde

Si la francophonie se définit comme un espace géoculturel où sont partagées une langue et des valeurs, le cadre de cet espace a beaucoup changé et ne recouvre pas les mêmes enjeux selon les pays. L'opinion publique française a tendance à en faire un enjeu international, dans la mesure où elle n'est que faiblement une question de politique intérieure et où la politique linguistique de la France au cours de son histoire a conduit à une homogénéisation de l'expression de langue française sur son territoire, aujourd'hui peu questionnée. Ce n'est pas le cas dans d'autres pays : pour les francophones nord-américain.e.s, belges ou suisses, la francophonie demeure une question nationale et un enjeu très fort de politique intérieure. Après la décolonisation, les États nations devenus indépendants ont développé leur politique linguistique propre, faisant de ce sujet une question régaliennne. Ainsi le lien entre une langue, un État et le ou les territoires sur lesquels il exerce sa souveraineté n'a rien d'évident. C'est pourquoi cet avis s'interroge en priorité sur la façon dont une politique francophone, nationale ou internationale, répond à la demande d'une société civile aujourd'hui de plus en plus mondialisée. La mondialisation elle-même pousse à concevoir la francophonie comme une question transnationale et déterritorialisée, qui traite autant de la langue que les populations utilisent pour échanger au sein de multiples réseaux que d'un sujet géopolitique⁶.

Le dynamisme de la francophonie dépend en premier lieu de la croissance du nombre des locuteur.rice.s de langue française, qui peut être apprécié soit par la taille des populations dont c'est la langue la plus commune, soit par un décompte plus large encore qui intègre également tous les individus dont la langue maternelle est autre mais qui ont appris le français et en ont désormais un usage courant.

Ce premier ensemble a été vaste du temps de la colonisation française. Il est notamment constitué aujourd'hui des pays francophones africains. Le Vietnam et le Cambodge font également partie de ce cadre, même si la décolonisation et ses suites ont conduit dans ces pays, à une diminution notable du nombre des locuteur.rice.s de français.

Aujourd'hui, le français y est en recul même si les systèmes éducatifs notamment en Afrique, continuent de délivrer un enseignement francophone. Pour autant, compte tenu de la croissance démographique de ce continent, le français peut devenir la deuxième langue parlée au monde, si, dans le même temps, une offre éducative suffisante permet de satisfaire les besoins des populations des pays francophones dont certains comptent parmi les plus pauvres de la planète.

6 Cf. en ce sens F. Massart-Piérard, « La Francophonie, un nouvel intervenant sur la scène internationale », *Revue internationale de politique comparée*, 2007/1, vo. 14.

Il est clair que cet objectif ne sera pas atteint par le seul effet du dynamisme démographique et qu'il suppose des moyens importants. L'alphabétisation demeure une priorité pour de nombreux pays, qu'elle se fasse ou non en français. Mais le développement économique passe aussi par la maîtrise de moyens technologiques et scientifiques et un large accès à l'information, qui n'est aujourd'hui garanti que par l'usage de langues dites « centrales » comme l'anglais, l'espagnol, l'arabe ou le français. C'est pourquoi l'enseignement du et en français dans des conditions suffisantes pour que l'expression en langue française demeure courante notamment sur le continent africain, constitue un enjeu particulièrement important pour les décennies qui viennent.

Parallèlement, l'augmentation du nombre des personnes apprenant le français donne à la francophonie un tout autre visage que celui de l'entité géopolitique, qui serait formée par les États ayant la langue française en partage. Ce chiffre est observé à l'échelle du monde par des structures associatives à l'origine de la francophonie, telle l'AUF ou l'Alliance française⁷.

L'aspiration des populations à apprendre le français rejoint dans certaines régions du monde, celle d'une ascension sociale, de l'accès aux carrières administratives, scientifiques et techniques, tandis que pour d'autres, elle rencontre plutôt les préoccupations d'une certaine élite culturelle qui souhaite avoir accès à des biens identifiés et à la culture française, qu'il s'agisse des biens symboliques de la littérature ou de ceux plus matériels d'un art de vivre à la française. Comme l'a indiqué M. Garro, directeur de l'Institut international pour la Francophonie et professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3 lors de son audition, toutes les langues ne sont pas équipées pour permettre l'apprentissage de certaines pratiques scientifiques. C'est notamment le cas de la médecine qui s'enseigne en français dans de grandes universités africaines. De même, la transmission de certaines pratiques culturelles ne peut se faire indépendamment de l'usage de la langue. Aujourd'hui, nombreuses sont par exemple, les initiatives portées par des acteurs.rice.s de la société civile pour enseigner en français, la cuisine ou les arts de la table.

La vision spécifique du monde promue par la Charte de la Francophonie

Le préambule de la Charte de la Francophonie déclare que « *La Francophonie doit tenir compte des mutations historiques et des grandes évolutions politiques, économiques, technologiques et culturelles qui marquent le XXI^e siècle* ». Conformément à cette intention, l'article 1^{er} de la Charte stipule que la « *Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable a pour objectif d'aider : à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération*

⁷ C'est ce qui ressort d'un entretien de la Rapporteuse avec Bertrand Commelin, secrétaire général de la Fondation Alliance Française.

multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ; à la promotion de l'éducation et de la formation. Le Sommet peut assigner d'autres objectifs à la Francophonie. »

La communauté des États et gouvernements de la Francophonie a ainsi marqué son intention de conduire une politique ambitieuse pour dépasser la coopération culturelle autour de la promotion de la langue française ou l'expertise technique en faveur du développement des pays francophones. Elle a souhaité se projeter sur des enjeux globaux intéressant à la fois les pays du Sud et du Nord, en réaction à une vision du monde où la loi du marché régnerait sans tenir compte des ODD.

L'attrait pour des valeurs plus respectueuses des droits humains, qui promeuvent la notion de biens publics mondiaux tels que le climat, l'accès à la santé et l'éducation, ne saurait être découragé par une vision hégémonique de la langue qu'il convient de parler. C'est pourquoi la Francophonie, en tant qu'espace de partage de valeurs, s'est aujourd'hui résolument éloignée d'une idée de seule défense de la langue française, pour devenir pleinement compatible avec le plurilinguisme et la promotion d'autres objectifs politiques communs.

Ainsi, sur le plan linguistique, la mutation de la francophonie suppose d'intégrer plus largement les enjeux de l'apprentissage du français comme langue étrangère, parfois même dans des pays où le français a pu être la langue officielle, mais a cessé d'être la langue la plus couramment pratiquée.

C'est dans ces conditions aussi que la Francophonie peut se concevoir comme un espace géoculturel d'influence qui compte non seulement pour les États qui y participent mais aussi au-delà, dans d'autres espaces géoculturels tels que les espaces hispanophones, lusophones, arabophones ou anglophones. Plusieurs auteur.e.s ont ainsi souligné l'importance du plurilinguisme comme une ressource pour les sociétés civiles, alternative à une forme de marginalisation des langues maternelles et où une seule langue globale dégradée s'imposerait comme mode unique d'expression⁸.

Face aux enjeux politiques du développement durable, de la démocratie et de l'État de droit, la promesse du message de la Francophonie ne doit pas être déçue. Or, trop d'États membres de la Francophonie sont aujourd'hui loin de mettre en œuvre des politiques conformes aux objectifs que la Charte de la Francophonie s'est assignée. La mobilisation pour ces enjeux n'est peut-être pas la préoccupation première de tous les États francophones, de même que la volonté de mettre en œuvre les politiques nécessaires pour atteindre les ODD n'est pas toujours exemplaire dans les pays francophones du Nord comme du Sud.

La Francophonie restera porteuse d'espoir pour les populations francophones tant que les États et gouvernements s'engageront de manière crédible sur les objectifs de la Charte. A l'inverse, si les promesses de la Francophonie sont déçues, les messages et la vision spécifique du monde qu'elle propose cesseront de parler aux populations francophones.

⁸ Aurélien Yannic, «Francophonie, plurilinguisme, traduction : la mondialisation des enjeux identitaires» *Hermès*, 2010/1, n°56. Cet auteur évoque une pidginisation linguistique du monde en regrettant le succès du « globish » et la profusion des néologismes d'origine anglo-saxonne qui font écran à la réalité du monde.

L'enjeu de la solidarité internationale dans un espace économique contrasté

Un ensemble géoéconomique contrasté

Réparti sur les cinq continents, l'espace économique francophone⁹ représente un Produit intérieur brut (PIB) d'environ 12 073 milliards de dollars (cf. Annexe 4) et donc un peu plus de 16 % du PIB mondial (73 434 milliards de dollars, chiffres FMI Banque mondiale, 2016).

Il se caractérise par sa grande diversité. Il compte ainsi dans ses rangs des pays du G8 et du G20 (dont la France, le Canada, la Corée du Sud, l'Argentine et le Mexique) représentant à eux seuls un peu plus de 10 % du PIB mondial mais aussi 23 des 48 pays les moins avancés au monde (source Nations Unies), essentiellement en Afrique subsaharienne. Pays développés, émergents, en développement et moins avancés se côtoient au sein de cet espace qui ne présente pas d'uniformité, tant sur le plan des pratiques commerciales que des positions défendues. Le 15^e Sommet de la Francophonie de Dakar en 2014 a permis l'adoption d'une « Stratégie économique pour la Francophonie » qui, bien que rappelant l'attachement à la croissance inclusive et durable, n'a pas abouti à l'élaboration de positions communes, notamment lorsque les questions économiques et financières sont en jeu.

Dans cet ensemble géographique contrasté, il est possible de s'interroger sur la valeur ajoutée que peut apporter le forum multilatéral francophone aux grands enjeux internationaux du moment. L'appartenance à la francophonie n'a pas permis d'aplanir les divergences qui se sont fait jour entre pays développés et en développement lors de la Conférence sur le financement du développement d'Addis Abeba à l'été 2015¹⁰. L'enceinte de l'OIF a néanmoins été le lieu d'un travail collectif sur des positions francophones lors du cycle de Doha, cycle considéré comme un échec en 2006. La prochaine révision prévue en 2020 de l'Accord de Cotonou entre l'UE et les pays ACP représente un autre défi : l'enceinte de l'OIF pourrait servir à bâtir un dialogue en amont. Ces exemples soulignent au moins l'importance des enjeux auxquels les membres de la Francophonie peuvent être confrontés individuellement, sans qu'ils sachent toujours tirer parti de la communauté d'États et de gouvernements qu'ils entendent former.

Sur le plan des échanges économiques mondiaux¹¹, la situation est là encore très contrastée avec selon Steve Gentili, président du Forum francophone des affaires (FFA), une large domination des flux Nord/Nord entre pays développés. Cette tendance se poursuit au détriment de l'Afrique subsaharienne qui peine à attirer des investisseurs, y compris francophones. A titre d'exemple, les échanges de biens entre la France et le Canada s'élèvent

⁹ Pays membres et observateurs de l'OIF.

¹⁰ Lors de cette conférence, pays en développement et pays développés se sont notamment opposés sur les modalités de la lutte contre l'évasion fiscale au niveau mondial, les premiers privilégiant la création d'un Forum fiscal mondial au sein des NU, tandis que les seconds lui préféraient les programmes existants de l'OCDE.

¹¹ L'espace francophone représentait en 2015 20 % des échanges mondiaux (source OIF).

à environ 6 milliards d'euros par an ¹² contre 1,8 milliard d'euros¹³ pour la France et la Côte d'Ivoire qui est pourtant le 1^{er} pays francophone d'Afrique subsaharienne partenaire de la France. Pour les échanges intra régionaux entre pays francophones, le chiffre tombe à 236 millions d'euros pour les échanges entre Côte d'Ivoire et Cameroun¹⁴.

De fait, sur le plan économique, deux espaces presque imperméables cohabitent au sein de la sphère francophone. Un espace constitué de pays développés et émergents, dont les échanges bilatéraux sont le plus souvent équilibrés. C'est le cas de la France et du Canada mais aussi de la France et de la Corée du Sud (membre observateur de l'OIF depuis 2016) avec environ 7 milliards d'euros d'échanges commerciaux, en forte hausse depuis les dix dernières années (chiffre Trésor 2016), ou du Qatar et des Emirats arabes unis. Cet ensemble de pays, qui suscitent pour certains d'entre eux des interrogations quant à leur adhésion tant à la langue française qu'aux valeurs de la francophonie, ne portent pas de stratégie commune. Leurs relations économiques sont d'ailleurs souvent régies par des Accords de libre-échange (ALE) qui n'entre pas dans le champ francophone¹⁵.

L'économie de la zone ACP de l'espace francophone demeure quant à elle vulnérable et tributaire de l'APD, dans le cas des pays les moins avancés. Elle présente cependant un formidable potentiel de croissance et de développement. Au cours des vingt dernières années, les échanges sur le continent africain sont passés de 170,5 milliards d'euros à 725 milliards d'euros (source OCDE). Ils restent marqués par une forte dépendance aux importations européennes de matières premières mais la part des pays en développement et émergents dans leurs échanges s'est considérablement accrue. Les investissements intra-africains se développent également et le Maroc est le premier investisseur intracontinental avec 6,8 milliards d'euros (source OCDE 2016).

Face à ces intérêts hétérogènes, la France occupe un rôle pivot, à la fois au sein de l'UE, de la Francophonie et du système des Nations Unies. Si le montant de son APD demeure insuffisant, elle s'affiche cependant en faveur de solutions de financement innovantes pour l'aide au développement et recherche une voie équilibrée fondée notamment sur la mobilisation des ressources fiscales des États en développement¹⁶. Sur ces enjeux, l'enceinte que représente la Francophonie pour la France demeure d'un intérêt majeur.

12 https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/13273_les-echanges-commerciaux-entre-la-france-et-le-canada-en-2015

13 https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/16628_les-echanges-commerciaux-france-cote-divoire-en-2016

14 <http://www.investiraucameroun.com/commerce/0608-5544-forte-croissance-des-echanges-commerciaux-entre-le-cameroun-et-la-cote-d-ivoire-en-2013>.

15 Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entré en vigueur en 1994, Accord de libre-échange de 2011 entre l'UE et la Corée du Sud, Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) entre le Canada et l'UE signé en 2016, ...

16 Réf. Avis du CESE, *La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable*, rapporteur P. Jahshan, octobre 2016

L'enjeu de la francophonie pour la France : une meilleure réponse à la fracture Nord/Sud ?

Les relations économiques de la France avec les pays francophones du Sud, notamment de l'Afrique, restent importantes en termes de flux d'investissement et de flux commerciaux. Pour ces pays, les échanges avec l'Europe sont aussi décisifs afin de prendre une place plus avantageuse dans la chaîne de valeur internationale. Ainsi, la Francophonie peut être le lieu d'une vision équilibrée des relations Nord-Sud, qui encouragent l'identification d'une voie vers le développement durable dans un rapport de coopération. L'orientation de l'APD doit pour cela tenir compte des enjeux auxquels l'Afrique francophone est confrontée.

Bien qu'en net recul depuis 2000, la France demeure le 3^e partenaire commercial de l'ensemble du continent africain derrière la Chine et l'Inde, soit un peu plus de 50 milliards de dollars d'échanges commerciaux en 2015 et près de 6 % des transactions. Elle est en outre le 6^e investisseur mondial du continent avec 7,7 milliards de dollars derrière la Chine, les Emirats, l'Italie, les États-Unis et le Maroc (OCDE 2016).

Les pays francophones d'Afrique subsaharienne sont les principaux bénéficiaires de l'APD française avec 3,1 milliards d'euros versés en 2015 par l'Agence française de développement (AFD) aux 16 pays d'Afrique subsaharienne considérés comme prioritaires, tous membres de l'OIF (soit près de 40 % de l'activité de l'AFD).

17 des pays francophones d'Afrique se sont dotés, au travers de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA), d'un socle commun de droit des affaires afin de sécuriser l'environnement des investisseurs et des entreprises.

La France est engagée sur le plan sécuritaire aux côtés des pays africains pour lutter contre les menaces terroristes. Sa présence sur le terrain lui a permis de resserrer les liens avec des pays comme le Nigéria anglophone, et de développer leur coopération militaire et relations d'affaires.

Le français est l'une des principales langues des affaires de l'Afrique subsaharienne. L'utilité de la langue française en tant que langue locale des affaires dépasse les frontières de l'espace francophone puisque son enseignement est favorisé par exemple au Nigéria (le français a été rendu obligatoire au collège au début des années 2000) et que les ressortissants chinois recourent également au français pour poursuivre leur implantation sur le continent africain.

Comme l'a souligné Lionel Zinsou, ancien Premier ministre du Bénin et président de la Fondation AfricaFrance, la relation économique entre la France et l'Afrique pâtit pourtant d'une absence de stratégie et de prise en compte des spécificités africaines telle que sa jeunesse, le dynamisme de sa population ou sa faculté à « sauter des générations » sur le plan technologique. En outre, l'élaboration d'une stratégie doit se faire en concertation avec d'autres partenaires de la France au sein de l'OIF, dont le Maroc qui a su donner du sens à la francophonie économique. Pour Steve Gentili, président du FFA, au sein de l'espace francophone, l'enjeu reste de mobiliser les entreprises et les investisseurs afin qu'ils développent leurs échanges avec le Sud et ce en dépit de problèmes persistants de

sécurité et de la concurrence accrue de la Chine, de l'Inde et de la Turquie sur le continent africain.

Du point de vue des politiques publiques, la Francophonie peut tirer parti d'analyses nouvelles sur les enjeux d'un développement plus durable, qui ne reposera pas exclusivement sur les projets des investisseurs étrangers et des bailleurs publics internationaux. Selon l'OCDE¹⁷, la réussite d'un petit entrepreneuriat diversifié à l'échelle locale, susceptible d'exploiter les possibilités de connexion avec l'économie du monde grâce aux nouvelles technologies, peut devenir la clé d'un développement en rupture avec une économie fondée sur l'exploitation systématique des matières premières et l'hyperspécialisation sur des créneaux de faible valeur ajoutée dans la division internationale du travail. Mais les chiffres présentés par l'OCDE montrent aussi qu'une aide publique, plus soutenue et de meilleure qualité, restera essentielle pour les pays à faible revenu et dont l'économie est fragile, pays d'Afrique francophone pour une bonne part. L'OCDE soulignait par ailleurs, le rôle croissant des apports privés pour mobiliser les financements et stimuler le développement à l'échelle locale. A cet égard, les transferts de fonds issus des diasporas africaines dans le monde, peuvent contribuer au financement d'un petit entrepreneuriat qui détient avec les salariés qu'il emploie, la clé de l'avenir de l'Afrique.

La francophonie dans la mondialisation de l'économie et du droit : une responsabilité particulière

L'augmentation du volume des échanges Sud-Sud comme les courants d'investissement Nord-Sud conduisent les opérateurs économiques à s'interroger sur les compétences linguistiques les plus à même de les aider à se positionner sur les marchés de locuteurs francophones. Le rapport Attali, *La Francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable* remis en août 2014 au président de la République française relevait, que le français constituait une langue véhiculaire et d'intégration économique en Afrique de l'Ouest. Il ajoutait que le partage d'une langue et d'une culture favorise les liens commerciaux des pays francophones et francophiles en particulier pour les entreprises françaises, soulignant la corrélation qui existe entre la part des francophones dans une population et la part de marché de la France dans ces pays.

Plusieurs témoignages soulignent l'intérêt que l'apprentissage du français comme langue étrangère suscite en Chine, lequel peut servir d'atout pour être employé dans des entreprises chinoises qui s'approvisionnent, exportent ou investissent en Afrique. Le français est aussi le choix d'une langue utile pour les nombreux étudiants sud-américains qui font encore le choix de venir se former en Europe, comme en témoigne le public des alliances françaises sur ce continent. Il est aussi important de noter que plusieurs pays émergents espèrent beaucoup de l'investissement de groupes français sur leur territoire. C'est le cas au Cambodge et au Vietnam, pays membres de la Francophonie institutionnelle mais où l'investissement public en faveur de l'enseignement du français a connu une rupture dans les années qui ont suivi la décolonisation. Ces deux pays qui représentent des

¹⁷ Voir les perspectives tracées par le dernier rapport du centre de développement de l'OCDE, en lien avec la Banque Africaine de Développement et le PNUD, *Perspectives économiques en Afrique 2017 et consacré au thème spécial de l'entrepreneuriat et de l'industrialisation*, 2017.

points d'entrée importants dans l'espace asiatique et vers le marché chinois, investissent beaucoup aujourd'hui dans les infrastructures de transports et de tourisme, où les capitaux et l'expertise des groupes français sont appréciés.

Toutefois, si la langue est utile pour communiquer dans des environnements étrangers, la référence aux valeurs qu'elle diffuse a aussi un intérêt économique plus largement culturel : elle promeut une autre vision du monde des affaires, qui peut avoir un effet différenciateur pour l'image des entreprises de l'espace francophone¹⁸. Langue d'expertise dans des domaines à forte valeur ajoutée, le français permet de diffuser des normes et des représentations que les entreprises et leurs clientèles, qu'elles soient composées de collectivités publiques, d'autres entreprises ou de particulier.ère.s, peuvent apprécier et valoriser. C'est notamment le cas des normes techniques qui contribuent à la qualité et à la sécurité des produits. Ainsi l'intérêt que représente une image de marque particulière, d'une identité francophone différenciatrice dans certains secteurs économiques, est-elle souvent revenue lors des entretiens menés par la section¹⁹. L'expertise en matière de développement durable que souhaite aussi défendre l'OIF, peut être utile à l'essor de nombreuses filières économiques, qu'elle touche à la fourniture d'infrastructures éducatives, de santé ou à la conception et à l'équipement des villes intelligentes. Ces infrastructures peuvent constituer des biens communs utiles au développement durable.

Dans le domaine du droit, l'influence des différents systèmes juridiques doit être prise en compte. Dans les pays francophones, le droit continental prédomine encore. Mais la défense de ce droit écrit constitue un enjeu important pour la sécurité des titres de propriété et des investissements. La veille sur les différents systèmes juridiques qui reposent sur des corpus écrits pour les espaces où prédomine le droit continental, est un enjeu sensible pour que soit maintenu un cadre d'affaires stable dans lequel les entreprises puissent continuer à se référer à des normes de développement exigeantes. Par le canal des systèmes juridiques de l'UE ou avec une moindre portée, par celui de l'OHADA, les textes et jurisprudences largement inspirés des droits civil et administratif continentaux contribuent, s'ils sont effectivement appliqués (ce qui pose problème en cas de défaut de dispositif de sanction), à encourager les échanges dans un sens conforme aux intérêts des entreprises de la zone francophone.

18 Entretien avec F. Sanchez, président du MEDEF International, et avec P. Orliange, directeur exécutif stratégie, partenariats et communication de l'AFD.

19 Entretien avec F. Sanchez, président du Medef international, et avec P. Orliange, directeur exécutif stratégie, partenariats et communication de l'AFD. L'exemple du tourisme dans la Caraïbe francophone a aussi été évoqué par M. Nilam, ambassadeur délégué à la coopération régionale dans la zone Antilles Guyane, audition du 12 septembre la section des affaires européennes et internationales.

B. La francophonie, ressource d'une diplomatie d'influence dans un monde multipolaire

Une ressource au service de la diplomatie multilatérale de la France et de ses partenaires, aujourd'hui mise à profit dans la poursuite des ODD

La politique francophone de la France a longtemps été de coopérer, sur un mode technique, avec un groupe de pays ayant la langue française en partage. Il a ainsi fallu attendre 1986 pour que le président de la République française prenne l'initiative du premier Sommet des Chef.fe.s d'État de la Francophonie²⁰. De façon plus informelle, la France pouvait se faire le relais des pays francophones dans les organisations internationales notamment au Conseil de sécurité de l'ONU, pour faire entendre la voix des pays non alignés. La politique internationale de la France pouvait se rapprocher des intérêts des États francophones qui acceptaient son influence en retour, mais pouvaient aussi s'en prévaloir. Ainsi, la politique d'indépendance nationale de la France constituait une base de ralliement possible.

Aujourd'hui, la thématique du non alignement a perdu de sa pertinence, mais la francophonie sert une communauté d'influence qui opère davantage dans un cadre multilatéral, notamment au sein des organisations internationales, même si les coopérations engagées entre les États dans un tel cadre ne peuvent être considérées comme dénuées d'intentions²¹. Les groupes d'ambassadeur.ice.s francophones qui se réunissent périodiquement au sein de ces institutions jouent un rôle actif, sans que la politique francophone y soit confondue avec la sphère d'influence française.

L'adoption de la Charte de la Francophonie a illustré la volonté d'aller encore plus loin dans l'institutionnalisation d'une coopération politique entre États et gouvernements membres de l'OIF. Mais l'évolution de la coopération technique et culturelle francophone vers un projet politique cohérent reste un enjeu sur une scène internationale devenue multipolaire.

En 1970, la convention de Niamey portant création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), en rupture avec la période coloniale, s'appliquait d'ailleurs à éviter de donner tout signe d'immixtion politique du Nord dans les affaires du Sud. Fondée sur l'universalité et tournant le dos à une approche traditionnelle descendante Nord-Sud,

20 A. Gazeau-Secret, « Francophonie et diplomatie d'influence », *Géoéconomie*, 2010/4, n°55, pp.39 à 56.

21 Cf. le rapport d'information de M. Louis Duvernois et Mme Claudine Lepage, fait au nom de la commission de la culture de l'éducation et de la communication, n°436 – 22 février 2017, *Francophonie : un projet pour le 21^{ème} siècle*, préfère parler de « confluence » plutôt que d'influence.

elle prônait un rapprochement des peuples dans un esprit respectueux des valeurs d'égalité, de complémentarité et de solidarité²².

Adossées aux autres organisations multilatérales à vocation universelle, notamment celles du système des Nations Unies, les coopérations francophones permettaient de préparer et de défendre des positions communes au sein des instances délibérantes de ces organismes. Cette organisation a permis à la France et aux autres pays francophones d'aligner leurs positions souvent de manière efficace. Il est plusieurs sujets sur lesquels cette Francophonie multilatérale a joué un rôle majeur.

La réunion régulière des sommets des chef.fe.s d'État francophones à partir de 1986 donnera un tour plus politique à la coopération initiée entre les différents États partie à la conférence Niamey. La diplomatie française trouve alors un nouvel intérêt à activer le réseau des pays francophones en lien avec des objectifs plus politiques, notamment pour défendre la mise à l'ordre du jour de nouveaux thèmes sur l'agenda des négociations multilatérales. A titre d'exemple, le 20 octobre 2005, c'est sous l'impulsion des pays francophones que la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est adoptée. Il s'agit bien d'une volonté de la communauté francophone d'offrir une réponse aux défis de la mondialisation et de la transition numérique, ainsi qu'à la prééminence de la langue anglaise dans ce contexte. Scellant l'attachement de la communauté internationale à la liberté d'expression et la diversité linguistique et culturelle, la Convention mentionne aussi le principe de coopération et de solidarité internationale ainsi que celui du développement durable.

Cet événement a souvent été présenté comme un succès de la diplomatie française. Il s'inscrivait dans l'esprit de la « troisième voie » que la politique étrangère française a longtemps tenté d'incarner en restant à l'écoute des pays du Sud et en ne s'alignant pas systématiquement sur les positions des super puissances²³.

Mais l'évènement peut aussi être lu comme une capacité mieux affirmée de la diplomatie multilatérale à mettre à son ordre du jour, des sujets mondiaux témoignant d'une attention singulière aux enjeux de développement humain (climat, éducation, santé, culture) par opposition aux enjeux plus traditionnels de puissances économique et politique. Ainsi, la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a été négociée avec en toile de fond, la négociation de l'Uruguay Round dans le cadre de l'OMC qui prévoyait d'aborder la libéralisation des services audiovisuels. Parmi les partenaires de la France très concerné.e.s dans la défense de la diversité culturelle, le Canada

22 « [La coopération authentique] est d'abord recherche attentive et fervente d'un dialogue permanent des cultures et du rapprochement des peuples dans l'ordre de l'esprit. Chaque membre de l'Agence a quelque chose à proposer comme quelque chose à recevoir. D'où la devise qui a été adoptée : égalité, complémentarité, solidarité. ».

23 Cf. J. Musitelli, « La Convention sur la diversité culturelle, anatomie d'un succès diplomatique » *Revue internationale et stratégique*, 2006/2, n°62, pp. 11 à 22. L'adoption de la Convention intervenait deux ans après le discours prononcé en français par le ministre des Affaires étrangères de la France au Conseil de sécurité des Nations Unies pour s'opposer à l'intervention militaire en Irak. Ce discours avait marqué l'attachement de la France à cette même tradition diplomatique dans un monde désormais multipolaire.

et les autres pays francophones européens, notamment ceux associés au sein de l'UE, aux négociations de l'OMC.

L'adoption de la Charte de la Francophonie en novembre 2005 au sommet d'Antananarivo constitue d'ailleurs un saut qualitatif important pour la Francophonie institutionnelle. Loin de se contenter du cadre relativement peu formel liant les États lors des précédents sommets, elle formalise la création d'une organisation multilatérale francophone, intégrant l'unique agence à vocation de coopération scientifique, culturelle et technique dans un ensemble plus vaste que décrit bien l'article 2 de la Charte relatif aux instances et aux opérateur.rice.s de la Francophonie. Cela induit pour les Etats membres une coopération permanente, comme celle que l'on retrouve au niveau de l'ONU, unique organisation universelle et multilatérale à vocation politique²⁴. Elle prévoit en même temps une procédure d'admission en qualité de membre de plein droit, de membre associé ou d'observateur et affiche clairement des objectifs très larges à la francophonie « au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable ».

C'est précisément sous l'égide de l'ONU qu'ont été entamés les travaux autour de l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement en 2000, et qu'ils se sont poursuivis jusqu'à l'adoption de l'agenda 2030 des ODD en septembre 2015 et de l'Accord de Paris en décembre de la même année. A l'occasion de ces travaux, un axe francophone solide est apparu et s'est traduit à la fois par une assistance technique prodiguée aux pays en développement, notamment par l'Institut francophone pour le développement durable (IFDD) de l'OIF, et par l'émergence d'une coopération politique associant pays développés et en développement. Les pays francophones partagent en effet de longue date, une vision moderne des questions de développement et de solidarité internationale. C'est précisément cette approche, résumée dans l'expression « Nous sommes tous des pays en développement », qui a présidé à l'adoption des ODD.

L'importance accordée aux questions liées à la gouvernance et l'État de droit au sein de l'espace francophone, en dépit de résultats insuffisants, constitue une autre spécificité de la Francophonie, reprise dans l'agenda des ODD avec l'Objectif 16. L'efficacité des institutions, la gestion et la prévention des conflits sont désormais considérées comme indissociables du développement durable et représenteraient même son 4^e pilier : « démocratie ».

Le rôle de la Francophonie en matière de gestion de conflits et de sortie de crise est également à relever. Depuis une dizaine d'années, l'OIF, répondant à une sollicitation de l'ONU²⁵ mène, avec tou.te.s les opérateur.rice.s de la Francophonie et en partenariat avec

24 Cette évolution de l'ACCT vers l'OIF n'a pas été sans poser des problèmes de concurrence entre la vision de la Francophonie qui avait cours à l'Agence, plutôt portée par le Canada, et celle plus politique portée, notamment par la France, lors des Sommets de Chefs d'État. Cf. à ce sujet F. Massart-Piérard, « Les politiques des espaces linguistiques à l'épreuve de la mondialisation », *Revue internationale de politique comparée*, 2007/1 vol. 14 pp. 7-18.

25 En 2004, le Secrétaire général des Nations unies Kofi Annan a sollicité le Secrétaire général de l'OIF Abdou Diouf pour qu'il incite les États francophones à prendre part à la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

les organisations régionales dont l'UE et l'Union africaine, des actions de plaidoyer, de formation mais aussi de médiation.

Par ailleurs, le directeur des Opérations de maintien de la paix (DOMP) aux Nations unies est toujours un diplomate français et des opérations quasi exclusivement francophones se déploient, notamment sur le continent africain, afin d'établir des contacts avec la population. C'est le cas de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies au Mali (MINUSMA), constituée à 80 % d'effectifs francophones, et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation de la République centrafricaine (MINUSCA), pour laquelle des compétences linguistiques en français sont requises.

Par ailleurs, même si elles ne sont pas menées au titre de la Francophonie, les actions de la France sur le continent africain sont susceptibles d'avoir des répercussions sur le rayonnement de la langue et des valeurs francophones. Comme l'a souligné Lionel Zinsou, l'engagement français pour lutter contre la secte islamique Boko Haram a eu, depuis 2014, des incidences importantes sur la qualité de la relation entre la France et le Nigéria, pays de tradition anglophone : renforcement de la coopération militaire, enseignement obligatoire du français au collège et développement des échanges entre les deux pays²⁶. Le Nigéria est d'ailleurs le premier partenaire d'Afrique subsaharienne de la France avec 3,3 milliards d'euros d'échanges commerciaux en 2016 comme il est le premier bénéficiaire de nos investissements en Afrique avec 9,6 milliards d'euros en 2015, devant le Maroc²⁷.

Sur le plan international, la période est plutôt propice à l'expansion et à la valorisation d'un axe diplomatique francophone, notamment en matière de développement durable, véritablement porteur de valeurs démocratiques. C'est en France et partiellement grâce aux efforts déployés par la partie française, que l'Accord de Paris a été signé. La conclusion de cet accord a certes contribué à renforcer le rôle de la France sur la scène internationale mais surtout mis en évidence la capacité de cet axe francophone à se mobiliser et à produire, en dépit des divergences profondes de départ (Canada et gaz de schiste, par exemple), une position commune et à soutenir les préoccupations des « petits pays » francophones en défendant notamment la notion de responsabilité commune mais différenciée. Avec l'agenda 2030 des ODD, c'est une vision spécifique de la mondialisation, un nouveau modèle de développement, portés par la Francophonie et qui correspondent à ses valeurs qui ont été adoptés. Pour imposer plus fermement la promotion de ce modèle sur l'agenda des négociations internationales, la Francophonie peut jouer un rôle actif. Toutefois des attentes importantes existent vis-à-vis de la France afin que celle-ci prenne tout son rôle dans l'affirmation de cette troisième voie diplomatique. Par ailleurs, la position de Donald Trump sur les questions climatiques et le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris suscitent l'inquiétude. Les États-Unis se retrouvent isolés sur ce dossier, tandis que l'axe francophone pourrait incarner une vision renouvelée du développement durable.

26 Audition de M. Lionel Zinsou par la section des affaires européennes et internationales.

27 <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/Pays/nigeria>

La francophonie au service de la diplomatie de la France

Les zones francophones, enjeu de présence territoriale et de rivalité de puissances

Si la diplomatie d'un État, en tant que politique régaliennne, doit veiller en premier lieu aux intérêts fondamentaux de son pays, à sa souveraineté territoriale, aux risques extérieurs pour son ordre public et au bien-être de ses populations, la francophonie est, pour la France en particulier, une ressource à ne pas négliger. Mais cette ressource peut être jaloussée par d'autres puissances. Ceci posé, la diplomatie française doit conserver son rôle dans une sphère d'influence qui ne lui est en rien acquise.

La francophonie donne au moins deux atouts que la diplomatie française aurait tort de ne pas exploiter à son avantage. Elle vient à l'appui d'une présence territoriale dans tous les océans du monde avec les Outre-mer, et peut constituer un axe de coopération régionale avec les pays voisins dans des zones éloignées de l'hexagone où la France aurait du mal à manifester sa présence sur la scène internationale ; des entreprises et des filières économiques qui se sont largement mondialisées en particulier grâce à un ancrage historique dans des pays de l'espace francophone.

La francophonie a été identifiée par les territoires français d'outre-mer et l'État comme une ressource à mobiliser pour penser une politique de développement régional compatible avec l'affirmation d'une présence territoriale française dans ces zones. Ainsi, par exemple, la présence française en Amérique doit tenir compte des 12 millions de francophones vivant dans le bassin caribéen, alors que les Antilles françaises et la Guyane ne comptent qu'un million d'habitants. Ce constat a récemment justifié une innovation dans la diplomatie française, le législateur ayant permis à des ensembles de territoires d'outre-mer de disposer des services d'une représentation propre, ainsi que de la mise à disposition par le MEAE, d'ambassadeurs délégués spécifiques²⁸.

L'espace géographique que constituent les pays francophones est également un atout pour les intérêts fondamentaux de la France en termes d'approvisionnement et de débouchés pour notre économie, dans la mesure où les entreprises françaises y exploitent des positions fortes. De ce point de vue, l'espace des pays francophones intéresse aussi d'autres puissances qui cherchent à tirer un meilleur parti de la mondialisation des échanges pour exporter leur savoir-faire ou exercer les leviers nécessaires à la maîtrise de leurs enjeux démographiques.

Le Canada, importante puissance économique mais dont le rôle sur la scène internationale est plus modeste, trouve ainsi un intérêt évident à exercer une présence active sur la scène internationale francophone (cf. Annexe 5). Il dispose via les trois gouvernements qui siègent à l'OIF au côté de l'État fédéral, d'une influence forte dans la gouvernance de cette organisation. Il a joué un rôle moteur dans les orientations prises par la Francophonie institutionnelle en matière économique, notamment en accueillant l'IFDD à Québec. Il est aussi pays d'accueil volontaire pour attirer vers lui des jeunes étudiant.e.s ou diplômé.e.s

²⁸ Audition de M. Jean-Bernard Nilam, ambassadeur, délégué à la coopération régionale dans la zone Antilles-Guyane devant la section des affaires européennes et internationales et la délégation à l'Outre-mer du CESE.

en provenance des pays de l'espace francophone, identifié.e.s comme des atouts pour son économie.

La sphère d'influence francophone est une ressource évidente pour la diplomatie française, mais la France doit demeurer consciente de l'atout que la Francophonie institutionnelle, à l'origine de laquelle elle a largement contribué, peut représenter pour d'autres grands pays.

Une diplomatie encore nettement bilatérale

La diplomatie de la France en faveur de la francophonie ne se limite traditionnellement pas à la diplomatie multilatérale. Le MEAE, mais aussi d'autres ministères, le ministère de l'Economie et des Finances, qui exerce une co-tutelle sur l'AFD, le ministère de l'Education nationale qui met à disposition des enseignant.e.s auprès des lycées de l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE), le ministère de la Culture qui finance pour partie les Instituts français et services de coopération et d'action culturels, déploient des crédits et pilotent des programmes de subvention qui tous s'inscrivent dans une stratégie d'influence pour maintenir la vitalité des échanges avec les pays de la francophonie ou en faveur de l'enseignement du français langue étrangère.

Comme l'a indiqué Mme Caroline Malausséna²⁹, ancienne déléguée aux affaires francophones, son service, qui s'inscrit dans la direction générale des affaires politiques du MEAE, a une fonction transversale sans exercer la supervision sur l'ensemble de ses programmes en lien avec la francophonie. C'est la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du MEAE qui suit une part importante de ces programmes et exerce la tutelle sur de nombreux.euses opérateurs jouant un rôle important dans la politique francophone de la France, mais sans lien articulé avec les principales instances de la Francophonie institutionnelle multilatérale mentionnées par la Charte de la francophonie.

Ainsi, la politique française en matière de francophonie semble faire apparaître deux lignes, l'une multilatérale avec le suivi des affaires de l'OIF au sein de la direction des organisations multilatérales, et l'autre plus bilatérale dans laquelle les politiques portées depuis Paris font l'objet de programmes transversaux, dotés de moyens bien plus substantiels que la première.

Si la France est encore dotée de moyens importants pour assurer une politique d'influence souple dans le monde et notamment vers les pays de l'espace francophone comme en témoignent les crédits gérés par la DG Mondialisation et d'autres programmes pilotés depuis d'autres ministères, il reste qu'il paraît impossible de chiffrer l'ensemble des moyens consacrés par la France à la politique francophone. C'est notamment le cas des subventions d'aide au développement dirigées vers des pays francophones, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, dont il est difficile de connaître la destination en termes de projets financés. De même, les financements de bourses destinées au suivi de cursus

29 Audition de Mme Caroline Malausséna devant la section des affaires européennes et internationales du CESE.

scolaires en français ne sont pas signalés comme affectés à un quelconque programme de développement de la francophonie.

Pour autant, le chiffre global du budget consacré au programme 185 « diplomatie culturelle et d'influence », s'élevait à près de 713 millions d'euros en autorisation d'engagements dans le Projet de loi de finances 2017. Ce chiffre englobe beaucoup d'actions directement en lien avec le développement d'une influence utile à la francophonie, même si toutes les actions ainsi financées ne le sont pas. Il faut y ajouter d'autres fonds qui viennent d'autres programmes du budget de l'État, et notamment ceux destinés à l'APD dont les subventions sont aussi susceptibles d'être dirigées vers les politiques éducatives de certains pays francophones³⁰. Enfin, bien que la loi n°2014-773 d'orientation et de programmation sur la politique de développement et de solidarité internationale adoptée le 7 juillet 2014 ait disposé que la politique de développement et de solidarité internationale « accorde une *attention particulière à la francophonie et participe à la cohésion politique et économique de l'espace francophone* », aucun indicateur précis dans les lois de finances ne permet de rendre compte de la manière dont ces orientations sont mises en œuvre.

En synthèse, le chiffre consolidé de l'ensemble des moyens consacrés globalement à la politique française de la francophonie n'est pas disponible, sans doute aussi pour des raisons liées à une identification faible de son intérêt politique dans l'opinion publique. Toutefois, ce budget reste suffisamment élevé pour constater que la France n'a pas abandonné ce sujet : les montants des programmes consacrés de près ou de loin à l'aide apportée par la France aux pays de l'espace francophone dans des politiques en lien direct avec les politiques éducatives et culturelles sont élevés et distribués dans un cadre plus bilatéral que multilatéral. Pour mémoire, le budget consacré par la France à l'OIF se limite à quelques dizaines de millions d'euros, ce qui en fait la première contributrice suivie de près par le Canada, alors que les fonds consacrés à l'espace francophone sous diverses formes (APD pour la construction d'infrastructures, notamment éducatives, bourses d'enseignement, action culturelle) sont substantiellement plus élevés.

Ainsi les pays de l'espace francophone sont bénéficiaires d'une part importante des engagements de l'AFD s'inscrivant dans un cadre de relations bilatérales. Mais, sans agréger l'ensemble de ces aides qui ne contribuent pas toutes à une politique de la francophonie, la France n'a pas forcément une claire vision d'ensemble des moyens qu'elle y consacre. Cela peut avoir pour effet indirect une méconnaissance du risque de perte de substance des politiques qui servent la francophonie.

30 Deux autres programmes au sens de la LOLF, concourant à la mission de « l'APD », regroupent des crédits qui peuvent être mobilisés dans les relations bilatérales de la France avec les pays de l'espace francophone. Il s'agit des programmes 209 « solidarité à l'égard des pays en développement » et 110 « aide économique et financière au développement ».

Une diplomatie culturelle dont la portée tend à se réduire faute de moyens budgétaires

Sur la longue durée, un exemple permet d'attester une diminution budgétaire sensible des moyens consacrés à l'action « coopération culturelle et promotion du français » (de la LOLF) : selon une étude récente, l'action « langue et culture française » a perdu 44 % de ses crédits entre 2006 et 2010 (de 110 à 61 millions d'euros) alors que ceux destinés à l'action « renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires » diminuaient de 13 % (de 63 à 54 millions d'euros). Cette dégradation se poursuit aujourd'hui : les crédits de l'action « coopération culturelle et promotion du français » perdent 11 % de 2010 à 2013, ceux de l'action « attractivité et recherche », 8 %³¹. Si la baisse des moyens consacrés à ces actions a semble-t-il marqué le pas ces dernières années (la dernière loi de finance a permis de consacrer 64 millions d'euros à l'action « coopération culturelle et promotion du français »), la pause dans la diminution des moyens n'a pas permis de remédier à la perte considérable des moyens directement consacrés par la France à la promotion du français dans certains pays.

Pour illustrer la perte d'influence directement liée à la réduction des moyens consacrés par l'État français aux politiques éducatives nationales, un exemple est parlant. La diminution sensible des bourses consacrées au financement de cursus d'élèves étrangers dans les lycées français de Dakar a conduit certaines familles de la classe moyenne éduquée de la capitale sénégalaise à orienter leurs enfants vers d'autres formations que celles offertes par le lycée français. Ce fait est aussi à mettre en relation avec d'autres tendances observées par l'Association parlementaire de la Francophonie (APF)³² qui indique que seuls 20 % des parlementaires sénégalais seraient aujourd'hui francophones. Plus généralement et au-delà du seul cas du Sénégal, il se déduit des statistiques d'inscription que le service des lycées français à l'étranger accueille tendanciellement de plus en plus les enfants d'expatriés et de moins en moins d'enfants étrangers.

Il reste que les politiques éducatives demeurent une compétence régalienne des États et que le rôle de la diplomatie d'influence française dans l'espace francophone ne saurait être analysé à travers la seule promotion d'un enseignement du ou en français. Il faut concevoir ce rôle dans un cadre bilatéral plus large, sous l'angle de l'APD consacrée aux infrastructures éducatives en lien avec les États bénéficiaires de cette aide. De ce point de vue, les subventions consacrées à ce chapitre sont dépendantes du niveau de crédits que le budget national français est prêt à lui accorder.

L'avis consacré à la coopération (« La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable », octobre 2016) a bien montré les limites des montants financiers consacrés à l'ensemble de l'APD dans le cadre bilatéral français, pour un effort se limitant à 0,37 % du revenu national brut, et qui reste très en dessous du niveau actuellement consacré par d'autres pays. Bien que permettant de dégager des montants considérables à l'éducation, de tels moyens demeurent encore très nettement

31 D. Haize, « La diplomatie culturelle française : une puissance douce », in *Ceriscope Puissance*, 2013, revue en ligne, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part2/la-diplomatie-culturelle-francaise-puissance-douce>

32 Audition en section de M. Pascal Terrasse, secrétaire général de l'APF, ancien député.

insuffisants eu égard au dynamisme démographique des pays en développement, notamment ceux de l'espace francophone ou proches de celui-ci.

Le rôle de la France dans la francophonie se définit aussi par sa capacité à aider financièrement les pays, francophones ou non, à faire face à leurs besoins en éducation et formation. Les moyens qu'elle y consacre restent aujourd'hui importants. Le contrat d'objectif et de moyens souscrit par l'AFD prévoyait un effort financier global de 85 % pour l'Afrique et la Méditerranée et de 67 % de subventions dans les pays pauvres prioritaires. Comme s'en étonnait déjà un rapport du Sénat, de tels objectifs ne permettent que très partiellement de cibler l'effort global sur les pays les plus pauvres dont une part importante est francophone, et encore moins sur l'éducation³³, notamment du fait de la part très faible en dons de l'aide bilatérale française.

Toutefois, l'insuffisance des ressources financières propres des pays de cette région francophone du monde et les besoins générés par une jeunesse importante nécessitent des moyens encore accrus, qui posent la question de la capacité de l'APD française à faire la différence dans le seul cadre bilatéral.

Les réseaux francophones comme ressource pour une diplomatie d'influence souple ?

La Francophonie institutionnelle dans le cadre des organisations multilatérales comme les politiques d'aide au développement des pays de l'espace francophone, sont pour la France des moyens d'assumer une influence plus ou moins forte. Mais, c'est sans doute à l'adresse des acteurs.rice.s de la société civile que le message de la francophonie pourrait avoir une plus grande efficacité.

Plusieurs réseaux ont été constitués pour défendre la cause francophone dans différents segments d'activité. Ainsi des réseaux professionnels, syndicaux, associatifs et politiques s'activent en apportant leur soutien à des initiatives locales, parfois de façon spontanée. Sans constituer un instrument de l'État, ces réseaux sont souvent financés pour partie sur fonds publics et exercent une influence discrète dans les pays où ils opèrent.

A titre d'exemple, en 2009, 4 ans après l'échec de la candidature de Paris aux Jeux olympiques, était créée l'Association francophone des comités nationaux olympiques qui réunit ainsi nombre de comités nationaux olympiques dont la voix compte à l'examen des candidatures à l'organisation des jeux.

Autre exemple, la fédération internationale des professeur.e.s de français diffuse régulièrement une revue intitulée *Francophonies du Sud* qui, adressée à ses membres, peut transmettre des messages directement à l'adresse des enseignant.e.s du monde francophone. C'est aussi le cas de l'AIMF (cf. Annexe 6) dont la revue *Raisonnement* développe des réflexions thématiques de qualité à destination de nombreux.euses décideur.euse.s, non directement en lien avec les autorités centrales.

Si la francophonie est une ressource disponible pour exercer une diplomatie d'influence souple, il est difficile de la désigner comme une organisation précise ou un instrument

³³ Cf. Rapport du Sénat n°766 2013/2014 : « AFD, quelles ambitions pour 2014/2016 ? », MM. Peyronnet et Cambon. Le même rapport concluait à une orientation de seulement 11 % de l'APD en faveur des pays pauvres prioritaires.

qu'un.e seul.e acteur.rice pourrait manipuler à sa guise. Il convient sans doute mieux de parler de « réseaux » et de « partenariats » actifs dans la mondialisation actuelle.

Mais une telle caractérisation n'interdit pas de penser qu'il revient à la sphère gouvernementale française d'accompagner ces réseaux par un rôle d'écoute, de soutien, le cas échéant d'impulsion et de mise en cohérence des différentes actions de ses administrations. La conception et la mise en œuvre d'une stratégie spécifique, différente de celle de la diplomatie traditionnelle de la puissance et des relations internationales entre les États, plus ouverte à la prise en compte des acteur.rice.s privé.e.s et des relais d'influence, constitue un enjeu décisif pour la réussite de la politique francophone³⁴.

C. Le renouvellement des enjeux de l'apprentissage du français dans le monde et en Europe

Si la francophonie peut se définir comme une entité géopolitique rassemblant l'ensemble des pays d'expression française, la tentation est grande de déduire du dynamisme démographique des pays francophones africains, que son avenir est assuré.

Mais ce raisonnement n'est pas à la hauteur des enjeux de la mondialisation contemporaine. Plus qu'un espace géopolitique homogène, la francophonie est un espace géolinguistique dans lequel le plurilinguisme s'impose chaque jour davantage en raison des besoins des individus qui souhaitent s'informer, migrer ou voyager et pour ce faire ont recours à plusieurs langues. Les mobilités, qu'elles soient physiques ou symboliques notamment grâce à l'usage d'internet et des médias satellitaires, nécessitent une maîtrise même approximative de plusieurs langues. En outre, dans les pays francophones dont la dynamique démographique est forte et où le français n'est pas la langue maternelle, les efforts éducatifs à mettre en œuvre pour que le français continue à se transmettre en dépit du peu de moyens de ces États, sont immenses. C'est pourquoi une approche géographique tenant compte de la diversité des situations dans lesquelles les individus sont amenés à s'exprimer en français, par grande région du monde et plus particulièrement en Afrique, paraît plus réaliste.

L'évolution de la francophonie dans la mondialisation

L'articulation de la francophonie aux autres ensembles géoculturels à l'époque d'internet et des médias mondiaux

La francophonie, vue comme espace géographique dans lequel une politique de la langue a pu s'imposer suivant une conception « civilisatrice » de la transmission, est

34 Ce point de vue n'est pas absent des réflexions du Quai d'Orsay, même si les carrières de diplomates sont encore fortement imprégnées du prestige du poste d'ambassadeur.rice. et des relations d'État à État. Il a notamment été développé par Mme Gazeau-Secret, ancienne ambassadeur.rice de France, ancienne directrice générale de la coopération internationale et du développement. *Op. cit.*

dépassée³⁵. Toutefois, cette dernière n'exclut pas une différenciation des usages et des fonctions des langues parlées, dans laquelle le français conserve une position centrale, ne serait-ce que pour les pays où il est langue officielle, de l'administration, de l'enseignement scolaire et universitaire et des médias.

Les approches sociolinguistiques observent en effet l'existence de trois groupes linguistiques : la langue mondiale, aujourd'hui l'anglais qui se parle dans les affaires et les institutions internationales, les langues centrales, que constituent les langues officielles et véhiculaires permettant de circuler dans les États, et les langues vernaculaires, qui forment les langues parlées en famille, non nécessairement écrites. Parmi les langues centrales, celles qualifiées d'hyper-centrales, sont l'espagnol, le portugais, le français, l'arabe, le russe dans l'ex-empire soviétique³⁶. Ce découpage n'est pas uniforme pour tous. Les locuteurs et sur tous les points du globe. Il est possible de faire des affaires en français entre Lyon et Bamako. Mais il est sans doute moins possible au cours d'une vie, de se passer de l'anglais si on est un homme ou une femme d'affaires malienne qui cherche à vendre du textile hors de ses frontières.

Ces espaces linguistiques ne sont pas homogènes et ne correspondent plus à la domination d'une langue imposée par une idéologie et un appareil éducatif œuvrant sur un territoire donné et fermé par des frontières nationales. Ils correspondent à la situation de locuteurs qui se déplacent dans plusieurs univers linguistiques, dans la mesure où ils sont capables d'utiliser alternativement les langues mondiales, centrales et/ou hyper-centrales et vernaculaires. Suivant un mode couramment observé aujourd'hui dans le monde, le choix de la langue retenue pour s'exprimer est fonction du contexte de locution. Pour consulter internet, trouver un emploi à l'étranger, l'anglais sera sans doute privilégié. Pour faire des démarches administratives ou se former en médecine à Dakar le français le sera, soit qu'on ne parle pas le wolof le soit que la transmission des connaissances médicales suppose une langue suffisamment équipée pour traduire des termes scientifiques qui n'existent pas dans toutes les langues. Au sein du cercle familial, la langue vernaculaire sera privilégiée. Dans ce « jeu des langues », toutes les langues connaissent une forme de vitalité en raison même de l'existence de compétences plurilingues.

Toutefois, l'histoire même des langues super-centrales montre une rivalité entre les anciennes langues coloniales d'une part, et entre ces dernières et les nouvelles langues nationales d'autre part, pour occuper cette centralité. La rivalité entre l'arabe et le français

35 La naissance du concept de « francophonie » a été une réaction, non à l'anglophonie, terme qui n'a aucune existence en anglais, mais à la domination nette de l'empire colonial britannique. Significativement, la politique de la langue n'a jamais revêtu une importance prétendument civilisatrice dans l'empire britannique, les « élites » de l'empire colonial britannique se convertissant à la langue du dominateur pour les avantages évidents que la maîtrise de l'anglais leur ouvrait sur les terres et les mers, à partir de la première Révolution industrielle. Le Commonwealth n'a nécessité aucune politique linguistique sans que cela n'empêche l'anglais de devenir la première langue parlée au monde. Les linguistes reconnaissent d'ailleurs sans mal que les termes « english speaking countries » recouvrent plutôt une pluralité de langues anglaises dans lesquelles se reconnaissent des cultures et des littératures postcoloniales très diverses. Cf. E. Baneth-Noailhetas, « Anglophonie-francophonie : un rapport postcolonial ? », *Langue française*, 2010/3, 167, pp. 73-94.

36 Cf. par exemple L.-J. Calvet, « Mondialisation, langues et politiques linguistiques », professeur de sociolinguistique, auteur de *La sociolinguistique*, Que sais-je, PUF, 2013. <http://www.gerflint.fr/Base/Chili1/Calvet.pdf>

dans certains pays nord-africains ou subsahariens en témoigne. La mondialisation multiplie toutefois les occasions de travailler sur les frontières de la traduction et de l'interculturel, pour que chacune des langues se reconnaisse dans sa spécificité et permette une intercompréhension réciproque. L'articulation des X-phonies, si elle permet à chaque acteur. rice politique promoteur. rice de sa langue d'y trouver un avantage, ne se réduit pas à un jeu à somme nulle : elle peut servir les intérêts des populations bilingues or, on l'a dit, le mode du plurilinguisme tend à se développer avec la mondialisation.

L'étude de l'évolution des contenus publiés sur internet en fonction de la langue d'expression montre que la domination de l'anglais sur la toile s'est plutôt atténuée. La langue choisie est fonction de l'accès des locuteur. rice. s à internet et de leur intérêt à prendre la parole sur la toile, même s'il est apparemment plus coûteux de diffuser des contenus dans d'autres langues que l'anglais. La part des pages rédigées en anglais a sensiblement diminué depuis le lancement dans le monde universitaire anglophone de cet outil de communication. Il apparaît, à travers les statistiques disponibles, que l'augmentation en volume des contenus de langue anglaise diffusés est concomitante à une augmentation plus importante encore des contenus formulés en espagnol et en français.

Le français langue étrangère : le choix d'une langue utile dans de nombreuses régions du monde

Ces observations conduisent au constat que la politique linguistique de la francophonie s'ouvre aujourd'hui avec de plus en plus de succès aux moyens d'enseigner le français comme langue étrangère. La variation des effectifs d'apprenant. e. s de français langue étrangère a augmenté de plus de 40 % en Afrique subsaharienne et dans l'océan Indien. Cette tendance s'accroît dans les pays francophones ou frontaliers de pays francophones et en Asie Océanie sur la période 2010-2014, dans de moindres proportions en Afrique du Nord et au Moyen Orient (+6,7 %) et en Amériques Caraïbes (+2,5 %). Elle a nettement diminué en Europe.

Les anciens pays de la péninsule indochinoise ont vu la francophonie des temps de la colonisation disparaître. Aujourd'hui la croissance économique de ces pays, l'investissement dans le tourisme et la politique d'attraction des capitaux étrangers font du français une langue étrangère potentiellement intéressante, ce que montrent les statistiques disponibles sur le développement des alliances françaises³⁷ comme des effectifs croissants d'élèves ayant choisi le français comme langue étrangère 2 obligatoire dans le secondaire, voire un cursus bilingue. C'est le cas au Laos et au Cambodge. Mais lorsque le français est devenu la deuxième langue étrangère facultative, le nombre des apprenant. e. s chute.

Si la Chine n'est pas francophone, il existe une francophonie chinoise, sans doute encore très peu significative, mais qui tend à se développer rapidement avec l'essor des universités disposant d'un département de français où le français est enseigné comme une langue étrangère, ainsi que des formations techniques bilingues qui délivrent un double diplôme.

37 Entretien privé avec M. Commelin, délégué général de l'Alliance française.

Cela se limite à quelques dizaines de milliers d'étudiant.e.s, mais la tendance est à un fort développement³⁸.

Il est intéressant de noter qu'en Amérique du Sud comme d'une manière générale dans tous les pays où les élites se sont anciennement intéressées au prestige du français comme langue de patrimoine et de culture (Japon), les moyens consacrés à l'apprentissage du français et en français dans les systèmes éducatifs et universitaires ont chuté, parfois au profit des langues locales (cas de la Bolivie). La demande de cours de français langue étrangère est néanmoins forte dans les milieux intellectuels et littéraires et chez les étudiant.e.s, comme en témoignent les effectifs des alliances françaises en Amérique du Sud.

L'apprentissage francophone dans le monde porte principalement, à l'exception de l'Europe, sur des disciplines linguistiques et culturelles

Le rapport de l'OIF sur « la Langue française dans le monde (2014) » a analysé les champs disciplinaires dans lesquels les études francophones se concentrent après avoir retenu 1180 cursus sur 560 universités. Par études francophones, l'étude entendait les offres des départements de français, de français langue étrangères, de sciences du langage, d'études françaises ou francophones, des cours, séminaires, unités d'enseignement d'autres disciplines comportant les mots francophone, francophonie, français, française.

De manière significative, les savoirs que cette étude rattache à la francophonie relèvent dans près de 70 % des cas, d'une approche de la langue et de la littérature française et francophone. 16 % seulement de ces savoirs sont rattachés à l'économie et à la politique. Ce constat est sans doute normal s'agissant d'une notion en premier lieu linguistique. Mais ce commentaire peut être nuancé si l'on observe que l'analyse ne donne pas le même résultat en Europe, où les enseignements se rattachant à la francophonie portent sur des domaines beaucoup plus variés. L'essentiel de l'offre de savoirs rattachée à la francophonie dans le domaine de l'économie (66 %) et en science politique (69 %) est faite en Europe, qui en revanche ne contribue qu'à 31 % à l'offre de savoir francophone dans le champ des approches linguistiques.

Compte tenu de l'évolution importante des effectifs d'apprenant.e.s dans le monde, en particulier dans les pays où s'observe une forte appétence pour les doubles cursus dans des disciplines à caractère technique ou scientifique (l'ingénierie par exemple), il est permis de s'interroger : l'adaptation de la francophonie à la demande de français doit-elle passer par une actualisation de l'offre de francophonie à la demande réellement observée ? Sans doute qu'une vision trop culturelle, linguistique ou patrimonialisée de la francophonie constitue-t-elle un obstacle à un dynamisme réel observé du point de vue de la demande.

Pourtant, il existe aussi des initiatives plus marginales ou isolées qui pourraient servir de référence dans ce domaine, c'est le cas de celles de la CCI Paris Ile de France pour promouvoir le français langue des affaires.

La CCI Paris Ile-de-France possède une forte expertise dans le domaine du français professionnel et a été pionnière en organisant le premier test standardisé de français en qualité de langue étrangère. Ainsi, le test d'évaluation de français (TEF), est le premier test

38 Cf. « L'enseignement du français en Chine », *La langue française dans le monde*, 2014, OIF. Pp. 290-321.

standardisé de français langue étrangère créé en 1998 et suivi 2 ans plus tard par le test du ministère de l'Éducation nationale (TCF). Il est reconnu en France comme à l'étranger : en France par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, comme permettant de poursuivre ses études en France et par le ministère de l'Intérieur, pour accéder à la citoyenneté française ; au Canada par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, pour immigrer vers le Canada et accéder à la citoyenneté canadienne ; au Québec par le ministère québécois de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour vivre et travailler au Québec.

Chaque année, 40 000 personnes se prêtent à ce test de français.

La Chambre de Commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France est par ailleurs, la seule actrice au monde à proposer des diplômes adaptés aux situations professionnelles en français, comme les Diplômes de français professionnel (DFP), certifications attestant de compétences en communication, écrite et orale, en français, en situation professionnelle.

La Chambre délivre également un diplôme dit « généraliste », le diplôme Affaires. Elle a également développé des diplômes dans des spécialités : relations internationales, santé, tourisme-hôtellerie-restauration, mode.

Elle délivre chaque année 7 000 **étudiant.e.s** et professionnel.le.s, qui sont donc autant de professionnel.le.s à porter la marque CCI Paris Ile-de-France.

Si ce chiffre paraît relativement marginal au regard du chiffre global des apprenant.e.s en français, l'initiative, particulièrement adaptée aux besoins spécifiques du monde des affaires et de façon plus générale à l'évolution des besoins en langue, est sans doute un modèle à suivre.

Le dynamisme démographique des pays africains : un atout pour la francophonie ?

Pour nuancer le tableau d'une croissance démographique francophone « naturelle » grâce à l'Afrique, il est utile de préciser le statut du français dans les différents pays francophones de la région. Si les pays africains comptent pour 54,7 % des locuteur.ice.s francophones dans le monde, cela ne signifie pas que cela sera le cas demain³⁹. Le rapport Attali annonçait ainsi un chiffre bien différent de celui annoncé par l'OIF, espérant un chiffre de 100 millions de francophones en 2015.

La Francophonie institutionnelle compte 29 États africains membres à part entière. Parmi ceux-ci, seulement 11 d'entre eux ont le français comme seule langue officielle⁴⁰ et 8 en ont fait une de leurs langues officielles⁴¹. Ce statut est précaire. Il peut être abandonné. Ainsi,

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, du Congo, de la RDC, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. Rapport OIF, *La langue française dans le monde*, Nathan, 2014

⁴¹ Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Djibouti, Madagascar, Rwanda, Tchad. *Ibid.*

le Tchad a adopté l'arabe comme seconde langue officielle en 1978. En 1985, les Comores ont ajouté l'arabe et le comorien à la liste des langues officielles inscrites à la constitution.

Toutefois, le caractère de langue officielle ne permet pas de recouvrir la réalité de la diversité linguistique des différents pays d'Afrique. Celle-ci se caractérise par l'usage de plusieurs centaines de langues vernaculaires et un système éducatif dans lequel une ou deux langues sont enseignées, parmi lesquelles encore souvent celle de l'ancienne puissance coloniale, devenue langue officielle. Ainsi, en fait comme en droit, le français, l'anglais et le portugais sont devenues langues véhiculaires de nombreux pays africains.

Aujourd'hui, la réalité de l'expression de langue française en Afrique est qu'elle participe à un plurilinguisme officiel ou non, où cohabitent les langues maternelles, dites « langues premières », avec d'une part, les langues enseignées en masse dans le système éducatif ou « langues secondes » et, d'autre part, les langues étrangères enseignées. Selon les pays et les populations, le français entre dans l'une ou l'autre de ces catégories. La vitalité de la démographie africaine peut se traduire par une certaine dynamique francophone. Pour autant, seule une offre éducative adaptée permettra de maintenir le français dans l'un ou l'autre de ces statuts linguistiques.

Une langue aux trois statuts

- Le français comme langue première, conditionnée à la permanence d'un enseignement en français

Le français continue d'être une langue première dans certains États (Afrique centrale, région des grands lacs, Gabon, Cameroun, République du Congo et République démocratique du Congo), dans les milieux ayant suivi une scolarisation secondaire ou des études supérieures, où les parents s'adressent uniquement ou principalement en français à leurs enfants. Cette réalité ne fait que souligner la dépendance de la francophonie à la situation du système scolaire, bien plus qu'au statut de langue officielle.

Or, plusieurs pays francophones, y compris ceux dans lesquels le français a gardé son statut de langue officielle, ont cessé de donner l'exclusivité au français comme langue d'enseignement dans leur système scolaire. Ainsi au Sénégal, l'enseignement se fait-il dans les langues parlées sur le territoire, et non seulement dans la langue nationale tandis que l'anglais est aussi enseigné. Le Rwanda a instauré l'anglais comme première langue enseignée à l'école. Ce faisant, les systèmes éducatifs africains répondent avec pragmatisme à l'exigence d'élévation du niveau d'éducation d'un nombre croissant d'élèves, lesquels ne viendront au français que dans un second temps si toutefois les moyens nécessaires à son apprentissage sont mis en œuvre.

- Le français comme langue seconde : une réalité encore forte

Plus fréquente en Afrique est la situation où le français s'observe comme une langue seconde, à distinguer d'une langue véritablement étrangère. Cette catégorisation recouvre le cas où la population sait massivement recourir au français mais dans des situations de locution particulières.

L'usage du français comme langue seconde correspond à une situation où le système éducatif a pu transmettre la pratique et l'usage de la langue à la population et où celle-ci la comprend et la parle dans certains contextes. Dans de nombreux États africains, la langue

française peut être parlée au quotidien, à l'instar d'une langue vernaculaire. Mais elle est utilisée quotidiennement plutôt dans les rapports avec l'administration, dans certaines activités culturelles, dans les médias, le travail et la sphère économique⁴². C'est le cas des États subsahariens. Au Maghreb, le français est resté, à l'exception notable de l'Algérie, au côté de l'arabe, langue d'enseignement à grande échelle et de la production de l'esprit (expression publique, littérature, presse, publications scientifiques).

- Le français comme langue étrangère

De plus en plus d'États africains francophones proposent aux élèves de choisir le français comme langue étrangère puisqu'il n'y a pas de sollicitation naturelle à parler cette langue chez eux.elles. Le français continue d'y être utilisé dans des sphères restreintes pour des besoins de communication, des pratiques culturelles ou professionnelles (professeur.e.s, écrivain.e.s), l'enseignement du français y demeure pour des raisons historiques, symboliques, pratiques ou utilitaires.

Au Maghreb, l'usage académique du français perdure mais garde des relations ambiguës à la langue. Bien que langue officielle au Maroc et en Tunisie, le français est enseigné comme une langue étrangère pour les élèves du primaire. Elle est plus souvent langue d'enseignement dans certaines filières supérieures.

En Egypte, l'un des États les plus peuplés d'Afrique (le plus gros effectif d'apprenant.e.s depuis le XIXème siècle), le français était en 2015 la seconde langue étrangère enseignée avec environ 8 millions d'apprenant.e.s (en augmentation)⁴³.

A l'image de l'Egypte, d'autres grands pays africains ont récemment choisi le français comme langue étrangère obligatoirement enseignée au secondaire. C'est notamment le cas du Nigéria qui l'a imposé au collège. Son inscription dans les courants d'échange avec les pays frontaliers francophones et les enjeux géopolitiques au Nord et à l'Est ont fait de ce pays de 110 millions d'habitant.e.s, dont la croissance et les ressources sont parmi les plus importantes d'Afrique, un moteur possible de développement pour l'ensemble des pays francophones de la zone.

La soutenabilité de l'offre éducative face aux défis démographiques : un enjeu premier

En Afrique subsaharienne, le français demeure la langue officielle de nombreux pays, mais la part des locuteur.rice.s francophones diminue. Le dynamisme démographique africain explique pour une part la difficulté des États à pourvoir aux besoins éducatifs de leur population. Face à l'ampleur des besoins et à la faiblesse des budgets, il n'est pas étonnant que la francophonie ne constitue pas une priorité sur le terrain. Un effort substantiel pour pourvoir aux besoins d'alphabetisation et de formation, notamment en direction des jeunes filles reste à faire.

Ainsi, le Niger par exemple, compte-t-il environ 70 % d'analphabètes. Le français y est encore utilisé par les milieux favorisés comme dans les lycées privés de Niamey. Mais

42 Bénin, Burkina-Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Niger, RDC, Sénégal et Togo.

43 Rapport Observatoire de la langue française, *La langue française dans le monde*, 2014.

les médias utilisent un français approximatif⁴⁴ et les écoles publiques n'arrivent plus à enseigner le français dans des classes surchargées (environ 80 élèves par classe), où les objectifs pédagogiques sont en premier lieu ceux d'apprendre à lire et à compter et où les enseignant.e.s sont encore trop peu formé.e.s⁴⁵.

Pour contrer l'analphabétisme, le Sénégal a rendu la scolarisation obligatoire dès 6 ans⁴⁶. Les effectifs de collégien.ne.s ont explosé sans que le pays dispose de suffisamment enseignant.e.s formé.e.s et d'infrastructures adapté.e.s⁴⁷. Aujourd'hui, seul le quart de la population sénégalaise est comptabilisé comme francophone.

Dans un tel contexte, l'alphabétisation et l'éducation restent des priorités absolues, alors que l'enseignement du et en français, à côté des langues locales, peut servir de levier pour faciliter l'accès des populations à des formations plus spécialisées dans certains domaines. Nombre d'expert.e.s s'accordent aujourd'hui pour dire que l'apprentissage d'une langue est facilité par la maîtrise de la langue maternelle. L'enseignement du français et en français en Afrique nécessite donc de tenir compte des enjeux locaux prioritaires. Et la première de ces priorités consiste à mettre en place une offre éducative suffisante dans des pays sans ressources et où la demande va sensiblement augmenter. L'investissement global dans le système éducatif n'exclut pas au demeurant qu'un autre rapport à la langue française puisse se nouer en raison de l'utilité du français comme langue véhiculaire, de la pénétration des médias, et de formes d'apprentissage renouvelées.

Les données disponibles montrent la part substantielle des enfants non scolarisé.e.s, dans les pays francophones, en particulier à partir du collège.

44 Rapport Attali, La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable, 2014.

45 *Ibid.*

46 Loi 2004-37 du 15 décembre 2004

http://www.servicepublic.gouv.sn/index.php/demarche_administrative/demarche/2/107.

47 Rapport Observatoire de la langue française, *La langue française dans le monde*, 2014.

Pays francophones d'Afrique subsaharienne et d'Afrique centrale	Taux de non-scolarisation au primaire en % en 2015	Taux de non scolarisation au collège en 2015
Mauritanie	20	40
Sénégal	27	48 (2013)
Mali	39	46
Guinée-Bissau	31	
Guinée	22	52
Côte d'Ivoire	21	
Burkina Faso	30	42
Niger	37	68
Tchad	21	
Centre Afrique	29	55 (2012)
Cameroun	5	36
Togo	3	39
Rwanda	5	
Burundi	5	35

Source :

En 2015, un rapport de l'UNESCO⁴⁸ dressait un bilan des écarts importants de scolarisation entre les filles et les garçons au primaire et dans le supérieur, notamment dans les États francophones du Sud, écarts en moyenne plus conséquents que ceux observés au Nigéria ou dans les pays du Sud de l'Afrique, anglophones.

⁴⁸ UNESCO, UIS, *Laissées pour compte*, 2015. <http://uis.unesco.org/apps/visualisations/no-girl-left-behind/>

	Nombre de filles scolarisées pour 100 garçons scolarisés au primaire	Nombre de filles scolarisées pour 100 garçons dans le secondaire
Maroc	94	85
Tunisie	97	104
Mauritanie	105	92
Sénégal	111	97
Mali	90	80
Niger	85	71
Tchad	76	45
Guinée	84	86
Côte d'Ivoire	88	71
Ghana	101	96
Togo	94	51
Bénin	92	70
Cameroun	89	85
Gabon	97	97
Congo	107	100
RDC	90	62
Vietnam	99	99
Laos	96	92
Cambodge	99	85
Thaïlande	93	94

Source :

Pour ce motif, l'UNESCO a fait de l'égalité des sexes une cause globale en matière d'éducation. Il est marquant de constater que certains des pays qui restent majoritairement francophones en dépit de l'installation progressive d'autres langues véhiculaires comme la République démocratique du Congo, sont des pays où le français demeure une langue d'enseignement et où les jeunes filles sont autant, sinon plus scolarisées que les jeunes garçons (5 % des filles seulement ne le sont pas, contre 7 % pour les garçons).

Ces chiffres sont significatifs de la complexité du problème éducatif. La non-scolarisation est liée à de nombreux facteurs dont certains, sociologiques ou culturels, ne sont pas seulement en rapport à une offre scolaire insuffisante. Mais globalement, il demeure que les enfants non scolarisé.e.s sont le plus souvent des enfants de zones rurales et issu.e.s de familles pauvres. Les problèmes de scolarisation des enfants sont non seulement dus à une

quantité insuffisante d'écoles et d'enseignant.e.s mais aussi à une demande pléthorique, notamment dans certains pays africains et asiatiques.

L'UNESCO a d'ailleurs chiffré les besoins en enseignant.e.s dans les prochaines années, particulièrement préoccupants compte tenu du développement démographique dans l'Afrique subsaharienne francophone. Selon l'institut statistique de l'UNESCO, nombre de ces pays n'atteindront pas l'objectif de subvenir aux besoins en éducation primaire et secondaire prévu par l'ODD 4 en 2030. Pour ne s'en tenir qu'aux besoins d'enseignant.e.s des écoles primaires, en Afrique sub-saharienne il s'élèverait à 2 millions de nouveaux postes à l'horizon 2020, sans compter les besoins de renouvellement des postes actuellement décomptés, contre 200 000 en Asie du Sud Est⁴⁹. Au niveau du secondaire, ces besoins sont encore plus importants : cinq millions de nouveaux postes en 2020, 6 millions en 2025 et 9 millions en 2030 (alors que ce besoin restera de 5 millions de nouveaux postes d'enseignant.e.s en Asie du Sud Est).

Le programme « 100 000 professeurs pour l'Afrique » lancé en 2014 avec un budget de 3 millions d'euros, et piloté par l'Institut français, visait d'ailleurs à donner une réponse à cet enjeu majeur du renouvellement des enseignant.e.s africain.e.s de français. Il demeure d'une importance modeste eu égard aux besoins recensés par l'UNESCO, qui dépassent très largement ceux évalués s'agissant des seuls professeur.e.s de français.

Si les moyens (écoles, enseignant.e.s formé.e.s pour apprendre le français) font à ce point défaut pour faire du français une première langue enseignée, l'effort d'investissement dans les moyens d'apprendre le français comme deuxième langue ou langue étrangère est plus réaliste. Il demeure néanmoins tributaire des choix régaliens des États. La Francophonie institutionnelle doit ainsi faire face à deux enjeux hiérarchisés : le premier est celui de la capacité des États à dégager des ressources en faveur de l'effort d'alphabétisation et d'éducation, y compris dans la langue maternelle la plus commune ; le second est celui de la mise au point de méthodes destinées à enseigner le français dans un contexte de plurilinguisme.

Face à la complexité de ces enjeux, aucune solution simple ne semble se dessiner. Concevoir une offre scolaire suffisante c'est se heurter non seulement à la modicité des ressources propres des États, mais également à des réalités historiques, sociologiques et géographiques (faible densité) qui expliquent que la demande scolaire ne soit pas tournée prioritairement vers un enseignement du français et en français. La faible densité du peuplement de certains pays africains est ainsi un obstacle supplémentaire à l'accès à une offre scolaire suffisante et diversifiée.

La diffusion des savoirs et des méthodes que permettent les technologies de l'information est parfois présentée comme une solution aux problèmes de la soutenabilité de l'offre éducative en Afrique. Toutefois ces formes d'enseignement à distance renouvelé

49 <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/fs39-the-world-needs-almost-69-million-new-teachers-to-reach-the-2030-education-goals-2016-en.pdf>

supposent des ordinateurs, des réseaux, des accès à internet suffisants dont l'utilisation reposera toujours à la fin des fins sur la médiation d'enseignant.e.s.

Ainsi les défis d'apprentissage de la langue française dans les États africains francophones demeurent : la scolarisation de tou.te.s les jeunes, l'hétérogénéité des langues pratiquées dans des pays aux frontières imposées artificiellement lors de la décolonisation, les mouvements de populations rendant nécessaires une offre variée d'enseignement dans des langues variées. Rien de tel ne se fera sans un effort d'investissement massif dans l'éducation, sans lequel des pays fortement ancrés dans la francophonie, peuvent finir par renoncer à l'enseignement du français comme seconde langue.

Des observateur.rice.s soulignent par exemple qu'aujourd'hui, le lingala devient une langue véhiculaire plus pratiquée que le français en République démocratique du Congo, pays de 85 millions d'habitant.e.s, en crise politique depuis de nombreuses années et à l'origine de flux migratoires significatifs vers l'Europe. De plus, les résultats des étudiant.e.s aux tests de français, langue d'enseignement universitaire, atteignent un niveau insuffisant. Dans d'autres pays comme le Sénégal et le Niger, l'arabe devient langue d'enseignement dans le secteur privé ou informel, les écoles religieuses palliant parfois l'insuffisance d'une offre publique d'enseignement⁵⁰. Le ministère de l'Éducation nationale sénégalais a néanmoins ouvert des écoles franco-arabes publiques (450 en 2012) fonctionnant à parité et modernisé les écoles religieuses avec l'introduction d'un enseignement du français.

En résumé, le développement de l'offre scolaire en Afrique en lien avec la poursuite de l'ODD 4 est compatible avec un certain investissement en faveur d'un enseignement francophone. Mais pour éviter que le lien entre francophonie et développement durable ne s'affaiblisse, la priorité de l'investissement dans l'alphabétisation et l'éducation des pays francophones les plus pauvres doit être rappelée. Le caractère véhiculaire du français en fait une langue encore largement utile pour la plupart des populations africaines. Mais l'apprentissage du français demeure conditionné à la mise en œuvre des politiques d'alphabétisation et de développement durable.

Pour cela, l'augmentation des ressources propres des États et la mobilisation internationale en faveur d'une gouvernance qui encourage l'allocation de ces ressources vers l'éducation sont nécessaires.»

La francophonie en Europe : la question de la promotion du plurilinguisme et de la langue française au sein des institutions européennes

A terme, la sortie du Royaume-Uni de l'UE et l'absence d'État membre de l'UE comptant l'anglais comme langue officielle⁵¹, pose avec acuité la question de la promotion du plurilinguisme et de la langue française au sein des institutions européennes. Pour la majorité des personnalités auditionnées par la section, le Brexit représente une opportunité de faire rayonner davantage le français au sein des institutions européennes, voire de

50 Rapport de l'OIF 2014, La langue française dans le monde en 2014, p. 351.

51 L'Irlande a choisi la langue gaélique comme langue officielle.

favoriser l'utilisation du français comme langue de travail. En dépit des mesures conduites par le Secrétariat général des Affaires européennes et le Groupe des Ambassadeur.ice.s francophones auprès de l'UE, la France a jusqu'à présent peu investi ce champ d'action et n'a pas défini de stratégie coordonnée en faveur du recours au français au sein de l'UE.

Le règlement CE/1/1958 du 15 avril 1958 fixe le régime linguistique de l'UE et définit les langues officielles et de travail des institutions européennes.

Le français est langue officielle de l'UE et l'une des trois langues de travail de l'UE avec l'anglais et l'allemand au sein de la Commission européenne et du Conseil de l'UE. Cependant, l'usage du français est en net recul : près de 37 % des documents émanant de la Commission européenne étaient rédigés en français en 1998 contre 3,6 % en 2015 (source direction générale de la Traduction de la Commission européenne). Le mouvement est identique pour l'allemand mais moins significatif, le seuil de départ étant plus bas : 5 % des documents de la Commission en 1998 contre 2,8 % en 2015.

Il est à noter que lors de la présidence française du Conseil en 2008, seuls 16 % des documents étaient rédigés en français. *L'absence de volontarisme de la France dans ce domaine est par conséquent en cause.*

Le recours massif à l'anglais comme langue de travail au sein des institutions européennes est le signal d'un déclin rapide du multilinguisme en Europe, amorcé dans les années 1990. Or, ce mouvement ne reflète pas la réalité :

- L'UE compte 125 millions de locuteur.ice.s francophones (114 millions sans le Royaume-Uni, source OIF 2014) ;
- Le continent européen abrite un peu plus de 16 millions d'apprenant.e.s en français soit 22 % du total des apprenant.e.s de français langue étrangère dans le monde ;
- comme l'a rappelé le rapport du Sénat consacré à la francophonie, le français est la langue première et officielle de plusieurs États-membres de l'UE, les trois « capitales » abritant les institutions européennes (Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg) sont francophones et 17 des 27 États membres de l'UE sont membres de l'OIF.

Les enjeux d'une francophonie dynamique sont élevés à la fois pour la France et pour les pays membres de la Francophonie qui, par la Charte de la Francophonie, ont décidé de se fixer des objectifs ambitieux notamment en faisant du développement durable, une grammaire commune aux gouvernements francophones. Toutefois, sans ignorer que les enjeux politiques sont multiples, l'insuffisance ou la dispersion des moyens consacrés à la solidarité internationale et singulièrement à l'éducation et la formation des jeunes dans les pays les moins avancés de langue française pourrait faire de la francophonie, une cause vaine.

L'investissement des gouvernements dans les politiques publiques d'éducation, le cas échéant par une meilleure mobilisation de l'aide publique internationale, n'a pas pour objectif la défense du français en soi. Dans la mondialisation actuelle, l'expression de langue française est d'abord un atout que de nombreux individus souhaitent acquérir. C'est pourquoi l'investissement dans l'éducation, condition nécessaire pour que l'Afrique francophone continue de se développer, doit être une priorité de la France et de ses partenaires francophones et européens. On l'a vu, le français est utile pour de nombreux publics et il est choisi comme seconde langue, première ou deuxième langue étrangère obligatoire, parce qu'il constitue une langue véhiculaire pour de nombreuses populations dans le monde.

Par ailleurs, les pays qui sont à la fois membres de la Francophonie et de l'UE doivent également, conformément aux objectifs de la Charte, se préoccuper des conséquences des dérèglements climatiques comme du sous-emploi de la jeunesse diplômée du Sud. En ce sens, les enjeux sont élevés et l'enceinte francophone devrait permettre d'aborder de plus près, les moyens de faire face à une situation alarmante sur le long terme.

La francophonie, porteuse du projet d'une mondialisation soucieuse d'un juste équilibre entre les nations et le développement humain, vaut la peine d'être soutenue.

La seconde partie propose un diagnostic des différents vecteurs d'une francophonie que la France, par son implication politique sur les scènes internationale et nationale, peut contribuer à dynamiser.

II. LES PRINCIPAUX VECTEURS D'UNE FRANCOPHONIE DYNAMIQUE

A. La Francophonie institutionnelle : un vecteur à renforcer, une stratégie à définir

L'OIF, un instrument hybride en recherche de cohésion

Encadré 1 : États membres de l'OIF

L'OIF compte 83 États ou gouvernements sur les 193 États membres de l'ONU, qui sont soit membres à part entière, soit associés, soit observateurs. Il est à noter que les associés sont les États qui ont entamé une procédure pour devenir membre, et ainsi prendre part à toutes les instances politiques de la Francophonie (sommet des chefs d'État, conférences ministérielles). Les observateurs sont membres de la Francophonie, sans prendre part aux instances délibératives. L'OIF compte :

- 31 États africains, dont un associé (le Mozambique) et un observateur (le Ghana)
- 29 États européens dont 16 observateurs (10 pays de l'UE : Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Autriche, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Croatie et 6 hors UE : Ukraine, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, Kosovo, Géorgie) et un État associé (Chypre) ;
- 6 États asiatiques, dont deux observateurs (Thaïlande, République de Corée) ;
- 1 État et trois gouvernements nord-américains, dont un observateur (l'Ontario) ;
- 6 États sud et centre-américains dont 4 observateurs (Argentine, Uruguay, Mexique, République dominicaine et Costa-Rica) ;
- le Liban ;
- 1 État pays observateur et 1 associé dans les pays du Golfe (Qatar et Emirats Arabes Unis) ;
- 1 gouvernement pacifique associé (Nouvelle Calédonie) ;
- 4 États de l'Océan indien.

Plus qu'un club de diplomates ou qu'une agence technique, une véritable organisation internationale

La Francophonie repose sur une communauté d'intérêt, en raison des visions du monde qu'une langue commune permet de rapprocher plus facilement. Et nombre d'observateurs soulignent l'importance du rôle des Groupes d'ambassadeurs francophones (GAF) et des autres réseaux professionnels au sein des multiples instances multilatérales. Ainsi, la francophonie pourrait se limiter à la vision du lobbying nécessaire à la constitution d'une réserve de voix que les pays francophones peuvent mobiliser au sein des organisations internationales lorsqu'ils y trouvent un intérêt commun. C'est cependant ignorer l'expertise

développée de longue date au sein du mouvement francophone, que ce soit dans la société civile, en matière de coopération ou à l'ACCT.

L'OIF est issue des transformations successives de l'ACCT, elle-même fondée par les accords de Niamey en 1970 et de l'agence intergouvernementale de la Francophonie au sommet de Hanoï en 1997, lequel créait également la fonction de secrétaire général.e de la Francophonie.

Déjà, la transformation de l'ACCT en « agence intergouvernementale » consacrait formellement la reconnaissance du rôle politique donné à cet instrument qui ne devait pas seulement être utilisé dans le domaine de la coopération culturelle et technique entre les États mais bien servir de vecteur politique à la francophonie. Cette transformation visait à faire de l'organisation, d'une part une structure experte dans le domaine de la coopération culturelle et technique, et d'autre part un relais des orientations politiques fixées au.à la Secrétaire général.e par le sommet des chef.fe.s d'État.

Cette évolution a été parallèle à une formalisation des statuts des États membres qui n'ont pas tous le même poids dans les instances délibératives de la Francophonie et notamment dans son conseil permanent, présidé par le ou la Secrétaire général.e. Concrètement, les pays observateurs n'ont aucune voix délibérative dans ce conseil et n'y prennent pas la parole, sauf si les autres membres leur accordent l'autorisation de présenter une communication. De ce fait, dans le contexte de l'élargissement de l'UE, de nombreux pays européens ayant rejoint la francophonie comme observateurs ont pu investir avec un moindre intérêt, le forum de l'OIF. Cette option de compromis a permis un élargissement géographique de la Francophonie à l'Europe, tout en confirmant la prééminence des pays membres de plein droit, parmi lesquels le groupe africain était le plus important. Ainsi l'axe géopolitique de l'organisation a été maintenu, sujet auquel le gouvernement français s'est montré très attentif au début des années 2000⁵².

Approfondissement plutôt qu'élargissement

Il n'en reste pas moins que ce mouvement d'élargissement pose aujourd'hui de nombreuses interrogations. A-t-il atteint son but ? Ne parvient-on pas à des risques de contradiction avec les objectifs de la Charte lorsque des États membres de l'OIF, qu'ils soient de plein droit ou simples observateurs, ne se préoccupent guère des valeurs démocratiques de la Charte et de l'État de droit, et assez peu de Francophonie ? Enfin, une trop grande hétérogénéité dans la situation des États membres de la Francophonie ne risque-t-elle pas de paralyser l'organisation dans l'énoncé de ses priorités ?

Si l'élargissement n'a pas atteint son but, les missions confiées à l'OIF se sont diversifiées. La capacité d'influence de l'OIF a trouvé une traduction dans des domaines d'action thématiques très précis. Mais cette capacité demeure limitée. Son utilité reconnue est de secondar et d'appuyer les efforts que d'autres organisations internationales ou acteur.rice.s de la scène internationale ne peuvent assumer seul.e.s ou qu'il.elle.s assumeraient moins bien. Surtout, l'expertise de l'OIF dans ses domaines de compétence historiques que sont la

52 Rapport n° 255 (2001-2002) de M. Robert Del PICCHIA, fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé le 20 février 2002.

coopération culturelle et technique peut aujourd'hui être mobilisée en lien avec la mise en œuvre des ODD. Le développement de certains projets de l'OIF le montre. Mais il demeure illusoire de penser que les budgets de l'organisation sont de nature à peser réellement dans les pays qui ont besoin d'un investissement massif.

Aujourd'hui, la multiplicité des champs d'intervention de l'OIF conduit à un nombre de projets très importants et sur plusieurs fronts à la fois, sans toujours rendre son action visible. Le risque d'une relative dispersion s'accroît avec la diminution d'un budget passé de 91 millions d'euros en 2011 à 79 millions en 2015, aujourd'hui stabilisé⁵³. Certains pointent le manque de stratégie de la Francophonie institutionnelle, regrettant que les États parties les plus influents dont la France, ne lui attribuent pas un mandat clair. Ces moyens de faible importance eu égard aux enjeux sont dilués dans une programmation financière concernant de multiples projets, souvent intéressants, mais dont l'effet de levier pour agir en conformité avec la Charte de la Francophonie sur les problèmes économiques, sociaux et environnementaux qui se posent de manière transversale aux pays francophones, demeure très limité. En conclusion, la Francophonie institutionnelle a peu de résultats en termes d'amélioration de la gouvernance de ses États membres.

Entre approfondissement et élargissement, agence à caractère technique et organisation politique, l'OIF n'a pas achevé sa transformation. En ce sens, le CESE formule la recommandation suivante pour recentrer la gouvernance de l'OIF sur ses valeurs et les thèmes politiques que les États membres jugeront prioritaires.

Recommandation : renforcer la Francophonie institutionnelle en la dotant d'une feuille de route politique

Evaluer dans la durée, le niveau d'engagement des pays ayant adhéré à l'OIF ou candidats à l'adhésion, concernant le respect des valeurs inscrites dans la charte de la Francophonie.

Doter l'OIF d'une feuille de route politique tenant compte de l'agenda des grandes négociations internationales à venir et auxquelles les États membres auront à prendre part.

Renforcer la gouvernance de la Francophonie institutionnelle afin que la ou le Secrétaire général.e (SG) puisse donner des instructions à l'OIF et animer le conseil permanent de la Francophonie en fonction de cette feuille de route.

Mettre au service de la réalisation des objectifs précisés sur cette feuille de route, une part ciblée des moyens de l'OIF.

Afin de mettre en œuvre cette feuille de route politique, l'OIF devrait systématiquement apporter ses capacités d'expertise et les moyens consacrés à l'interprétariat et la traduction pour assurer que le français soit, dans les forums multilatéraux de négociation, la langue de travail des États francophones.

⁵³ Rapport de Planète publique pour le MAEDI, « Evaluation stratégique de la contribution française à l'OIF 2010-2015 ».

L'expertise au service d'une organisation de plaidoyer dont les objectifs doivent être clarifiés

Le caractère hybride de l'OIF fait aussi son originalité, en dépit des difficultés de cette organisation internationale à éclaircir les axes stratégiques de ses missions. Cette originalité provient sans doute, en premier lieu, du domaine de spécialité qui depuis toujours a été le sien, la coopération culturelle et technique, qui aujourd'hui s'est élargie à de nombreux autres domaines, au risque de se diluer dans des champs trop étendus.

Toutefois, l'expertise ne saurait être mise en opposition avec le politique. En effet, les objectifs de la Charte de la Francophonie ont un contenu manifeste que les États parties ont validé. Leur mise en œuvre repose sur des analyses solides de nature à remettre les États parties sur une voie commune, par le conseil, les médiations et des négociations intergouvernementales permanentes caractéristiques des formes de gouvernance qui se développent aujourd'hui au sein de la communauté internationale.

Intergouvernementale, la Francophonie est la seule organisation internationale à faire la place en son sein, au titre de membre à part entière, à des gouvernements de niveau infra-étatique, comme c'est le cas du gouvernement de Wallonie Bruxelles par rapport au Royaume de Belgique.

Enfin, la ou le SG de la Francophonie a également rang de chef.fe d'État et peut en principe converser avec ceux.celles-ci, soit directement lors des sommets des Chef.fe.s d'État soit par la voie de leurs représentant.e.s personnel.le.s au sein du Conseil permanent de la Francophonie qu'elle.il préside. Cette place favorise un rôle public du ou de la SG pour plaider les causes de la Charte auprès des différents gouvernements parties.

Ainsi, s'il est clair qu'une organisation internationale comme l'OIF n'a pas la capacité d'action d'une organisation régionale ou mondiale dotée d'un budget significatif, ses moyens peuvent être mis à disposition du politique pour faire avancer les causes que les gouvernements veulent promouvoir ensemble. La ou le SG de la Francophonie peut ainsi être considéré.e comme légitime à s'adresser aux chef.fe.s d'État et de gouvernement lorsque ceux.celles-ci s'écartent des objectifs fixés, mais aussi aux autres organisations internationales dans le cadre des causes portées par la Francophonie.

Concernant la mise en œuvre de programmes, ni le budget, ni les missions attribués à l'OIF ne lui permettent d'intervenir de manière décisive dans l'ensemble des champs d'action qu'elle souhaiterait pouvoir couvrir. Il est en revanche envisageable que ses programmes expérimentaux, essaient et servent de modèle pour d'autres organisations (Nations unies, opérateur.rice.s d'aide au développement comme l'AFD, ...) afin qu'elle conserve un rôle de pilotage.

Enfin, compte tenu du rôle majeur que la Francophonie a joué dans la définition de l'Agenda 2030 des ODD (cf. Chapitre I. 2. a) et de l'enceinte privilégiée qu'elle constitue pour évoquer les questions de développement et d'éducation, l'OIF doit poursuivre son

engagement dans ce champ d'action majeur. Vis-à-vis de l'UE et de la France, ce peut être pour l'OIF l'occasion d'influer sur l'orientation de l'APD et ses bailleur.esse.s de fonds majeurs.

La représentation diplomatique de l'OIF auprès de l'UE est naturellement positionnée pour assurer un suivi attentif des décisions prises par cette dernière dans le champ de l'APD multilatérale. Elle peut ainsi porter une attention particulière aux subventions versées à destination des pays de l'espace francophone, en veillant notamment à leur consommation effective conformément aux objectifs de la Charte. Par ailleurs, les Etats membres de la Francophonie institutionnelle pourraient se mobiliser en faveur d'une orientation plus importante de l'APD multilatérale pour l'éducation et la formation. Cela devrait être l'objet d'un point de vigilance lors des sommets de la Francophonie, des conférences ministérielles et du conseil permanent de la Francophonie. Une première priorité de l'OIF pourrait être d'obtenir que l'UE et ses États membres réorientent leur APD vers les pays francophones les moins avancés.

Une seconde priorité pourrait être pour elle, de mettre en place un programme de travail pour observer la manière dont les politiques éducatives de ses membres encouragent l'éducation conformément à l'ODD n°4 qui préconise d'assurer l'accès de tou.te.s à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Dans les pays francophones, l'égalité d'accès à la formation des filles et des garçons, du primaire à l'université, devrait être particulièrement encouragée, en particulier si l'on souhaite que le français reste une langue sinon «maternelle» du moins encore en situation de pouvoir être transmise dans la population.

Ces objectifs paraissent primordiaux pour la francophonie et en cohérence avec les objectifs de la Charte de s'inscrire dans la promesse d'une solidarité internationale ambitieuse. Si d'autres objectifs peuvent être formulés, la philosophie multilatérale de l'OIF nécessite de s'assurer de l'accord de l'ensemble des États parties qui doivent tous y trouver leur intérêt.

Une telle orientation suppose qu'un mandat politique clair et partagé par les États membres lui soit attribué en ce sens lors d'un sommet de la Francophonie. De telles orientations ne peuvent intervenir sans l'engagement fort du premier pays contributeur de l'OIF en ce sens.

Recommandation : clarifier la mission de plaidoyer et de mobilisation de la Francophonie multilatérale en la recentrant sur l'ODD n°4 (Assurer l'accès de tou.te.s à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie).

Intégrer à l'OIF une mission de plaidoyer et de mobilisation des États membres de la Francophonie au service des objectifs qu'ils se sont fixés. Faire de l'éducation et du développement durable des objectifs clairement prioritaires.

Promouvoir un modèle économique, social et environnemental francophone conforme à l'Agenda 2030 du développement durable, prioritairement en ce qui concerne l'ODD n°4.

Demander à l'OIF d'établir un tableau de bord des moyens humains et matériels consacrés à cet objectif dans chaque pays membre. Mettre à l'ordre du jour d'un prochain

sommet des Chef.fe.s d'État de la Francophonie, la fixation d'un objectif minimum de dépense publique/habitant.e consacrée à l'éducation et la formation.

Demander à l'OIF de veiller à la mise en œuvre dans l'espace francophone, des objectifs de l'UNESCO en matière de scolarisation et de formation des femmes et des hommes.

Donner mandat à l'OIF pour que son action de plaidoyer et de mobilisation auprès des autorités décisionnaires en matière d'Aide publique au développement (APD) à destination des pays les plus pauvres de l'espace francophone, soit davantage orientée vers l'éducation et la formation des femmes et des hommes.

Donner à l'OIF pour mission d'organiser la concertation avec les pays francophones siégeant dans les instances de négociations commerciales internationales et dans les sommets du G8 et du G20 afin que ces pays portent dans ces différentes instances, les objectifs de développement arrêtés en commun au sein de l'OIF.

B. Quel projet pour la francophonie européenne ?

Depuis 1991, de nombreux pays européens ont rejoint l'OIF, essentiellement des pays d'Europe centrale et orientale, au titre d'observateurs mais aussi de membres de plein droit, qu'ils soient ou non membres de l'UE. Il s'agit d'une évolution importante au sein de l'Organisation et l'on peut désormais considérer qu'il existe au sein de l'OIF, aux côtés des piliers africain et nord-américain, un pilier européen. Mais ce pilier demeure faible : en témoigne le fait que, en dépit d'un renforcement des liens institutionnels de ces pays avec la Francophonie, le continent est la seule zone où le nombre d'apprenant.e.s le français comme langue étrangère diminue, malgré des attaches culturelles et historiques profondes de certains pays d'Europe centrale et orientale à la francophonie.

Les effets que l'on pouvait attendre de l'entrée de pays européens plus nombreux dans la Francophonie étaient, d'une part le renforcement mesuré d'une influence européenne dans l'OIF et d'autre part, un poids plus grand de la francophonie en Europe. Mais il n'est pas sûr que la création d'un statut de membre de second rang pour les observateurs, comme les réticences des pays fondateurs de la Francophonie à voir l'axe géographique de l'organisation se déplacer, aient réellement servi de tels objectifs. Dès lors, une question se pose : quelle est l'utilité de la Francophonie pour l'Europe?

Francophonie et Union européenne : une stratégie à définir

Pour des motifs historiques, l'empreinte des pays du Sud reste forte au sein de l'OIF et les pays européens ne constituent pas un groupe homogène au sein de la Francophonie. A contrario, la Francophonie est peu mobilisée sur les questions relatives à l'Union européenne.

Pourtant la cause du français comme langue de travail effective dans les institutions européennes, devrait mobiliser l'ensemble des membres de la Francophonie tout comme l'Allemagne dont la langue est aussi une langue de travail de moins en moins pratiquée. L'anglais, le français et l'allemand, langues de travail officielles de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne ne reçoivent pas un traitement égal au sein des institutions, pour des motifs tenant parfois aux moyens disponibles mais sans rapport avec le droit de l'UE qui commande le recours à l'interprétariat et à la traduction. Les pays membres

de la Francophonie comme l'Allemagne devraient donc avoir une stratégie commune pour rappeler qu'il revient aux institutions concernées de mobiliser les moyens nécessaires afin que les pratiques s'alignent sur le statut réel des langues de travail.

Sur de nombreux autres sujets de fond, le groupe des pays à la fois membres de l'OIF et de l'UE est encore en quête de cohérence et les ponts entre les institutions européennes et francophones peinent à s'établir. Il existe cependant quelques programmes de l'OIF financés au moins partiellement par des fonds européens, dont :

- l'Initiative francophone pour la formation à distance des maître.esse.s (IFADEM), l'un des projets phares de l'institution ;
- le programme Hub and Spokes, qui vise à renforcer les capacités commerciales des pays ACP, mené en partenariat avec le secrétariat du Commonwealth et des pays ACP.

S'agissant des politiques de l'UE, là encore les synergies peinent à s'établir entre pays membres de la Francophonie il n'apparaît pas de concertation efficace et de dynamique propre, en dépit des efforts déployés au sein du Groupe des Ambassadeur.ice.s francophones auprès de l'UE. Certains sujets mettent même en évidence de profondes divergences de vue, comme les questions sociales et migratoires. La Francophonie institutionnelle n'a pas vocation à empêcher toute opposition entre Etats membres mais à leur offrir un espace de dialogue supplémentaire.

Cependant, la Francophonie représente pour les pays européens qui en sont membres, un espace de dialogue privilégié avec les pays ACP dans le cadre de la révision de l'Accord de Cotonou prévue en 2020 et de celle du Fonds européen de développement (cf. Annexe 7).

S'agissant de la politique d'APD distribuée par l'UE, il s'agit de veiller à ce que l'UE dépense effectivement les crédits décidés, et d'utiliser l'enveloppe de l'OIF pour faciliter la coordination entre l'UE et les Etats récipiendaires, membres de la Francophonie. Ainsi, l'OIF pourrait favoriser la mise en relation systématique entre les Etats de l'espace francophone en quête de financement et les programmes d'aide au développement décidés par l'UE, notamment dans la sphère éducative et le développement durable.

Les questions de sécurité et de défense représentent également un axe à développer entre la Francophonie et l'UE et plusieurs facteurs plaident en ce sens : l'affaiblissement probable de l'axe franco-britannique en matière de défense à la suite du Brexit ; des préoccupations communes aux pays européens autour des menaces terroristes et l'influence francophone dans le cadre des opérations de maintien de la paix⁵⁴.

⁵⁴ La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies au Mali (MINUSMA), créée par la résolution 2100 du Conseil de sécurité des Nations unies est par exemple constituée à 80 % d'effectifs francophones, tandis qu'il a été stipulé pour la première fois que des compétences linguistiques en français étaient nécessaires pour le contingent de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation de la République centrafricaine (MINUSCA). Il est à noter que c'est un ressortissant français, Jean-Pierre Lacroix, succédant à un autre Français, Hervé Ladsous, qui occupe le poste de directeur des opérations de maintien de la paix à l'ONU.

Une implication insuffisante des Etats européens membres de la Francophonie sur les sujets continentaux

Outre les questions linguistiques, il est des sujets sur lesquels les Etats européens de la Francophonie, qu'ils soient membres de plein droit ou observateurs, pourraient mieux s'impliquer. Enceinte de dialogues possibles entre les Etats et gouvernements des espaces francophones du Nord et du Sud, de l'Europe de l'Ouest et de l'Europe de l'Est, la Francophonie offre à ces pays l'occasion d'échanger voire de se concerter sur des sujets d'intérêt commun que les Etats et gouvernements européens et leurs voisins, membres de la Francophonie, ne peuvent négliger sans porter préjudice aux compétences conférées à l'Union européenne.

Par exemple, cohabitent dans la Francophonie, des Etats de départ et des Etats d'accueil de migrant.e.s. Les crises régionales et la fragilité de certains pays ne devraient pas être ignorées au sein de l'enceinte francophone, dont les Etats membres ont souhaité une inflexion plus politique depuis le sommet de Hanoï. En outre, la promotion des droits de l'homme et d'une bonne gouvernance démocratique, sujets sur lesquels veille le Conseil de l'Europe, pourraient aussi bénéficier du soutien politique de la Francophonie institutionnelle, qui partage avec ce dernier, des objectifs comparables.

Recommandation : mieux définir le projet de la francophonie européenne

Proposer que la France s'investisse plus largement en faveur d'une stratégie des pays francophones de l'Union européenne (UE), notamment autour de la politique européenne d'APD, de la relation avec les pays Afrique Caraïbe Pacifique (ACP) et du partenariat de l'Union européenne (UE) avec l'Afrique.

Mener une stratégie, en lien avec les pays membres de la Francophonie et de l'UE et l'Allemagne, pour que le français et l'allemand demeurent dans les faits, langues de travail des institutions de l'UE qui leur confèrent ce statut.

Mieux impliquer l'ensemble des pays européens membres de la Francophonie, qu'ils appartiennent ou non à l'UE, dans les dialogues qui peuvent être mis à l'agenda de la Francophonie sur les sujets politiques intéressant le continent européen.

C. L'émergence d'une société civile francophone transnationale

Source d'influence à la fois pour les États et les organisations internationales, la maîtrise d'une langue commune est aussi importante pour les autres relais d'opinion qui participent de diverse manière à l'expression de la société civile et entendent peser sur l'agenda des relations internationales. De nombreux.euses associations, organisations non gouvernementales, réseaux de professionnel.le.s, syndicats, organisations professionnelles arrivent à se mobiliser et à mobiliser les opinions nationales et internationales sur des enjeux mondiaux. Ces nouveaux.elles acteur.rice.s de la scène internationale doivent ainsi être pris en compte sur cette scène. C'est pourquoi encourager l'émergence d'une société civile francophone sur certaines thématiques, participe pleinement d'une politique d'influence souhaitée par la France et ses partenaires dans la Francophonie institutionnelle. Cette

politique d'influence s'adresse aussi aux populations du monde elles-mêmes, dont l'accès à l'information, aux connaissances et aux biens culturels est plus que jamais ouvert grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Cette politique d'influence ne saurait être portée par un seul État ni affichée comme un instrument de sa puissance sur les autres États. En raison même du principe de souveraineté des États, pierre angulaire du système des Nations Unies refondé après la Deuxième Guerre mondiale, les acteur.rice.s étatiques et les organisations intergouvernementales ne sauraient agir en tous points du globe comme des États vis-à-vis de leurs ressortissant.e.s. La politique francophone doit donc se concevoir dans un jeu d'influences croisées, où sa capacité d'effet de levier sur la scène internationale met en jeu des forces diverses, émanant d'acteur.rice.s public.que.s ou représentant la société civile. Cela pose néanmoins la question de la reconnaissance des acteur.rice.s en mesure de s'exprimer au nom de la société civile francophone à propos des thèmes sur lesquels leur capacité contributive peut être sollicitée et des moyens mis en œuvre pour ce faire.

La reconnaissance des acteur.rice.s d'une société civile francophone organisée

La notion de société civile ne revêt pas les mêmes réalités dans l'ensemble du monde francophone. Certains pays francophones disposent de conseils institués représentant une société civile organisée, d'autres non. Le réseau de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESISF) fédère cet ensemble de pays. D'autres pays francophones n'en disposent pas, ce qui ne signifie pas qu'une société civile dynamique ne puisse pas s'y exprimer.

De plus la charte de la Francophonie a institué un forum des organisations internationales non gouvernementales au sein duquel siège l'UCESISF, et prévoit une réunion de ce forum tous les deux ans, en amont du sommet des chef.fe.s d'État de la Francophonie. 67 organisations accréditées y siègent. Toutefois, de nombreux témoignages soulignent le caractère artificiel de son fonctionnement dès lors que des organisations à vocations très diverses s'y côtoient pour se trouver réunies dans de rares circonstances. La question de la représentativité des acteur.rices accrédité.e.s fait également débat, alors qu'une représentativité instituée des acteur.rice.s de la société civile organisée existe dans de nombreux pays de la Francophonie.

Organisation de plaidoyer et de mobilisation des acteur.rice.s de la scène internationale, l'OIF devrait être en mesure de structurer davantage son action à destination de la société civile francophone pour en faciliter l'expression et augmenter sa capacité contributive aux causes qu'elle porte. C'est d'ailleurs clairement la vocation qui a été assignée par la charte de l'OIF à la Conférence des Organisations internationales non gouvernementales de la Francophonie, que l'OIF a notamment pour fonction d'accréditer et d'animer. A ce titre, l'UCESISF pourrait être davantage mobilisée en amont de la préparation de cette conférence pour l'organisation de travaux thématiques et rendre plus visible l'existence et les causes portées par les acteur.rice.s de la société civile francophone. En effet, ce réseau ne peut être considéré comme une OING parmi d'autres, dès lors qu'il relie les CES et institutions

assimilées qui constituent la représentation des acteur.rice.s des sociétés civiles tels qu'il. elle.s ont été reconnue.e.s dans chacun des États membres de la Francophonie disposant de ce type d'institution. La Francophonie pourrait mieux utiliser cette ressource pour bien structurer ses rapports avec la société civile et mieux préparer les orientations portées par cette dernière devant les sommets de ses chef.fe.s d'État.

Recommandation : reconnaître et institutionnaliser les liens entre les sociétés civiles des pays francophones

Renforcer et structurer le partenariat de la Francophonie avec les acteur.rice.s des sociétés civiles francophones. Dans ce but, un partenariat institutionnalisé avec l'UCESISF devrait être conclu afin d'organiser des sessions préparatrices thématiques réunissant des acteur.rice.s de la société civile à des échéances plus fréquentes.

La participation des acteur.rice.s de la société civile, mandaté.e.s par leur organisation, conférerait un titre de conseiller.ère civil.e de la francophonie. Ce titre serait attribué aux membres désignés, sur proposition des président.e.s des conseils économiques, sociaux et environnementaux ou d'autres institutions représentatives de la société civile, par la ou le SG de la Francophonie.

La réunion de ces forums de la société civile francophone pourrait se dérouler dans l'enceinte des conseils économiques et sociaux et institutions similaires de la Francophonie.

La contribution des sociétés civiles aux thèmes portés par la Francophonie

L'éducation, la formation

L'apprentissage du français comme les formations en français font l'objet d'une forte demande et motivent des mobilités internationales vers la France comme vers d'autres pays du monde. Cela est vrai dans de nombreuses disciplines, outre celui des apprentissages linguistiques.

Il est néanmoins illusoire de penser qu'une action bilatérale seule, peut répondre aux besoins d'éducation et de formation constatés dans l'ensemble du monde. Il faut aussi compter sur les opinions publiques nationales et les acteur.rice.s influent.e.s de la société civile.

L'effort en faveur de l'enseignement du et en français à l'étranger: une action bilatérale et multilatérale qui n'est pas à la hauteur des enjeux

Dans le monde francophone, l'enseignement du et en français rencontre une forte demande pour des motifs et de la part de publics variés. Un état des lieux rapide impose de relativiser le rôle que peut jouer un seul pays dans l'offre mondiale d'enseignement du et en français. Il est évident que le budget consacré par un seul pays, même si c'est la France, à l'enseignement du français et en français à l'étranger, ne pourra pas couvrir les besoins au niveau mondial.

L'Agence de l'enseignement du français à l'étranger, les alliances françaises et instituts français sont les principaux.ales opérateur.rice.s de l'enseignement du français à l'étranger, chacun.e répondant à des besoins différents. Une part substantielle des moyens budgétaires

consacrés par la France à son programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » (712,8 millions; en diminution régulière) est consacrée à l'AEFE (55,6 %) et à la coopération culturelle et technique (9 %).

L'Agence de l'enseignement du français à l'étranger anime soit directement, soit par un système de conventionnement, un réseau de 495 établissements implantés dans 137 pays, qui scolarisent 326 000 élèves dont 40 % sont français.es et une bonne part européen.nes, de sorte que les élèves étranger.ère.s du pays de l'établissement sont de moins en moins nombreux.euses au sein de ce réseau. Le réseau privé des Alliances françaises (cf. annexes), qui affiche un nombre de 646 000 inscrit.e.s dans le monde à ses cours de français en 2016, bénéficie d'une subvention modeste mais exerce une forte influence. Il faut ajouter à ces chiffres, les inscrit.e.s aux cours dispensés dans les Instituts français, présents auprès des postes diplomatiques, soit sous la forme d'établissements autonomes, soit intégrés aux ambassades et services consulaires. Ces chiffres sont en progression constante.

Ainsi, la France atteint par son propre réseau, un ensemble d'environ un million d'apprenant.e.s. Ce chiffre est sans commune mesure comme on pouvait s'y attendre, avec les 125 millions d'apprenant.e.s du ou en français, dont 49 millions d'apprenant.e.s en français langue étrangère dans le monde. En effet, la plupart des systèmes éducatifs francophones relève du pouvoir régalien des États souverains. Dès lors, l'influence de la France sur le vecteur éducatif par ses propres opérateur.rice.s ne peut que se limiter à une présence certes significative mais inévitablement insuffisante, qui le plus souvent satisfait aux besoins de situations privilégiées. Elle ne peut se substituer à une influence sur les États, qu'elle passe par la voie bilatérale ou multilatérale et à laquelle la formation des « élites » au sein des lycées français peut être associée, à condition toutefois que le périmètre de ce réseau ne soit pas réduit. Or la réduction des moyens du budget de l'État consacré aux lycées français est une constante dénoncée par plusieurs rapports parlementaires depuis des années.

Le titre du programme « Diplomatie culturelle et d'influence » dans le budget voté par les lois de finance successives fait contraste avec les moyens et capacité de la France à exercer un réel effet de levier pour dynamiser l'espace francophone qui compterait, notamment en termes d'offre éducative en Afrique francophone. Le programme se fixe des objectifs de diffusion de la langue française mesurés par des indicateurs très sélectifs destinés à évaluer l'affluence constatée dans divers réseaux du MEAE. Il est ainsi décevant d'observer que le programme annuel de performance relatif à la « diplomatie culturelle et d'influence » pour la Loi de finances 2017 ne réserve que quelques mots au thème de la francophonie. Ainsi ne mentionne-t-il la mission « d'assurer la transmission du français aux nouvelles générations de l'espace francophone » que pour renvoyer cette tâche au réseau culturel et de coopération aujourd'hui très réduit, et à quelques partenariats avec l'OIF.

L'OIF développe depuis longtemps une expertise forte en termes d'éducation avec un budget de quelques dizaines de millions d'euros consacré à ce sujet. Elle agit encore aujourd'hui en développant plusieurs programmes pilotes pour développer les techniques pédagogiques d'enseignement du français, notamment en articulation avec l'enseignement d'autres langues en encourageant les démarches d'apprentissages plurilingues et les technologies d'enseignement à distance. Il est toutefois clair que la généralisation de ces

méthodes et les moyens de les mettre en œuvre dépendent de la volonté des États parties. A ce niveau également, la réduction des moyens budgétaires consacrés à cette organisation alors que les États membres sont aujourd'hui plus nombreux, ne peut que conduire à une dilution sans espoir d'efficacité sur les véritables pouvoirs souverains.

La contrainte budgétaire pesant sur les moyens alloués à une politique internationale bilatérale et multilatérale en faveur de l'éducation a diminué la portée des engagements de la Francophonie auprès des populations des pays du Sud dont les besoins de formation sont élevés. En effet, immédiatement après l'école et les apprentissages du langage, c'est dans le domaine de la formation universitaire et professionnelle, au moment où des générations nombreuses tentent de trouver un emploi, que les dimensions tant démographiques qu'économiques du problème, apparaissent dans toute leur ampleur.

Les besoins de l'espace francophone en formations supérieures francophones à travers le monde

L'ancienneté et l'importance du réseau universitaire francophone est une seconde preuve de vitalité. Le rôle joué dans ce cadre par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) a d'ailleurs été reconnu au sommet d'Antananarivo avec son accès au statut d'opérateur de la Francophonie⁵⁵.

Toutefois, on peut s'interroger sur la capacité de la Francophonie en tant que telle, à répondre à des besoins de formation immenses dans des pays dont la jeunesse étudiante est de plus en plus nombreuse. Dotée d'opérateurs propres (cf. annexe), elle est à même d'établir un diagnostic sur la situation des pays francophones et sans doute de construire des prototypes expérimentaux pour trouver des solutions innovantes au problème de l'enseignement du français et en français dans les différentes filières de formation. Mais la question demeure de la généralisation de ces prototypes, notamment en raison de leur coût et de la volonté des États de s'en emparer.

Deux sujets prioritaires ont été identifiés par l'AUF : la réponse aux besoins de formation de la jeunesse africaine et les débouchés dans une économie en développement, qui a besoin d'un grand nombre de techniciens et de niveaux de formation intermédiaire. Une fois diplômés, les étudiants de nombreux pays en développement découvrent, comme dans les pays plus avancés, les difficultés d'une relation formation-emploi encore mal articulée. Ce problème est cependant aggravé par l'insuffisance des activités économiques et de la faible diversification de l'appareil productif.

En ce sens, les organisations syndicales, les organisations professionnelles ou les employeurs eux-mêmes peuvent contribuer à encourager le développement d'une offre de formation tout au long de la vie, mieux adaptée aux besoins qu'il observe dans l'appareil productif. Un rapport de l'OIF citait comme une bonne pratique pour développer l'offre de formation tout au long de la vie, le rapprochement des systèmes d'enseignement supérieur et de formation professionnelle avec les partenaires sociaux.

⁵⁵ En vertu de la charte de la Francophonie, l'AUF est un opérateur de la Francophonie. Il importe de souligner que cela ne désigne pas un statut d'opérateur de l'OIF. L'Agence a été fondée avant même la naissance d'une Francophonie institutionnelle inter-gouvernementale en 1961 sur la base d'une idée simple : la solidarité universitaire.

pour développer une offre de formation adéquate. Dans cet esprit, la reconnaissance du rôle de ces partenaires participe dans l'ensemble des pays francophones, à l'émergence d'une société civile organisée dont la voix porte sur l'offre de formation⁵⁶.

La capacité pour les États francophones de financer des systèmes de formation plus en phase avec les besoins des populations demeure une question essentielle. Le risque existe de voir des acteur.rice.s privé.e.s former eux.elles-mêmes leurs technicien.e.s sur une base de savoirs spécialisés et ne faisant pas l'objet d'une large diffusion. Il a été identifié par de nombreuses universités mais également par des réseaux professionnels dont la culture de formation s'adosse davantage à un système mixte, qui mêle l'exigence académique de l'université et les besoins exprimés par le monde professionnel. Si un tel système, entièrement privatisé et non conforme à la conception francophone de l'accès démocratique au savoir, venait à se généraliser, il constituerait un facteur d'inégalité supplémentaire dans les pays en développement.

Recommandation : mobiliser les acteurs.rice.s reconnu.e.s des sociétés civiles francophones pour leur engagement en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle

Faire de l'enseignement du et en français et de la formation tout au long de la vie dans les pays francophones, un thème de mobilisation des acteur.rice.s reconnu.e.s des sociétés civiles de ces pays.

Augmenter les moyens consacrés à l'enseignement du français à l'étranger.

Un forum des sociétés civiles francophones en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle pourrait être convoqué en amont de la conférence des OING pour la Francophonie et des sommets des chef.fe.s d'État francophones réunissant :

- des représentant.e.s de la société civile organisée des États dotés d'une représentation de type Conseil économique et social ou institutions similaires ;
- des personnalités francophones identifiées par la ou le SG de la francophonie ou par des États membres, plus spécialement impliquées au titre de la société civile, et menant des actions en faveur de cette cause.
- des représentant.e.s des organisations internationales et des opérateur.rice.s public. que.s nationaux.ales ou internationaux.ales agissant dans ce domaine (UNESCO, AUF, AIME, AIRF).

Les échanges sportifs, facteurs de rapprochement et de cohésion

Le sport est de longue date un important facteur de rapprochement entre les peuples. Les grands événements sportifs mondialisés l'attestent. C'est aussi un domaine où rien ne se fait sans les fédérations sportives, associations qui en France, disposent de délégations de service public mais qui reposent sur la mobilisation d'acteur.rice.s privé.e.s.

C'est dans cette logique de solidarité que la Fédération française d'athlétisme offre des formations de structuration de fédérations dans des États francophones comme la Tunisie, le Liban et l'Algérie. Lors de ses formations, l'association organise des stages à Paris pour

⁵⁶ Etude sur l'état des lieux de la formation professionnelle francophone, décembre 2014.

les futur.e.s dirigeant.e.s sportif.ve.s des États participants. Ces formations bénéficient majoritairement aux États francophones africains. De plus, l'Association Francophone des Comités Nationaux Olympiques (AFCNO) a créé en 2016 des formations permettant d'accueillir des entraîneur.euse.s dans 17 sports à l'INSEEP.

De son côté, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a développé le volontariat sportif.

Depuis 2011, les Comités nationaux olympiques (CNO) membres et les organisations associées de l'Association francophone des comités nationaux olympiques peuvent accueillir un.e jeune diplômé.e francophone à même de soutenir la mise en œuvre ou le développement d'un ou plusieurs projets identifiés. De plus, dans le cadre du service civique français, les missions des volontaires sont variées et s'adaptent aux besoins des organismes d'accueil : éducation aux valeurs olympiques, développement de la pratique sportive, communication, développement des unions francophones...

L'action de l'OIF en matière sportive pourrait être développée. L'organisation, qui promeut un Volontariat international francophone (VIF, cf. Annexe 8) qui encadre la mobilité de jeunes dans plusieurs domaines dont le sport, pourrait utiliser davantage ce vecteur (on ne compte aujourd'hui que 300 VIF, cf. infra). Ce sont 7 CNO et 2 organisations francophones qui ont bénéficié du Programme de volontariat sportif francophone en 2016 (l'Albanie, le Cameroun, le Gabon, le Rwanda, le Sénégal, le Togo, le Vanuatu et les associations francophones de badminton et de baseball, vont ainsi recevoir l'aide d'une jeune volontaire).

L'OIF organise aussi les jeux de la Francophonie avec des succès très variés qui dépendent en très grande partie de l'implication des États de les prendre en charge. En matière de sport comme dans d'autres, le rôle des énergies en provenance de la société civile pour co-construire un partenariat efficace doit être souligné.

Recommandation : remettre les fédérations sportives au cœur des jeux de la Francophonie

Le CESE préconise que les fédérations sportives francophones soient remises au cœur de l'organisation des Jeux de la Francophonie et bénéficient, davantage en concertation avec l'OIF, du programme du Volontariat international francophone (VIF) sportif.

Un mécénat des entreprises pourvoyeuses d'infrastructures et d'équipements sportifs pourrait être institué pour augmenter les moyens destinés à attirer des sportif.ve.s prometteur.euse.s et de haut niveau lors des Jeux de la Francophonie.

L'émergence d'une communauté francophone d'intérêts économiques

Si l'impulsion des gouvernements francophones nord-américains donnée aux dossiers économiques par la Francophonie institutionnelle est évidente (cf. annexe), elle fait contraste avec le scepticisme exprimé par nombre d'acteur.rice.s économiques français.es, du secteur privé comme du secteur public sur le fait que la francophonie ne constitue pas, en elle-même, un argument différenciateur. Seul compte en l'espèce l'intérêt de filières dont les acteur.rice.s réuni.e.s peuvent proposer une offre globale permettant de capitaliser sur une image de marque et un savoir-faire. Le MEAE privilégie un tel point de vue pragmatique

en nommant des « fédérateurs » de filière pour défendre le savoir-faire français à l'étranger dans 7 filières où la France fait la différence⁵⁷.

Les organisations professionnelles françaises, en charge de la défense des intérêts de leurs membres, n'utilisent que très peu la francophonie dans leurs argumentaires, sinon comme un eraison pour mutualiser les efforts d'entrepreneur.euse.s français.es à l'exportation vers les pays de l'espace francophone. Elles regrettent en revanche que la Francophonie institutionnelle ne parvienne pas à fédérer des réseaux de décideur.euse.s économiques influent.e.s, à la manière des membres du Conseil économique du Commonwealth. Un tel cercle pourrait permettre d'utiliser l'influence des diasporas francophones autant que l'image de marque de certaines filières économiques dont le savoir-faire est reconnu afin de créer une communauté francophone d'intérêts économiques. A cet égard et malgré une reconnaissance encore insuffisante au sein de la Francophonie institutionnelle, l'action de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CPCCAF, cf. Annexe 9) mérite d'être soulignée, en ce qu'elle s'inscrit dans une démarche résolument opérationnelle. Avec la conviction que les entreprises sont le moteur de l'économie et du développement, l'action de la CPCCAF s'appuie sur le maillage des chambres consulaires au sein de l'espace francophone pour favoriser la structuration et le développement du secteur privé africain. Par le biais d'une coopération Nord-Sud mais également Sud-Sud, les chambres consulaires, actrices du secteur privé, contribuent ainsi à la stimulation de l'économie locale, en qualité d'opératrices d'un développement à la fois durable et inclusif, à travers notamment l'apprentissage et la formation professionnelle et entrepreneuriale, qui permettent d'assurer l'employabilité des personnes et la création de PME

Ainsi, parmi d'autres exemples, le programme de « compagnonnage » CPCCAF mis en œuvre depuis 2015 avec le soutien de l'AFD, a permis d'assurer dans 6 pays africains (Cameroun, Congo, Guinée, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Togo), un meilleur appui des entreprises et la promotion des savoir-faire locaux, ainsi que le développement de la formation professionnelle et entrepreneuriale adaptée aux besoins des entreprises. Ainsi, grâce au compagnonnage, des liens d'intimité nouveaux se sont créés entre opérateur.rice.s économiques des territoires concernés, permettant le développement d'un courant d'affaires entre la France et l'Afrique. Sur la base de ce programme, la CPCCAF a constitué un réseau social collaboratif permettant un flux d'informations décentralisé entre acteur.rice.s économiques francophones. Ce RSC préfigure un futur portail économique francophone qui devrait avoir le soutien de l'OIF.

Par ailleurs, il est globalement plus crédible de développer des stratégies de filières autour d'un savoir-faire reconnu : l'expertise des entreprises françaises dans le domaine des équipements et des infrastructures urbaines peut par exemple, attirer l'attention des décideur.euse.s public.que.s que sont les maires des grandes villes. Un discours structuré autour des technologies françaises de la ville durable, qui ne serait pas porté par l'État français comme un instrument de sa puissance, mais serait relayé de manière plus subtile au

57 Il s'agit de l'agroalimentaire, la mode, la santé, les énergies renouvelables, les NTIC, les villes durables et le tourisme.

sein d'un monde francophone et francophile⁵⁸ ouvert aux décideur.euse.s de la société civile trouve un écho favorable.

Il n'est plus judicieux de considérer l'espace francophone comme un espace dominé par les intérêts d'un seul pays au Nord, qui serait en mesure d'imposer son influence sur l'aire géographique que constituent les pays francophones du Sud. Cet espace se caractérise plutôt par une grande hétérogénéité d'intérêts, y compris entre les pays du Nord.

La communauté de langue française est néanmoins utile au monde des entreprises dès lors qu'elle contribue à générer un climat des affaires favorable.

Dans le domaine des infrastructures et des équipements, l'ingénierie disponible dans les filières économiques réunissant les entreprises de pays francophones bénéficie d'une bonne image. C'est pourquoi les entreprises, notamment les PME, peuvent tirer parti de la promotion d'un tel savoir-faire dans les pays francophones du Nord comme du Sud.

Par ailleurs, au-delà de la logique de filière, la communauté économique francophone doit veiller à la préservation des intérêts économiques des pays du Sud. En effet, la solvabilité de leur demande dépend aussi de l'engagement des pays du Nord en faveur du développement durable. L'enjeu est d'autant plus élevé que les ODD font du changement de paradigme économique, une question commune aux pays du Nord comme du Sud.

Il serait par conséquent dommageable à la francophonie économique d'oublier les questions d'intérêt public, et notamment les besoins en investissement dans des infrastructures sans lesquelles aucun développement n'est envisageable. L'investissement dans les écoles, la santé publique, l'approvisionnement en eau, en accès à internet etc, finance des biens publics dont les acteur.rice.s privé.e.s bénéficient également. C'est pour se mettre d'accord autour d'intérêts communs, auxquels concourent les acteur.rice.s privé.e.s comme public.que.s, que le vecteur des filières économiques s'il est bien utilisé, pourrait profiter au développement d'une communauté francophone d'intérêts économiques.

Dans la communauté d'affaires de langue française, qui parle aussi d'autres langues, la reconnaissance de l'autonomie et de l'influence des acteur.rice.s influent.e.s, dans le privé comme dans les institutions publiques et l'organisation de manifestations permettant de leur apporter des occasions supplémentaires de tisser des liens, paraît ainsi conforme à une stratégie d'influence bien comprise où il n'est pas question de mettre les acteur.rice.s économiques de tel ou tel pays en avant pour d'autres motifs que pour leur savoir-faire différenciateur.

Recommandation : valoriser les initiatives en faveur du développement durable dans les réseaux économiques de l'espace francophone

Faciliter l'émergence d'une communauté d'intérêts économiques autour des objectifs de la Charte de la Francophonie et conformément à l'agenda 2030 du développement durable.

⁵⁸ La distinction entre francophonie et francophilie est apparue dans le rapport Attali, qui a cherché à donner une extension à la première notion, en constatant que l'image de marque de la France générerait dans certains secteurs une appréciation favorable, de façon universelle et dans tous les pays quelle que soit la langue qui y est pratiquée.

- Dans ce cadre, l'accent devra être mis sur les infrastructures, y compris numériques et la formation de l'entrepreneuriat local souvent constitué de jeunes et de femmes. Il s'agit notamment de soutenir l'action des réseaux professionnels francophones.
- Autour de ces enjeux, un forum des conseiller.ère.s civil.e.s de la Francophonie pourrait être convoqué, réunissant des décideur.euse.s économiques, des représentant.e.s d'organisations syndicales, des acteur.rice.s associatif.ve.s engagé.e.s pour la cause du développement et désigné.e.s par la ou le SG de la Francophonie, sur proposition des CES ou institutions similaires dans les pays francophones qui en sont dotés. Ce forum réunirait en outre des représentant.e.s des grandes collectivités publiques francophones, les représentant.e.s des grandes banques et agences d'aide publique au développement et du Club de Paris.

Les coopérations scientifiques, juridiques et techniques

La coopération entre les scientifiques, les juristes, les enseignant.e.s-formateur.rice.s, facilitée par l'usage d'une langue commune, est source de nombreux échanges entre les pays francophones, y compris hors de la sphère publique. Ces champs professionnels s'adressent à des publics, lecteur.rice.s, étudiant.e.s, militant.e.s qui s'approprient leur production pour en faire un usage quotidien.

Toutes les langues ne sont pas également « équipées » pour aborder l'ensemble des domaines d'expertise utiles au développement scientifique, économique et technique. Le français fait partie des quelques langues universelles qui ont investi tous ces domaines. Il faut donc veiller à ce que le véhicule de la langue française comme capacité à exprimer des normes, ne soit pas mis en péril par l'hégémonie de l'anglais, ce que longtemps, l'apparition d'internet a pu faire craindre.

Dans le domaine scientifique, le tropisme de l'évaluation et du classement des universités suivant le critère bibliométrique du nombre de citations de leurs chercheur.euse.s, montre s'il en était besoin à quel point l'appréciation de la qualité de la recherche se fonde, à tort ou à raison sur des critères linguistiques. Il a en effet été relevé qu'une publication en anglais est citée 3 ou 4 fois plus qu'une publication en français en raison d'une indexation insuffisante des publications en français à travers le monde. Le référencement des publications des chercheur.euse.s francophones qui bien souvent préfèrent publier en anglais, est souvent évoqué comme une conséquence de la domination de cette langue, car les calculs bibliométriques leur sont défavorables. C'est pourquoi l'AUF porte le projet d'index francophone de citations scientifiques, encore actuellement à l'état de prototype. De telles indexations sont nécessaires pour améliorer « l'impact » des publications.

En outre, la force de la langue en matière scientifique, juridique et technique provient des efforts de terminologie développés par certaines instances académiques, scientifiques et techniques pour permettre une appropriation de termes nouveaux nommant de façon adéquate, les innovations qui feront le quotidien des générations futures. Le mot « ordinateur » par exemple a utilement permis d'éviter la diffusion du terme PC ou computer.

Dans le domaine des sciences sociales et humaines dont le droit est une des composantes, le phénomène de l'hégémonie de l'anglais est moins net, même si elle reste forte. En la matière, les traditions juridiques tout comme l'animation en français des réseaux

de professionnel.le.s du droit (échanges, colloques, formation), sont sans doute le meilleur rempart à l'imperium de l'anglais. Résultat de la codification des usages et des coutumes, la langue du droit est souvent celle des peuples. Le droit romano-germanique ou continental est qualifié par les langues dans lesquelles il s'est construit. L'expression, abusive, de droit anglo-saxon désigne plus tôt la traduction juridique de la « common law »⁵⁹. Il a été suffisamment souligné que dans les faits, les influences des deux systèmes s'entrecroisent.

Recommandation : soutenir les réseaux professionnels et scientifiques francophones

Conduire une action structurée et coordonnée auprès des réseaux professionnels pour mieux utiliser leur contribution aux objectifs de la Charte de la Francophonie.

Identifier les moyens indispensables à la promotion des réseaux et des échanges professionnels et scientifiques francophones. Dans la recherche par exemple, l'élaboration d'un index des publications universitaires francophones et le développement des aides à la traduction constituent, à l'ère d'internet, des moyens efficaces pour rendre visibles les résultats des chercheur.euse.s du monde francophone.

Des forums de conseiller.ère.s civil.e.s de la Francophonie pourraient être convoqués sur le même principe que pour les forums convoqués dans les recommandations qui précèdent, associant des représentant.e.s de ces professions sur des enjeux thématiques forts.

Les thèmes sur lesquels les réseaux professionnels pourraient être invités à s'exprimer lors de ces forums devraient permettre d'approfondir les objectifs promus par la Charte de la Francophonie, en particulier :

- place de la culture scientifique et de la technique dans le développement durable des pays francophones ;
- État de droit, sécurité juridique et gouvernance démocratique.

D'autres sujets pourraient être lancés à l'initiative de ces réseaux.

Les technologies de l'information : instruments de relance de l'influence culturelle francophone

La langue constitue le socle des coopérations qui se sont nouées dans l'histoire des relations entre les États francophones. Il semble toutefois que la puissance accrue des médias de masse, décuplée par les technologies de l'information, permette à l'ensemble des couches de la société d'accéder à une offre d'information et à une création culturelle francophone. Ainsi, la sphère médiatique et culturelle francophone est-elle particulièrement visible sur internet, au même titre d'ailleurs que les médias arabophones dont le rôle dans les printemps arabes a surpris des régimes bien installés.

Par l'action des médias et de l'Internet, la géopolitique de l'influence des États se trouve singulièrement modifiée : elle ne dépend plus seulement d'une puissance armée, d'une capacité financière, mais bien davantage des messages que la langue qui y est parlée permet de diffuser. Les États ont eux-mêmes pris conscience de cette influence, parfois en

59 Cf. avis du CESE, « L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental », 23 septembre 2014, rapporteur : M. D. Gordon Krief.

s'y attaquant directement comme le montre l'enquête sur les origines de la cyberattaque qui a frappé la chaîne TV5 Monde en 2015⁶⁰.

- (i) La francophonie dans l'audiovisuel et l'action audiovisuelle extérieure de la France, des succès d'audience à conforter

Les voix francophones portées par les différents canaux de « l'audiovisuel extérieur » français, selon la terminologie utilisée en loi de finance, sont largement suivies dans le monde, parfois avec une audience forte. Ces canaux d'information audiovisuels profitent également du décuplement des moyens que leur fournissent la combinaison de leur offre avec le numérique.

TV5 Monde, opérateur.rice. direct.e de la Francophonie, évaluait son audience en 2015 à 39,1 millions d'auditeur.rice.s hebdomadaires pour une présence dans plus de 200 pays et territoires dans le monde⁶¹. Les audiences cumulées des chaînes audiovisuelles et radiophoniques de France Médias Monde (France 24, RFI et MC Doualiya) s'élevaient à 90,5 millions de téléspectateur.rice.s et d'auditeur.rice.s en 2014. Il faut ajouter à cette audience les chiffres importants de visite des sites web : les trois chaînes du groupe enregistraient 23,5 millions de visites par mois en moyenne en 2014. La corrélation de ces audiences avec les événements de l'actualité est manifeste, comme en témoignent les pics d'audience que ces chaînes ont connus pendant le printemps arabe en 2012.

Le succès de ces deux chaînes, France 24 et TV5 Monde, n'est pas démenti. Elles fonctionnent cependant suivant des modèles et des objectifs différents. La grille des programmes de TV5 Monde correspond au cahier des charges d'une chaîne généraliste opératrice directe de la Francophonie, tandis que France Médias Monde est un établissement public dont la vocation est de diffuser de l'information en toute autonomie éditoriale depuis la France. Il convient également de mentionner le rôle des chaînes nationales généralistes dont la diffusion à l'étranger participe aussi à une certaine francophonie audiovisuelle dans la société civile.

La France consacre les deux tiers de son budget audiovisuel public à France télévisions, qui par ailleurs développe des ressources publicitaires plus importantes mais uniquement 8,46 % à France Médias Monde (244 millions) et TV5 Monde (76,9 millions), chaîne commune avec la Suisse, le Canada et la Belgique. Il est possible de s'interroger sur la clé de répartition de ce budget compte tenu de la nature des enjeux. Les chaînes de télévision généralistes sont plus prisées par les annonceur.euse.s publicitaires pour développer des ressources propres et des productions à grand budget qui pourraient également intéresser les publics ciblés dans l'espace francophone.

Les enjeux sont importants si on en juge par l'audience de ces médias, en particulier dans les moments d'effervescence politique, et par l'hostilité qu'ils peuvent susciter chez

⁶⁰ Cette cyberattaque a été attribuée de source judiciaire proche de l'enquête citée par plusieurs organes de presse, à un groupe de hackers basé à Saint-Petersbourg.

⁶¹ Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2016 - Tome X Avances à l'audiovisuel public : France Médias Monde (P844), TV5 Monde (P847).

d'autres puissances sur la scène internationale. Selon Marie-Christine Saragosse, présidente de France Medias Monde, les possibilités de développement de l'audience du groupe sont importantes, en particulier en raison de l'indépendance éditoriale des chaînes et même si leurs messages sont associés au point de vue de la France. Pour elle, cette indépendance participe d'un enjeu de civilisation démocratique universaliste auquel une certaine société civile francophone ou partiellement francophone, sinon francophile, s'identifie. De ce point de vue, la diffusion d'une information en français est aussi importante que la diffusion d'une information depuis la France énoncée dans les langues des pays ciblés. Le rayonnement de France Médias Monde pourrait être accru avec le développement, au-delà des pays de la sphère francophone, de langues de diffusion autres telles que l'espagnol en Amérique latine. Pour TV5 Monde, ce sont les sous-titrages des programmes dans la langue du pays de diffusion qui traduisent l'adhésion de cet opérateur à la Francophonie au plurilinguisme.

Recommandation : renforcer, en la différenciant grâce au plurilinguisme et à l'indépendance de ses rédactions, l'offre des chaînes francophones dans le paysage médiatique mondial

Développer l'offre d'information de France Médias Monde dans d'autres langues que le français et les moyens de sous-titrage en langue étrangère des programmes francophones de TV5 Monde afin de promouvoir le plurilinguisme auquel la Francophonie est aujourd'hui attachée, ainsi qu'une offre éditoriale singulière dans le paysage audiovisuel international.

Dans cet objectif, consolider le budget des médias francophones en les augmentant à hauteur de 10 % du budget total de l'audiovisuel public français, soit une augmentation de 1,5 point, indépendamment des efforts demandés à l'ensemble de l'audiovisuel français⁶².

- (ii) Une bonne productivité de la francophonie sur internet, qui pourrait être encore améliorée en favorisant l'inclusion numérique des pays du Sud

Dès la conception d'internet, la question de la présence de la langue française et des autres langues que l'anglais sur le réseau mondial s'est trouvée posée. L'essentiel des données et des échanges qui y eurent lieu dans les premiers temps étaient ceux d'une communauté de chercheur.euse.s et de professionnel.le.s anglophones. L'extension du réseau internet à toute la planète a néanmoins conduit à un rattrapage important des autres langues en termes de production disponible et d'usages.

Les sommets de la Francophonie ont dans un premier temps abordé le sujet du numérique avec une volonté de mettre l'accent sur les infrastructures nécessaires à la connexion de l'ensemble des populations du monde, qui demeure aujourd'hui encore principalement urbaine. Un plan d'actions adopté par la conférence des ministres compétent.e.s, qui s'est tenue à Montréal en 1997, mettait l'accent sur les infrastructures nécessaires (inforoutes) à mettre en place. Au sommet de Ouagadougou en 2004, les chef.

⁶² Cf. le Monde du 12 septembre 2017 : « Audiovisuel public : le gouvernement demande d'importantes économies supplémentaires ». Les économies demandées sont de l'ordre de 80 millions d'euros au total, dont quelques millions pour France Médias Monde.

fe.s d'État et de gouvernement de la Francophonie mentionnaient encore l'objectif d'une réduction de la fracture numérique. Enfin, le sommet de la Francophonie de Kinshasa en 2012 a vu l'adoption d'une stratégie numérique pour la Francophonie intitulée « *Horizon 2020 : Stratégie de la francophonie numérique. Agir pour la diversité dans la société de l'information* ». Le sommet rappelait néanmoins que la subsidiarité en la matière demeurerait la règle, en faisant de la Francophonie une « force de proposition, de mobilisation et de concertation ».

Face aux enjeux politiques et économiques que soulève internet, la capacité de la Francophonie à faire levier sur les États pour équiper l'ensemble de leur territoire et réduire la fracture numérique non seulement entre les pays du Sud et du Nord mais également au sein de leur propre société, paraît faible. Elle a néanmoins permis de rester vigilant et d'évaluer régulièrement la situation de la francophonie numérique. Les états des lieux dressés montrent une certaine vitalité tout en soulignant la permanence d'une fracture, contre laquelle seuls le développement économique et l'accès à l'éducation des hommes et des femmes peuvent lutter.

Le rapport sur l'état de la francophonie numérique en 2016 permet un bilan nuancé : d'une part, il constate une grande hétérogénéité de l'espace numérique francophone, donnant parfois des signes inquiétants quant à la question d'un accès financièrement accessible à un internet de qualité⁶³. D'autre part, il montre que compte tenu de cette réserve, la productivité de l'espace francophone en termes de production de contenus sur la toile est plutôt élevée, voire très élevée s'agissant de la mise à disposition de biens culturels sur internet.

Le rapport relève ainsi que dans 21 pays francophones parmi les 48 pays les moins avancés, un renchérissement du coût d'accès à un internet de qualité a été constaté. Mais dans le même temps, le français arrive en 4^e position des langues utilisées sur le net. Ce rapport montre bien que la productivité des internautes s'exprimant dans ces langues « majeures »⁶⁴ est corrélée aux enjeux de développement et d'éducation.

La francophonie numérique se développe avec une vitalité forte, même si ce constat ne doit pas masquer l'hétérogénéité des situations entre les pays. L'existence d'une société civile francophone sur la toile est renforcée par le caractère véhiculaire d'une langue qui attire pour les biens culturels qu'elle diffuse et les valeurs qu'elle porte. Il s'agit aussi de veiller à ce que l'ensemble des grandes traditions culturelles des différents espaces francophones soit accessible sur internet, ce à quoi la richesse de la production culturelle de langue

63 Notamment si on la mesure par un indicateur tenant compte du coût de l'équipement des capacités de connexion haut débit à large bande rapporté au revenu intérieur brut par habitant.e des différents pays de l'espace francophone.

64 Cette productivité est mesurée par le rapport entre la part des contenus dans chacune de ces langues et la part des internautes s'exprimant dans chacune de ces langues

française peut aider, en particulier grâce aux efforts de traduction et de diffusion que la mise en ligne de ces contenus peut susciter.

Recommandation : renforcer les actions en cours en faveur du numérique francophone

Promouvoir l'accès au numérique et ses usages pour l'ensemble des populations francophones au rang d'objectif prioritaire des politiques de la Francophonie institutionnelle en lien avec l'éducation et la formation.

- Doter les structures d'enseignement francophones dont les universités, des infrastructures numériques nécessaires à la mise en réseau, au partage de connaissances et à la formation à distance.
- Encourager les initiatives existantes des opérateurs.rice.s de la Francophonie (AUF et Université Senghor) et de l'OIF, visant à améliorer grâce au numérique, l'éducation, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat au sein des populations francophones.

(iii) La production et les échanges culturels au sein de l'espace de langue française : un point fort à préserver

Faire l'état des lieux de la diplomatie culturelle de la France, aujourd'hui malmenée en raison de la crise budgétaire, n'entre pas dans le propos d'un avis sur la francophonie qui se veut résolument prospectif. En outre, cette politique qui a longtemps été formulée un peu exclusivement en termes de rayonnement de la pensée française comme modèle d'universalisme, peut entrer en contradiction avec les valeurs contemporaines de la francophonie qui promeut officiellement le plurilinguisme et la diversité culturelle. Mais la langue française demeure aujourd'hui fortement identifiée à une exception culturelle qui résiste à la logique du tout économique. Dès lors qu'elle contribue à la promotion des cultures du monde, il serait paradoxal de ne pas continuer de la promouvoir.

L'ensemble des productions artistiques qui ont pour origine des pays de l'espace francophone est d'une grande diversité. Si elles peuvent s'exprimer originellement en des milliers de langues, elles sont aussi promues grâce aux langues plus véhiculaires dans le monde entier. Il n'est pas rare d'entendre les artistes s'exprimer en français sur leurs cultures, autrefois considérées comme « périphériques ». Le développement de styles culturels hybrides empruntant à des traditions diverses, la créolisation du monde, sont des tendances de notre quotidien qui ne menacent nullement la francophonie, mais constituent au contraire un moteur de créativité culturelle. La capacité d'une culture à diffuser la voix de ceux.celles qu'on n'entendait pas est certainement un gage de sa créativité. De ce point de vue les succès du rap français, capable de faire parler les jeunes de nos périphéries, comme ceux des artistes du Maghreb qui peuvent mixer indifféremment l'usage du français et de l'arabe, témoignent de cette même capacité.

On ne compte pas les musicien.ne.s, cinéastes, écrivain.e.s, plasticien.ne.s, s'exprimant parfois aussi dans une autre langue que le français et dont le rayonnement contribue d'une manière ou d'une autre à rendre hommage en français à leur culture. La dynamisation de l'espace culturel francophone n'a plus seulement pour centre les pays du Nord. Elle passe par une valorisation de l'ensemble des cultures du monde, conformément à la promotion

de la diversité culturelle que la diplomatie culturelle française et la Francophonie portent de concert.

C'est pourquoi l'encouragement sans condition de la production artistique dans le monde francophone, mais également le soutien à la création et aux échanges artistiques et culturels avec les pays non francophones, sont essentiels. La réduction importante des budgets de l'action culturelle extérieure de la France dans les années 2000 n'est pas allée dans le bon sens. Mais la crise budgétaire qui n'a pas touché que la France, n'interdit néanmoins pas de penser que les capacités de diffusion à un coût réduit grâce à internet, constituent une chance supplémentaire de valoriser un patrimoine et de dynamiser la création.

Recommandation : soutenir les programmes d'aide à la création francophone

Le CESE recommande aux acteurs publics nationaux et décentralisés de ne pas relâcher l'effort financier en faveur d'une politique d'aide aux créations francophones, indépendamment de la nationalité des productions ainsi aidées.

En outre, la culture doit demeurer un axe central de la stratégie portée par la Francophonie institutionnelle.

A cet égard, des programmes de subventionnement des grands festivals dans les différents domaines culturels et artistiques pourraient être portés par l'OIF. Ces subventions seraient dédiées au financement des artistes.

* *

L'identification des thèmes sur lesquels la société civile est en mesure d'apporter une contribution utile à l'espace francophone suggère un calendrier de travail pour une préparation active de la Conférence des OING de la Francophonie. Cette préparation pourrait reposer, en lien avec l'UCESISF, sur une série de forums civils francophones thématiques au cours desquels les membres invités à participer, honorés du titre de conseiller.e.s civil.e.s de la francophonie, auraient l'occasion de renforcer leurs liens et de contribuer par leurs travaux, à la préparation des sommets sur chacun des sujets identifiés. La composition de ces forums ne devrait pas mélanger des intérêts hétérogènes, tandis que le programme de travail devrait faire émerger l'expression d'une société civile francophone sur chacun des thèmes intéressant directement les objectifs de la Charte de la francophonie. Ces événements devraient être relayés par les grands médias, opérateurs de la Francophonie et autres.

En effet, les budgets nationaux comme l'APD en faveur de l'éducation apparaissent comme les leviers les plus directement efficaces pour conforter le dynamisme de la francophonie. Pour qu'une société civile francophone prenne conscience d'elle-même et de sa singularité dans une économie mondialisée, il faut miser en premier lieu sur les formations nécessaires au primaire, dans le secondaire, puis tout au long de la vie. L'action audiovisuelle publique extérieure, laquelle permet de diffuser une information d'expression

française dans le monde entier, est également un instrument efficace pour s'adresser aux sociétés civiles francophones.

Une politique francophone est cependant moins évidente pour les entreprises et associations dont l'objet n'est pas en rapport direct avec la francophonie. Toutefois celles-ci conçoivent l'utilité des réseaux francophones dans le développement de leur offre et la valorisation de leur filière. Il s'agit donc pour les acteur.rice.s public.que.s de faciliter les échanges et l'expression d'une communauté d'intérêt francophone, plus que de vouloir la recréer artificiellement.

Pour avoir une vision claire des actions gouvernementales menées dans le domaine de la francophonie, le gouvernement français devrait s'attacher à en faire la revue d'ensemble et en renforcer le pilotage, y compris pour mieux en rendre compte au Parlement, à l'opinion publique et aux acteur.rice.s de la société civile organisée.

Sur le plan multilatéral, l'action de l'OIF à l'adresse de la société civile francophone transnationale pourrait être renforcée par un bon suivi et une meilleure animation des rencontres de la société civile transnationale francophone.

D. Les acteur.rice.s de la coopération décentralisée

Régions et communes au cœur de la coopération décentralisée francophone

Sur la scène internationale, l'action menée au titre de la coopération décentralisée vient utilement compléter celle des États, que la francophonie soit ou non un but affiché. La francophonie est cependant un facteur de rapprochement immédiat capable de solidifier les rapports entre les États, mais aussi entre populations, communautés et collectivités territoriales. Les États ayant des liens linguistiques échangent environ 65 % plus que s'ils n'en n'avaient pas et la Francophonie est ainsi la seconde zone de coopération décentralisée après l'UE⁶⁵. En outre, la plupart des États francophones ont adopté une législation autorisant la coopération décentralisée.

D'abord orientée vers l'aide au développement et une forme de solidarité plutôt descendante, la coopération décentralisée entre entités francophones Nord/Sud s'est restructurée depuis les crises financières de 2008 et 2010 et les tensions budgétaires qu'elles ont engendrées. Elle est désormais conçue comme moins asymétrique et développée autour d'une approche dite d'intérêt mutuel, où chaque collectivité tire un bénéfice de la collaboration engagée.

Dans le monde francophone, les projets portent essentiellement sur les domaines éducatifs, culturels et politiques et très peu sur l'économique et comme nous l'avons évoqué dans l'avis d'octobre 2016 « La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable », ils sont essentiellement financés par

⁶⁵ Source : Rapport de l'APF : « La coopération décentralisée dans l'espace francophone », 2013.

les collectivités elles-mêmes. Du fait de leur envergure réduite et d'ingénierie insuffisante en matière de montage financier, l'AFD finance peu de projets de coopération décentralisée.

En outre, dans certains pays africains, la coopération décentralisée n'est pas encore aboutie et les acteur.rice.s des collectivités francophones du Nord peinent parfois à se trouver des interlocuteur.rice.s : l'implication des élu.e.s locaux.ales est insuffisante dans certains jumelages, l'information et la sensibilisation des populations à ces enjeux demeure faible et l'État qui conserve un rôle de premier plan, empêche par voie de conséquence la coopération de proximité. Pour remédier à cette situation, plusieurs associations internationales francophones d'élu.e.s locaux.ales (AIMF, AIRF, cf. annexe) agissent afin que soient mieux pris en compte la place et le rôle des collectivités territoriales dans la coopération internationale⁶⁶.

Bonnes pratiques : projets de coopération décentralisée francophone

L'OIF a lancé en 2012, un programme francophone d'appui au développement local et solidaire (PROFADEL), destiné aux États membres de l'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Asie-Pacifique, des Caraïbes et de l'Océan indien. Il a pour principal objectif « de mettre à disposition des communautés de base, des outils méthodologiques qui contribueront à assurer le développement de leurs localités et, à terme, à intégrer le programme dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté »⁶⁷. La mise en œuvre du programme est portée par des organismes de terrain. Les principales populations visées sont celles des milieux ruraux très défavorisés, notamment les femmes et les jeunes. « La logique suivie est celle de favoriser la création d'un tissu économique, générateur de revenus et d'opportunités d'emplois pour et par des populations souvent très démunies »⁶⁸.

Les villes de Clermont-Ferrand et d'Oyem (Gabon) ont signé un Protocole de Partenariat en 2004, 2006, 2009 et 2012 sur l'enseignement primaire, l'eau et l'assainissement, le traitement des ordures, le travail scolaire et l'informatisation.

Le 9 juin 2017, la Communauté de Communes du Bam et le département de Seine-Maritime ont signé un nouveau protocole de coopération pour la période 2017/2021. De plus, le 8 juin a été signée par les acteur.rice.s engagées dans cette coopération, une Charte de la coopération qui rappelle les valeurs et principes qui sous-tendent leurs actions (associations, comités de jumelage, élu.e.s locaux.ales, acteur.rice.s de l'éducation, de la culture...). Les priorités fixées dans ce protocole sont : l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'appui institutionnel, le renforcement des services sociaux de base dans les domaines de l'éducation et de la santé, le risque industriel et l'exploitation aurifère, l'environnement, le développement économique et la formation professionnelle. « Le montant prévisionnel des

66 En mettant en place des centres de formation pour apprendre la coopération décentralisée pour les cadres politiques et administratifs, pour apprendre à élaborer les projets de développement et capter le financement international, comme le fait notamment l'AIRF avec son « Guide des financements internationaux ».

67 <https://www.francophonie.org/PROFADEL-le-nouveau-programme.html>

68 Idem.

engagements financiers s'élève à 1 millions d'euros sur 4 ans dont 240 000 euros par an par la Seine-Maritime et 40 000 euros par an par la Province du Bam »⁶⁹.

Recommandation : faire participer aux instances de gouvernance de la Francophonie les opérateur.rice.s de la Francophonie agissant sur le terrain

Renforcer le rôle des opérateur.rice.s de la Francophonie et en particulier l'AIMF et l'AIRF, en les reconnaissant comme des interlocuteur.rice.s incontournables des Chef.fe.s d'État lors des Sommets de la Francophonie mais également mieux identifier le rôle des associations de Collectivités engagées en Francophonie notamment pour la coopération décentralisée.

Une association fructueuse de la société civile avec les collectivités territoriales dans la coopération décentralisée

Les collectivités territoriales peuvent s'appuyer sur un réseau d'associations intervenant en matière de coopération internationale décentralisée dans le cadre des jumelages-coopération. Sur le terrain, les associations jouent ainsi un rôle important en tant qu'opérateur.rice pour la mise en œuvre des actions de coopération décentralisée : soit la collectivité délègue tout ou une partie de son action internationale à une association sur la base d'une convention, soit la collectivité confie la mise en œuvre d'une action spécifique à une association avec laquelle elle passe un contrat.

C'est dans cette logique que la société civile francophone joue un rôle dans la coopération décentralisée multilatérale francophone depuis la première Conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales (61 d'entre elles ont un statut consultatif auprès de l'OIF en tant qu'OING, ONG et OSC).

Le cas spécifique des territoires ultra-marins, postes avancés de la francophonie

Répartis sur les trois bassins océaniques, les 12 territoires français d'Outre-mer⁷⁰ rassemblent 2,6 millions d'habitant.e.s au contact d'un environnement régional dans lequel le français est rarement la langue majoritaire. Ces territoires représentent des avant-postes stratégiques de la présence française dans le monde et participent de son rayonnement, étroitement lié à celui de la Francophonie mais obéissant à une logique différente. Ainsi, s'ils sont eux-mêmes porteurs des valeurs de diversité culturelle et linguistique, marqueurs forts de la francophonie, ils ne se mobilisent pas forcément autour du projet francophone en tant que tel, comme l'a rappelé M. Nilam, Ambassadeur délégué à la Coopération régionale dans la zone Antilles –Guyane auditionné conjointement par la section et la Délégation à l'Outre-mer. La francophonie constitue bien pour eux un facteur d'attractivité, de développement et de mobilité et non une fin en soi. Pour M. Nilam, la francophonie est d'ailleurs une clé intéressante pour aborder les questions d'emploi et lutter contre le

⁶⁹ <http://www.seinemaritime.fr/docs/dpt-76-signature-du-nouveau-protocole-de-cooperation-bam.pdf>

⁷⁰ La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, La Nouvelle-Calédonie, La Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres Australes et Antarctiques Françaises et les îles de Wallis-et-Futuna.

chômage de masse qui frappe la jeunesse de ces territoires. Le fait de favoriser leur mobilité vers des pays francophones comme le Canada (Québec) ou des pays d'Afrique de l'ouest constitue en effet, une réponse pertinente dans ce domaine.

La coopération régionale représente par ailleurs un moyen efficace pour les collectivités ultramarines d'associer francophonie et développement. On ne peut que se féliciter de l'élargissement de leurs prérogatives dans ce domaine avec l'adoption en décembre 2016, de la Loi Letchimy qui leur permet de nouer des coopérations dans leur environnement régional, y compris avec des États et pays voisins. M. Lagrée, Chef du bureau de la mission du droit européen et international à la Direction générale des Outre-mer (DGOM) également reçu lors de cette audition, a d'ailleurs souligné que la coopération régionale engagée par les collectivités locales ultramarines était plus fructueuse entre entités francophones. Ainsi, Saint-Pierre et Miquelon a pu nouer un dialogue plus constructif avec le Québec que dans le cadre de ses tentatives précédentes avec Ottawa. Il a en outre insisté sur les multiples initiatives menées par La Réunion avec son environnement proche. Membre depuis 1986 de la Commission de l'Océan Indien, organisation intergouvernementale régionale, La Réunion est notamment très active dans le domaine éducatif et de l'enseignement supérieur avec un projet « d'Erasmus océan Indien » financé sur fonds Interreg⁷¹ et de BTS bilingue franco-anglais ouvert aux pays voisins.

Ces initiatives illustrent le rôle de premier plan que devraient jouer les Outre-mer en matière de pôle d'enseignement du et en français. A ce sujet, M. Nilam a d'ailleurs évoqué la place de « postes avancés de la francophonie » que peuvent occuper les universités françaises du bassin caribéen. Outre le fait de participer au rayonnement de la langue française et des valeurs qu'elle porte, il s'agit bien, comme nous l'avons évoqué, de favoriser les transferts de compétences et le co-développement avec les pays voisins pour promouvoir aussi in fine le développement des Outre-mer et apporter une réponse au chômage massif des jeunes dans ces territoires. Centre universitaire régional, pôle d'excellence en matière d'énergies renouvelables ou dans le secteur numérique sont autant de moteurs pour la région tout entière et qui permettront au territoire d'asseoir sa position et son développement à l'échelle locale.

Recommandation : encourager la Francophonie en France y compris dans les territoires ultramarins

Renforcer, dans la continuité de la loi Letchimy, le soutien aux représentations internationales des outre-mer, en tant qu'ils constituent une tête de pont de la présence française et francophone dans des régions éloignées du monde.

Soutenir une offre de formation au français et en français à destination des étudiant.e.s et des professionnel.le.s des pays voisins de ces territoires pour encourager le développement régional et faciliter l'inscription de ces territoires dans les échanges économiques régionaux.

⁷¹ L'enveloppe régionale des Fonds européens Interreg, destinés à financer des projets permettant d'améliorer la cohésion territoriale dans l'UE, s'élève à 63 millions d'euros pour la période 2014-2020.

E. La francophonie, orpheline des politiques publiques françaises ?

Un portage politique faible et mal articulé aux ambitions officiellement affichées par la France

Une perte de perspective consécutive à la diminution des moyens de la coopération

Historiquement, la politique francophone de la France a longtemps reposé sur deux piliers qui ont pâti des restructurations d'un appareil administratif dont la capacité d'action sur le terrain des pays francophones était forte : les missions de coopération et d'action culturelles ont perdu leur autonomie en 1999 pour être rattachées en tant que service de coopération et d'action culturelle aux ambassadeur.ice.s, puis le ministère de la coopération et son administration ont été fusionnés aux services du ministère des Affaires étrangères en 2007. Ainsi les services et le budget anciennement distingués par le chapitre que leur consacrait la loi de finance ont disparu, l'ensemble étant désormais piloté dans le cadre des programmes et des missions de la LOLF conduites soit depuis le MEAE, soit depuis le ministère de l'Économie et des Finances.

Concrètement, cela a signifié que la direction du Développement de l'ancien ministère de la Coopération a été intégrée à la Direction générale de la coopération internationale et du développement, qui encadrait déjà la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, pour devenir une direction à caractère transversal⁷².

Ce nouveau découpage a mis un terme à une spécificité diplomatique française qui avait permis de maintenir sur le terrain, une diplomatie liée spécifiquement aux actions de coopération et de développement. Si cette diplomatie a pu être critiquée comme une forme d'influence désuète de la France dans les pays africains relevant autrefois de ses colonies, elle permettait à un ministère ad hoc de piloter les crédits votés par le Parlement avec des relais directs auprès des 31 chef.fe.s de mission qui avaient en charge de surveiller l'usage de ces fonds sur le terrain.

Par la suite, les secrétariats d'État qui ont pris la relève de l'ancien ministère de la Coopération se sont trouvés sans administration et sans réseau à l'étranger en propre. La reconstitution d'un secrétariat d'État au Développement et à la Francophonie a certes permis d'établir un lien entre la francophonie et l'aide au développement, sans toutefois permettre d'arrimer un membre du gouvernement à la direction bien définie d'un organe d'intervention. Cela a encore été accentué avec la montée en puissance de l'AFD, dont la double tutelle du MEAE et du ministère de l'Économie et des Finances a plutôt joué en faveur d'une autonomisation de cette instance que du renforcement de son rôle d'opératrice de l'État dans ses politiques publiques bilatérales de coopération.

⁷² J. Meimon, « Que reste-t-il de la Coopération française ? », *Politique africaine*, 2007/1, n°105, pp. 27-5°.

La délégation aux affaires francophones : une structure sous-dotée et peu en prise avec les dossiers de la francophonie non institutionnelle

Aucune direction administrative n'assure aujourd'hui un portage d'ensemble des dossiers de la francophonie auprès d'un membre du gouvernement. Une délégation aux affaires francophones dotée d'une équipe modeste (quatre agent.e.s) et dirigée par un.e responsable qui n'a pas rang d'ambassadeur.ice, assure le suivi des affaires de la Francophonie institutionnelle au sein de la direction des Nations Unies et des organisations internationales de la Direction générale des affaires politiques du MEAE. C'est cette délégation aux affaires francophones qui assure la présence française au Conseil permanent de la Francophonie, où siègent en principe les représentant.e.s personnel.le.s des chef.fe.s d'État dûment accrédité.e.s pour assurer le suivi des décisions de répartition du fonds multilatéral unique. Ce conseil qui se réunit environ trois fois par an, peut être convoqué à tout moment par la ou le SG de la Francophonie.

Le rôle d'un.e représentant.e permanent.e des chef.fe.s d'État et de gouvernement dans cette instance est de bien veiller au relais de la parole politique avec les décisions importantes à prendre à l'OIF.

Plus significativement, le positionnement de la délégation au sein de la direction des Nations Unies et des Organisations internationales montre que les affaires francophones multilatérales sont perçues comme relevant d'un sous-domaine de la diplomatie multilatérale de la France, là où de nombreux sujets transversaux, également portés par d'autres directions du MEAE, concernent en réalité les sujets de coopération en lien direct avec la diplomatie de la France dans le monde francophone.

Le rattachement de la délégation aux affaires francophones à la direction des Nations Unies de la direction générale des affaires politiques peut se concevoir : la diplomatie française, en abandonnant son tropisme pour les pays de son ancienne zone d'influence, se doit de traiter le multilatéralisme francophone comme celui qu'elle pratique à l'ONU, d'autant que les liens entre ces enceintes peuvent être utilement mobilisés. Mais, privée d'une vision globale de ses moyens d'action en faveur de la francophonie, noyés dans des programmes budgétaires épars, la politique internationale de la France en faveur de la francophonie manque à la fois de robustesse et de visibilité. Or, sans la voix de la France, seul membre permanent du Conseil de sécurité, celle de la francophonie court le risque de s'éteindre sur la scène internationale.

De nombreux.euses acteur.ice.s ont aussi souligné que si la France ne sait pas se servir de l'OIF, d'autres intervenant.e.s majeur.e.s des pays du Nord peuvent occuper l'espace qu'elle y cède, tandis que la diminution des moyens qu'elle consacre à cette organisation peut se traduire aussi par une tentation de recourir à l'élargissement de cette enceinte à des pays bailleurs dont l'influence s'accroîtra à ses dépens. L'entrée du Qatar et celle, envisagée, de l'Arabie saoudite comme pays observateurs et dont l'influence dans les pays de l'Afrique subsaharienne ne peut être négligée, est un exemple du jeu d'influence défavorable à la France et peut être aussi à une francophonie dynamique.

Enfin, il est par ailleurs couramment observé que le personnel détaché par la France à l'OIF n'occupe pas de fonction stratégique au sein de cet organisme. Si comme dans toute organisation internationale, l'équilibre des nationalités représentées dans l'organigramme

est une question sensible, la capacité d'influence d'un État sur celle-ci se mesure en partie par les relais qu'il y trouve. Or, de ce point de vue, la présence française au cabinet du ou de la SG et dans les directions les plus importantes de l'OIF est probablement insuffisante, situation qui elle-même, n'est que la conséquence d'un désintérêt relatif de la diplomatie française pour un organisme qui n'est pas doté d'un prestige suffisant pour permettre d'accéder au rang d'ambassadeur.rice.

Une politique intra et interministérielle sans pilote

Au sein du MEAE, les dossiers de la francophonie sont, pour les questions multilatérales institutionnelles, traitées à la délégation aux affaires francophones et pour les questions transversales, à la direction générale de la Mondialisation (DGM) au sein de laquelle plusieurs directions pilotent les programmes directement liés à ce sujet. Plusieurs opérateur.rice.s de la politique bilatérale de la France relèvent des programmes de la DGM, ce qui ne leur permet pas de partager une vision de la francophonie multilatérale, mais de conserver un point de vue plutôt franco-français sur le sujet.

Symétriquement, la position faiblement arrimée de la délégation des affaires francophones ne lui permet pas de partager l'information sur les moyens que la France est encore capable de mettre en œuvre et de compter sérieusement dans l'enceinte de la Francophonie institutionnelle. Comment la voix de la France peut-elle peser dans le concert européen sur les dossiers tels que l'aide publique multilatérale au développement, si elle n'est pas en mesure de faire elle-même le point sur les ressources dont elle dispose ?

Récemment enfin la disparition du secrétariat d'État au Développement et à la Francophonie, montre que la référence à la francophonie n'était même plus un sujet gouvernemental. L'impression a pu être utilement corrigée par le discours du président de la République lors de la Semaine des Ambassadeur.rice.s fin août 2017, qui montre que la conscience du sujet peut demeurer en très haut lieu sans que la fonction gouvernementale soit sinon prévue, du moins distinguée comme un champ autonome de l'action de l'État.

La question n'est néanmoins pas mineure en raison de la dimension interministérielle du sujet : les ministères de l'Education nationale, de la Culture, de l'Intérieur, du Budget sont des acteurs d'une politique qui risque de s'effacer si l'on n'y prend garde, comme les termes francophonie et coopération ont pu disparaître de l'appareil gouvernemental et des lois de finances pour être succinctement évoqués dans ses documents annexes.

Si la francophonie n'est pas un sujet comme un autre des « affaires étrangères », c'est parce qu'elle devient chaque jour davantage une préoccupation transnationale, dont les autres États parties de la Francophonie ont une conscience plus aiguisée que celle qui prédomine dans l'opinion française. En effet, contrairement aux francophones canadien.ne.s, belges ou suisses, le français, largement hégémonique dans notre pays, ne préoccupe guère l'opinion. La dimension politique de la langue, qui fut longtemps une obsession pour les dirigeant.e.s de l'État, ne l'est plus. Le débat a cédé la place au sujet de l'illettrisme, à l'intégration des populations « issues de l'immigration », sans que la question francophone soit posée comme un enjeu global.

Or, le sujet revient sur la scène avec des enjeux tels que l'accueil des migrant.e.s et de leur famille en France. Il permet de s'interroger sur les moyens nécessaires à la transmission d'une langue, qui ne peuvent être laissés à toutes les familles, ni à une socialisation primaire. La transmission de la langue n'est pas « naturelle ». Elle nécessite des politiques publiques, un rapport à l'école et à la culture suffisamment institué pour que chacun.e reconnaisse la nécessité d'apprentissage d'une langue commune.

Recommandation : demander à la France d'assurer un meilleur portage politique de la francophonie au niveau gouvernemental et de sa représentation à l'OIF

Pour assurer les partenaires de la France à l'OIF de l'intérêt que le gouvernement français porte aux dossiers mondiaux sur lesquels la diplomatie française entend peser à l'avenir, le CESE recommande la création d'un ministère de plein exercice. Renforcer de ce fait le véritable caractère interministériel de l'action gouvernementale en la matière.

Ce ministère aurait notamment pour mission de coordonner en lien avec les autres ministères ? L'ensemble de l'action gouvernementale en matière de francophonie.

Il évaluerait l'utilisation des moyens mis en œuvre par l'administration sur les terrains nationaux et internationaux pour encourager l'apprentissage du français et la solidarité internationale à destination des pays francophones.

Assurer au niveau interministériel, une représentation adéquate des collectivités d'Outre-mer dont la contribution à l'action internationale de la France est reconnue par la loi.

Par ailleurs, le CESE prend acte avec satisfaction de la nomination de la représentante personnelle du président de la République au conseil permanent de la Francophonie. Cette décision est un premier pas vers le renforcement du portage politique que l'on attend de la France au regard de la Francophonie. Au même titre que les représentant.e.s permanent.e.s de la France auprès des grandes organisations internationales, cette représentante devrait partager avec ses homologues, une culture de la diplomatie multilatérale en phase avec les objectifs de la Charte de la Francophonie.

Langue et francophonie, des vecteurs de cohésion sociale insuffisamment déployés sur le territoire national

Une langue commune constitue un élément de cohésion sociale. Elle facilite l'insertion sociale et professionnelle et la transmission de valeurs communes. La francophonie n'est pas portée sur le territoire français, marqué par une unité linguistique qui différencie la France de pays comme la Belgique ou le Canada. Cette unité est la conséquence d'une politique qui est allée de pair avec la construction de la Nation, au point de donner à la langue française une reconnaissance constitutionnelle.

Pourtant, la langue est transmise et apprise dans les familles ou dans les écoles. Les acteur.rice.s de cette transmission ne sont pas toujours les parents dans un pays qui, pour

accueillir et intégrer des populations étrangères, doit aussi s'assurer de leur apprentissage linguistique.

La langue, composante de la cohésion sociale et facteur essentiel d'insertion en France

Encadré 2 : quelques chiffres

D'après l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI, 2012), 7 % de la population française adulte âgée de 18 à 65 ans, (soit 2,5 millions de personnes), est en situation d'illettrisme. Il faut y ajouter 500 000 personnes en Outre-mer et 3 millions de personnes qui ont un faible niveau de lectorat, soit 6 millions de personnes adultes en France qui ont de grandes difficultés avec la lecture et l'écriture.

Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme exercent une activité professionnelle. 20 % des allocataires du RSA sont en situation d'illettrisme.

La moitié des personnes en situation d'illettrisme vivent dans des zones rurales ou faiblement peuplées et 10 % d'entre elles vivent dans les Zones urbaines sensibles (ZUS).

Des disparités importantes existent sur le plan régional avec 5 % d'illettrisme en Ile de France contre 11 % pour le Nord Pas de Calais et la Picardie.

Avec la création au début de l'année 2017 de la fonction de délégué.e interministériel.le à la langue française pour la cohésion sociale, confiée à Thierry Le Paon, le gouvernement a souhaité réaffirmer l'importance de la maîtrise de la langue française pour renforcer la cohésion sociale : « La maîtrise de la langue française est une composante indispensable à l'exercice de la citoyenneté. Bien maîtriser le français est une condition essentielle pour trouver sa place dans l'espace républicain ». Par ailleurs, cette fonction s'inscrit dans le cadre d'une ambition réaffirmée [par le gouvernement] au lendemain des attentats de 2015 dans le cadre des comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté. Il s'agit bien de maîtriser la langue pour offrir de plus grandes opportunités d'insertion à tous.e.s nos concitoyen.ne.s et aussi de renforcer l'adhésion aux valeurs républicaines en permettant de mieux les appréhender. La langue est considérée comme composante du socle républicain commun et porteuse de ses valeurs partagées au sein de la francophonie.

Il est clair que l'intégration nationale des populations non francophones est une responsabilité de la France en tant qu'Etat, qui ne saurait être sous-traitée à la francophonie institutionnelle. Cette question fait appel à des réflexions sur l'éducation, la lutte contre les discriminations et la pauvreté, qui dépassent largement le cadre de cet avis.

Cependant, comme l'a confirmé l'audition de M. Le Paon devant la section, les missions du.de la délégué.e interministériel.le à la langue et pour la cohésion sociale ne sont pas sans lien avec la Francophonie : les mobilités vers la France de populations non francophones ou dont la maîtrise du français est insuffisante, peuvent représenter un atout pour l'expression de la langue française dans le monde dans le cas d'un retour au pays d'origine.

Les valeurs de la Francophonie, causes utiles à la cohésion sociale

Par son attachement aux valeurs humanistes universelles et au principe du respect de la diversité linguistique et culturelle, la Charte de la Francophonie fait fortement écho à des aspirations profondes au sein de la société française, notamment au sein de sa jeunesse. Force est de constater cependant que la Francophonie est absente du débat national. Cette question est le plus souvent perçue comme un non-enjeu, la langue étant considérée comme un acquis, contrairement au reste de l'espace francophone où la défense de la langue française, du bilinguisme et de la diversité culturelle reste un sujet d'actualité.

Lors de son audition devant la section, Marie-Christine Saragosse, présidente directrice générale du groupe France Médias Monde, a pourtant rappelé l'intérêt pour son groupe de mener des actions sur le territoire national, notamment pour véhiculer les valeurs démocratiques et républicaines, ainsi que promouvoir la culture française et francophone dans toute sa diversité. Rappelant que le groupe FMM emploie des journalistes et autre salarié.e.s francophones d'origines très diverses et eux.elles-mêmes porteurs d'altérité et de diversité culturelle, elle a précisé qu'un pan important de l'activité du groupe consiste à faire de « l'éducation aux médias » par des actions de sensibilisation dans les lycées français et de monter des programmes avec des jeunes « des quartiers », avec l'émission *Pas 2 Quartier* de France 24 notamment. L'activité du groupe sur le territoire national est limitée mais ce type d'initiative suscite l'adhésion de la jeunesse qui s'empare de ce genre de support.

D'autres acteur.rice.s de la francophonie mènent des actions de « *sensibilisation* » sur le territoire national, comme le Groupe des Ambassadeur.rice.s francophones (GAF) en France présidé par SE Bassirou Séné, Ambassadeur du Sénégal en France, qui se rend régulièrement en banlieue et en région pour aller à la rencontre d'acteur.rice.s de terrain et échanger sur tous les aspects liés à la francophonie.

Recommandation : susciter l'envie de francophonie en France

Pour susciter l'envie de francophonie en France, organiser lors de la journée internationale de la francophonie du 20 mars, un événement qui mobilise l'attention des opinions publiques sur ces enjeux.

Le CESE se propose de mettre à la disposition des autorités compétentes, le palais d'Iéna pour l'organisation d'un événement annuel relayé par les CESER sur les territoires.

L'événement permettra d'inviter l'ensemble des acteur.rice.s public.que.s et associatif.ve.s qui sur le terrain, œuvrent à la cohésion sociale, en particulier à la transmission d'un enseignement du français. A cette occasion, un forum de la francophonie en faveur de la cohésion sociale et des solidarités francophones pourrait ainsi réunir acteur.rice.s nationaux.ales et internationaux.ales, public.que.s et privé.e.s.

L'accompagnement insuffisant des mobilités internationales vers et depuis la France

Les mobilités internationales sont des vecteurs évidents de dynamisation de l'espace francophone.

La fermeture des frontières et les politiques restrictives des pays développés en matière d'octroi de visas pèsent actuellement sur la fluidité des relations entre pays francophones. Bon nombre d'intervenant.e.s y compris institutionnel.le.s, ont décrit devant la section les difficultés qu'il.elle.s rencontraient pour faire venir leurs interlocuteur.rice.s d'Asie et d'Afrique. Pourtant, les mobilités représentent le premier vecteur de diffusion de la langue et permettent à l'espace francophone d'exister.

Au moment où s'observe une tentation des États du Nord de fermer leurs frontières face au phénomène migratoire, le lien entre une francophonie dynamique et les politiques d'accueil et le cas échéant, d'intégration des migrant.e.s, doit être souligné.

Les phénomènes migratoires toucheraient actuellement 250 millions de personnes dans le monde. Les migrations sont complexes et diverses. Ainsi, un tiers environ des migrant.e.s se déplacent du Sud vers le Nord, un tiers du Sud vers le Sud et un tiers du Nord vers le Nord. Aujourd'hui les principaux États d'émigration sont des États à revenus intermédiaires (Mexique, Turquie, Chine...). De plus, les causes des migrations sont diverses (économiques, humanitaires, politiques, environnementales, étudiantes...).

Les migrations sont l'un des vecteurs de la présence de la langue française et de la francophonie sur les cinq continents, soit que la migration soit un projet motivant pour apprendre la langue française, pratiquée quotidiennement dans les pays plus riches, soit que l'influence des diasporas permette d'entretenir des échanges en langue française ou des courants d'affaires à travers le monde. A l'inverse, l'encouragement des mobilités vers l'étranger peut aussi constituer un vecteur puissant de la francophonie, si l'on songe à la possibilité des coopérations universitaires, scientifiques et techniques qui se nouent dans le monde entier. Le rôle des structures publiques et privées pour encourager ces coopérations est important.

Ainsi, la francophonie est un espace linguistique où se rencontrent les populations et cultures du Nord et du Sud, dans des courants de mobilité et d'échanges aux quels la puissance publique doit s'intéresser. Il a cependant fallu attendre le Sommet de la Francophonie de 2006 à Bucarest pour voir figurer dans les statuts, la référence aux migrations. Afin d'apprécier l'importance des migrations dans la promotion de la francophonie, il convient cependant de distinguer l'enjeu de l'usage du français selon les circuits migratoires et les types de migration au sein de l'espace francophone. L'accent sera mis sur deux dimensions de ces migrations importantes pour la France : l'accueil des étudiant.e.s étranger.ère.s et l'influence que peut encore avoir la communauté de langue française dans certaines diasporas.

La France est le troisième pays d'accueil au monde des étudiant.e.s étranger.ères derrière les États-Unis et le Royaume-Uni⁷³. Pour l'année 2014/2015, la France a accueilli près de 300 000 étudiant.e.s étranger.ère.s dont un peu moins de 25 000 dans le cadre du programme Erasmus⁷⁴. Le Maroc est le premier pays d'origine des étudiant.e.s étranger.ère.s suivi par la Chine, l'Algérie, la Tunisie et l'Italie.

Le programme Erasmus, un vecteur de rayonnement de la langue française en Europe

Outre le fait que la France soit le quatrième État d'accueil en Europe dans le cadre du programme Erasmus, elle est également le premier État d'accueil des étudiant.e.s participant au programme d'excellence Master Conjointes Erasmus Mundus, destiné à favoriser la coopération entre établissements européens et tiers, et le premier État impliqué dans des masters conjoints Erasmus Mundus. Entre 2009 et 2016, la France a accueilli environ 3 891 étudiant.e.s de 139 nationalités différentes dans le cadre des formations d'excellence Erasmus Mundus⁷⁵. Ces masters sont un outil d'attractivité pour la France dans la formation et la recherche notamment, grâce à la diffusion de démarche de qualité et aux innovations pédagogiques intégrant des approches et pratiques plus interculturelles et internationales qui bénéficient également aux autres étudiant.e.s.

Le programme européen Erasmus est ainsi devenu un vecteur du rayonnement de la France, non seulement en Europe mais également dans le monde grâce notamment à l'attractivité de son offre de formations. Les ancien.ne.s étudiant.e.s étranger.ère.s venu.e.s en France deviennent en outre des « ambassadeur.rice.s » de la langue et de la culture d'expression française et participent par là même au rayonnement de la francophonie.

Dans la vie professionnelle, les étudiant.e.s Erasmus qui ont suivi des études en France sont plus de 6 % à déclarer utiliser le français comme langue professionnelle au moins de temps en temps et 40 % régulièrement⁷⁶. Dans le cadre privé et amical, ils sont 70 % à déclarer l'utiliser⁷⁷.

La France reste la destination phare des étudiant.e.s africain.e.s francophones

Pour l'année 2014/2015, Campus France recense près de 128 000 étudiant.e.s du continent africain en France soit plus de 42 % de la totalité des étudiant.e.s étranger.ère.s en France, loin devant les européen.ne.s (25 %). Le chiffre est de plus en hausse de près de 14 % depuis 2010/2011. Après le Maroc, les principaux pays d'origine des étudiant.e.s du continent africain sont l'Algérie, la Tunisie, le Sénégal, le Cameroun et la Côte d'Ivoire. Ainsi, une part substantielle des étudiant.e.s africain.e.s en mobilité internationale en France viennent d'Afrique du Nord (environ 21 %).

Deux tendances sont néanmoins à relever qui minimisent l'attractivité de la France pour ces pays :

⁷³ http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_n10_essentiel.pdf, source : Campus France.

⁷⁴ Depuis 2014, environ 90 000 ressortissant.e.s européen.ne.s (étudiant.e.s, enseignant.e.s et personnels) ont effectué une mobilité en France dans le cadre du programme Erasmus.

⁷⁵ Source : Campus France. http://www.agence-erasmus.fr/docs/2538_resultats-mobilite-europeenne-et-extra-europeenne-2016-2017-cp-final.pdf

⁷⁶ Idem.

⁷⁷ Idem.

- Les échanges intra-africains sont en augmentation de 21 % (vers l'Afrique du sud, le Ghana, la Tunisie et le Maroc) ;
- Les mobilités africaines vers le Moyen-Orient augmentent sensiblement aussi et ce notamment grâce aux bourses d'études islamiques octroyées.

Des obstacles persistant à la mobilité étudiante vers la France

Si la France demeure l'une des destinations de prédilection des étudiant.e.s étranger.e.s, il existe des difficultés qui les empêchent de venir en France pour une mobilité étudiante ou afin de compléter en France leur formation académique par une première expérience professionnelle.

Nombreux sont les témoignages soulignant les obstacles qu'ont pu constituer les instructions du ministère de l'intérieur en matière d'examen des premières demandes ou des demandes de renouvellement de titre de séjour étranger à la mobilité internationale des étudiant.e.s en France. La circulaire Guéant sur les étudiant.e.s étrangers du 31 mai 2011 a été abrogée le 31 mai 2012, mais la politique restrictive d'octroi de visas continue de décourager bien des vocations francophones sur le territoire national.

La politique française de visas à l'égard des étudiant.e.s, chercheur.euse.s, sportif.ve.s et professionnel.le.s est souvent dénoncée comme trop restrictive pour attirer des talents étrangers. La question est posée du caractère excessivement rigoureux des procédures d'entrée et de séjour des étudiant.e.s extra-communautaires, qui risquent de faire obstacle à une politique francophone dynamique. La possibilité de prolonger de quelques mois dans un premier emploi en qualité de salarié.e des études entamées sous financement privé est par exemple un obstacle aux échanges étudiants et, sans doute à terme, aux échanges économiques avec d'autres pays, francophones ou non.

De plus, les bourses proposées aux étudiant.e.s de pays francophones sont souvent plus faibles que celles des États anglo-saxons.

Le rôle des diasporas de langue française

Le rôle économique des diasporas est le plus couramment cité. Les transferts monétaires en devises provenant des communautés expatriées dynamisent la consommation des ménages restés au pays. Ainsi, les migrant.e.s transfèrent une partie de leur revenu, ressource qui bénéficie directement aux ménages et qui évite le circuit parfois complexe de l'APD. Ces transferts représentent plus de trois fois le budget de cette dernière.

Ainsi, en 2016, ces transferts représentaient environ 64,6 milliards de dollars pour l'Afrique, soit 37 % du total des apports extérieurs du continent (en croissance depuis les années 1990)⁷⁸. Selon l'OCDE, les transferts financiers des diasporas africaines ont l'avantage d'augmenter quand les bénéficiaires connaissent des problèmes économiques et ces opérations permettent donc de soutenir, en partie, l'économie de ces États.

⁷⁸ OCDE, *Perspectives économiques en Afrique 2017*.

Les diasporas francophones, relais d'influence précieux, sont par ailleurs susceptible de constituer encore une ressource utile pour créer une communauté d'intérêts économiques. Pour Lionel Zinsou, elles sont en France « un atout considérable mais déprécié ». Après avoir rappelé le rôle qu'ont pu jouer plusieurs diasporas sur la situation économique ou politique de leur pays d'origine (Pologne, Chine), il a insisté sur leur apport pour le rayonnement d'un pays.

Une politique francophone consciente d'elle-même ne devrait pas ignorer ces enjeux, au moins en favorisant les échanges avec les diasporas francophones, qui au-delà de l'enjeu de leur intégration en France devraient être reconnues comme une richesse pour la francophonie transnationale. Il s'agit notamment de porter toutes les potentialités d'un modèle républicain qui reconnaît la richesse d'identités nationales multiples.

Le développement des programmes de VIF mis en place par l'OIF et leur promotion auprès des jeunes francophones doit permettre non seulement d'encourager les mobilités depuis et vers notre territoire mais également de renforcer les liens de la France avec l'ensemble des diasporas francophones du monde.

Recommandation : Alerter sur la mise en cohérence de la politique des visas avec la politique d'encouragement des mobilités au sein de l'espace francophone.

Une circulaire du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à destination des services consulaires devrait préciser les modalités d'instruction des demandes de visas, s'agissant en particulier des projets de mobilités relatifs à des événements culturels, sportifs, économiques, à des colloques universitaires, à des événements en lien avec la promotion de la Francophonie ou à la participation à des manifestations et des formations organisées par des réseaux professionnels francophones.

La politique française des visas ne doit plus constituer un obstacle aux échanges universitaires, professionnels, culturels et sportifs.

Agriculture

Travailler sur la francophonie n'est pas si facile. Vouloir créer une communauté de destins avec des histoires, des gouvernances et des cultures aussi différentes d'un État à l'autre n'est pas un objectif simple à atteindre. Une telle communauté ne peut fonctionner que sur le principe de règles d'une très grande souplesse.

Malgré les difficultés, nous sommes convaincus que la langue peut tout à fait être un outil pour aider à concrétiser des actions d'échanges culturels et des partenariats économiques. C'est cet aspect économique qui nous a plus particulièrement intéressés.

Nous partageons les propositions qui visent à renforcer le portage politique de la francophonie, à lui donner plus de reconnaissance dans notre pays. Ce n'est que sur des bases solides et partagées que pourront ensuite se réaliser et se pérenniser des programmes d'éducation et de diffusion de la langue française, qui peuvent eux-mêmes être porteurs d'idées et de valeurs au service des populations d'autres pays.

Dans le secteur agricole, depuis de très nombreuses années, nous estimons qu'il est important que les pays en développement plus particulièrement, puissent s'appuyer sur une agriculture qui, tout en respectant le modèle familial, bénéficie des systèmes d'innovation et d'organisation les plus performants et les plus modernes. Tout doit être mis en œuvre pour favoriser la production agricole locale à destination des marchés intérieurs et empêcher que les cultures d'exportation détruisent les systèmes productifs locaux. Nous plaçons pour un équilibre entre les marchés locaux et les marchés d'exportation.

La profession agricole est engagée par ses différentes structures, vers des actions de développement. Je ne peux pas citer toutes les organisations concernées, je citerais uniquement l'association AFDI qui est plus spécifiquement impliquée en Afrique francophone sur des projets qui touchent à l'éducation, à l'organisation d'une exploitation, à la structuration du foncier ou encore à la diffusion d'innovations. Il s'agit là pour nous et pour nos partenaires africains d'une traduction concrète de la francophonie et c'est cette francophonie là qu'il faut selon nous encourager.

Par ailleurs, la production agricole française est une part de notre identité qu'il faut maintenir dans notre pays mais qu'il faut aussi continuer à mieux faire connaître à l'extérieur. Les collaborations au sein de la francophonie doivent être également favorisées pour l'alimentation.

Les propositions que faites dans l'avis sont construites dans cet état d'esprit d'échange et d'ouverture que nous prônons en agriculture.

Le groupe de l'agriculture a voté pour.

Artisanat

Alors que la population de l'Afrique va doubler d'ici 2050, le français pourrait devenir la deuxième langue du monde. Les perspectives économique et démographique de ce continent ouvrent également des opportunités considérables pour une croissance bénéfique à tous les pays membres de l'espace francophone.

L'optimisme, c'est bien ; mais le réalisme, c'est mieux. En effet, beaucoup reste à faire pour relever ces défis.

Force est de constater que le nombre de francophones recule sous pression de la concurrence des autres langues internationales ou locales, et plus largement que le français a perdu de son influence dans la vie économique comme dans la sphère institutionnelle internationales.

Dans ce contexte, il est primordial de donner un nouvel élan à la politique de francophonie et au renforcement de la communauté francophone ; et, de son côté, la France se doit de porter une stratégie forte autour de ces objectifs.

C'est tout le sens de l'avis.

Parmi ses recommandations, le groupe de l'artisanat entend revenir sur trois points en particulier.

Le caractère prioritaire de l'éducation et de la formation professionnelle doit donner lieu à un investissement à la hauteur des enjeux qui y sont attachés en termes politique, culturel, mais aussi économique.

C'est pourquoi, il importe d'amplifier l'enseignement du français à l'étranger, d'encourager la mobilité des étudiants et des apprentis, mais aussi de développer les diplômes ou certifications en français professionnel.

Il faut notamment, pour cela, s'appuyer sur les outils numériques et la diffusion de contenus culturels afin de rendre attractif l'apprentissage du français auprès des jeunes dont ce n'est pas la langue maternelle.

Et cette attractivité du français pour les nouvelles générations sera d'autant plus forte que sera réaffirmée et promue la dimension économique de la francophonie.

Le partenariat mis en œuvre entre les réseaux consulaires africains et francophones, en est une illustration concrète.

Fondé autour de la volonté de développer l'entrepreneuriat et les économies de ses membres, il se traduit par des coopérations de natures variées, autour de démarches très opérationnelles, entre ses représentants de pays du Nord et de pays du Sud.

C'est ainsi que le réseau français des chambres de métiers et de l'artisanat est engagé, depuis une dizaine d'années, dans des actions de compagnonnage tant artisanal qu'institutionnel au sein des pays d'Afrique francophone.

Il s'agit, dans ce cadre, de partager des savoirs-faires, de transmettre des compétences techniques et commerciales auprès d'artisans locaux pour favoriser leur pérennité et leur développement ; mais il s'agit aussi de consolider la capacité des chambres consulaires

Déclarations des groupes

locales à offrir des services d'appui aux entreprises et à défendre une politique favorable aux TPE-PME.

Ces exemples de coopérations structurées montrent combien des corps intermédiaires représentatifs de l'entreprise peuvent tenir un rôle essentiel dans la dynamique du projet francophone.

Il importe donc que ce rôle de la société civile soit reconnu et que les initiatives soient encouragées.

A ce titre, le groupe de l'artisanat ne peut que saluer la recommandation de créer un statut de « conseiller civil de la francophonie », ou encore la proposition de valoriser les actions des réseaux économiques de l'espace francophone en faveur du développement durable à travers la mise en place d'un « forum » dédié.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.

Associations, Environnement et nature, Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et CFDT

Je vis de bonne soupe, et non de beau langage. Vaugelas n'apprend point à bien faire un potage, Et Malherbe et Balzac, si savants en beaux mots, En cuisine peut-être auraient été des sots.

Qui d'autre mieux que Molière (après tout, il s'agit bien de sa langue !) aurait pu définir la différence entre la vision très vaste et englobante défendue avec enthousiasme et talent par la rapporteure et notre conception plus limitée et pragmatique, à l'image de Chrysale, ce bon bourgeois des « Femmes Savantes » ?

Cette question de l'étendue du sujet a traversé nos débats en section. Jusqu'où va la francophonie pour nous Français.e.s alors que la France n'est que l'un des 84 Etats ou gouvernements membres de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) ? Au final la rapporteure a su faire évoluer son document à partir de sa vision large du sujet pour tenir compte des points de vue de chacun.e dans la section. Pour nos groupes, il fallait ramener le débat à l'essentiel de la charte de la francophonie: la solidarité internationale, la démocratie et bien sûr la langue.

En effet la charte de la francophonie met d'emblée en avant le respect et la promotion des valeurs universelles à savoir : « *paix, coopération, solidarité et développement durable, avec pour objectifs d'aider: à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ; à la promotion de l'éducation et de la formation* ».

Cette charte est une avancée très ambitieuse qui va largement au-delà de la coopération culturelle. Elle a permis aux pays francophones du Nord et du Sud de se retrouver sur des enjeux globaux (climat, santé, développement durable, éducation avec égalité d'accès

pour les filles et les garçons, solidarité) et de porter ces valeurs dans certaines négociations internationales : Objectifs de Développement Durable (ODD), COP21... « La Francophonie est porteuse d'espoir pour les populations ... tant que les Etats et gouvernements s'engagent sur les objectifs de la Charte. » De là pour nous l'importance de la recommandation 1 « évaluer le niveau d'engagement des pays sur le respect des valeurs de la Charte », notamment en lien avec la démocratie (ODD 16). Pour que la charte soit crédible il faudrait rendre cette recommandation opérationnelle en allant au-delà de la simple évaluation vers des mécanismes contraignants. Reconnaissons que de nombreux pays adhérents à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en bafouent régulièrement les valeurs. Egalement « doter l'OIF d'une feuille de route tenant compte de l'agenda international » prend toute sa valeur dans le contexte actuel des annonces climat et ODD.

Défendre la francophonie, c'est aussi défendre une certaine vision du monde et de la diversité culturelle face à la domination de l'anglais. Ceci s'applique à toutes les langues. Pour la nôtre, nous soutenons les préconisations qui visent à en renforcer l'enseignement selon des modalités adaptées aux programmes scolaires de chaque pays ou via le réseau des Alliances Françaises. On ne peut que regretter que les déclarations publiques du Président de la République sur la francophonie se soient accompagnées en 2017 d'une réduction de près de 10% de la subvention à l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger. L'avis aurait pu être plus critique sur ce point.

L'investissement dans l'éducation dans les pays les plus pauvres et quelle que soit la langue, est d'ailleurs à la base de l'ODD4 : *Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.*

Nous retrouvons ici plusieurs préconisations de l'avis CESE de 2016 sur « La politique française de développement de la solidarité internationale » à savoir :

- Faire du développement durable un véritable projet politique
- Garantir un agenda indivisible, universel et qui engage les parties
- Renforcer le pilotage politique et simplifier l'architecture institutionnelle de la coopération internationale

A ce sujet, nos groupes sont réservés sur l'idée d'un ministère unique qui regrouperait francophonie et coopération internationale. Si la francophonie participe évidemment de la coopération internationale, cette dernière ne s'y réduit pas. Il s'agit de sujets qui doivent rester articulés, mais distincts. La solidarité ignore les langues et ne doit pas se définir en fonction des aires culturelles.

La déclaration universelle des droits de l'homme a été écrite en français, en anglais et dans les quatre langues des Nations Unies et ces droits sont bien sûr défendus dans toutes les langues de la planète. De même nous avons affirmé notre opposition à une sorte de lobby francophone à l'intérieur de l'Union Européenne qui nous paraît contraire à l'idée même d'Europe.

La francophonie peut et doit faciliter l'émergence d'une société civile dans les pays qui s'en réclament. Plusieurs recommandations visent cette finalité. Notre rapporteure joue un rôle louable et éminent dans l'Union des CES Francophones, mais ceux-ci sont souvent balbutiants et ne peuvent représenter toute la diversité de leur pays. Aussi, nous avons insisté

Déclarations des groupes

aussi sur la prise en compte de la grande diversité des sociétés civiles des pays concernés au-delà de leur stricte représentation institutionnelle. Nous aurions pu réfléchir davantage aux moyens d'aider à développer les initiatives bouillonnantes qui traversent par exemple les sociétés africaines. Les organisations que nous représentons mènent d'ailleurs des actions de coopération avec leurs partenaires francophones. La francophonie doit contribuer à la reconnaissance de l'action des sociétés civiles du Sud et à une meilleure collaboration des sociétés civiles entre le Nord et le Sud. Par ailleurs, la coopération décentralisée entre collectivités locales est également un élément essentiel de ce dialogue : les exemples cités dans l'avis ne rendent compte que d'une petite part de ce qu'elle représente. Elle doit se baser sur une écoute de tous les partenaires sans alignement sur les plus puissants d'entre eux.

Enfin on ne peut ignorer l'aspect économique lié à la francophonie. La langue facilite les contacts commerciaux, mais dans un monde des affaires dominé par l'anglais, il serait illusoire et d'ailleurs contreproductif de mettre la langue au service d'objectifs uniquement marchands. La France perd des positions en termes d'échanges et d'investissement en Afrique face à la Chine, à l'Inde, aux Etats Unis...

Elle peine à prendre en compte les spécificités africaines : jeunesse, dynamisme économique et démographique, sauts qualitatifs technologiques comme dans le numérique. Les contacts économiques facilités par l'usage du français doivent permettre d'accompagner l'Afrique francophone vers un développement durable qui repose beaucoup sur le « petit entrepreneuriat local ». L'aide publique au développement demande à être repensée dans cet esprit.

Pour finir, l'avis pose une question centrale qui est celle de la renaissance d'une politique francophone de la France, et celle de ses enjeux. Il pointe à juste titre l'absence de stratégie claire dans ce domaine. Pour nos organisations, il y a place pour une politique francophone active si celle-ci est au service des valeurs universelles des Droits de l'Homme, de la démocratie et du développement durable, et qu'elle permet le rayonnement, non pas de la France, mais des principes de la Charte qui dépassent chacun des pays membres de l'OIF. C'est autour de cette ambition que doit continuer à battre le cœur francophone et que la France doit se montrer exemplaire. Et c'est autour de cette exigence qu'il nous semble possible de rendre réelle l'affirmation que fait l'avis d'une page postcoloniale qui a longtemps lié notre pays avec grande partie du monde francophone et qui serait définitivement tournée ; ou plus récemment l'engagement du Président de la République devant la jeunesse du Burkina Faso pour une nouvelle amitié entre nos pays.

Les groupes des associations, de la CFDT, Environnement et Nature, ainsi que des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse remercient la rapporteure pour l'écoute et l'important travail réalisé pour cet avis en faveur duquel ils ont voté.

CFE-CGC

Pour le groupe CFE-CGC la « francophonie dynamique » c'est avant tout un état d'esprit que nous devons chacune et chacun avoir à l'avenir et qui doit être enseigné aux enfants dès le plus jeune âge.

C'est la fierté de parler une langue que nous partageons avec de nombreux pays.

À nous d'impulser aujourd'hui via cet avis du CESE cette fierté de parler français. Cette langue qui symbolise des valeurs, une culture mais aussi un art de vivre.

Pour le groupe CFE-CGC il y a une formidable opportunité avec le Brexit de repositionner le français à sa juste place au sein de l'Union Européenne et ainsi de donner un nouvel élan, une nouvelle place et un nouvel espace à La francophonie.

Encore faut-il une volonté politique ! C'est donc pour cela que nous tenons à saluer la présence de monsieur le secrétaire d'Etat parmi nous aujourd'hui. Nous comptons sur votre action au sein du gouvernement dans les jours, semaines et mois qui viennent pour donner toute la caisse de résonance nécessaire et mettre en œuvre les propositions que la société civile organisée vous propose aujourd'hui au sein du CESE.

Pour nous il y a trois axes prioritaires dans ce dossier :

- une feuille de route claire du gouvernement français en matière de francophonie et la création d'un ministère de plein exercice : ce sont les propositions 1 et 2 du projet d'avis.
- L'éducation des enfants dès le plus jeune à la fierté d'être francophones, en les sensibilisant à cet espace particulier dans le monde et en les incitant à devenir eux même ambassadeurs de la francophonie.... Et bien entendu en développant et facilitant l'enseignement du français à l'étranger. C'est en partie les propositions 6 et 9 de ce projet d'avis, mais notre proposition va au-delà... et rejoint la proposition 15 à savoir susciter l'envie de francophonie en France. Nous sommes particulièrement attachés à cette proposition car c'est la quintessence de ce dossier !
- La francophonie n'aura de sens que si des projets communs émergent entre pays francophones mais aussi entre Conseils Économiques et Sociaux francophones. C'est pour cela que nous tenons à saluer la présence parmi nous aujourd'hui du président du CESEC de Côte d'Ivoire Charles Diby. Votre présence Charles est le signal d'institutions qui sont en train d'amorcer de véritables collaborations et c'est aussi cela notre conception de la francophonie dynamique.

Vous l'aurez compris : le groupe CFE-CGC est particulièrement attaché à la francophonie et a donc voté cet avis !

CFTC

« Un système évolutif de signes linguistiques, vocaux, graphiques ou gestuels qui permet la communication entre les individus ». Telle est la définition la plus usuelle de la langue sur internet, l'Avis, très bien rapporté par Marie-Béatrice LEVAUX nous démontre que la Francophonie, c'est bien autre chose.

Ce sont avant tout « les liens que crée entre ses membres le partage des valeurs universelles » comme il est justement écrit dans l'introduction de l'avis.

Des liens, cela se tissent, se cultivent, se soignent. Pour ce faire il nous est proposé 16 recommandations pour une feuille de route politique.

Si la CFTC approuve l'ensemble de ces recommandations, nous voudrions insister sur la nécessité de renforcer l'accès à toutes et tous à une instruction de qualité.

A commencer par l'apprentissage de la langue « sur le territoire national et à l'étranger » comme le précise l'avis.

Car le soutien à la Francophonie doit aussi se faire en France.

Selon l'INSEE, 2 millions et demi d'adultes, passés sur les bancs de l'école pendant au minimum 10 ans entre 6 et 16 ans en sont ressortis illettrés.

Comment l'accepter ?

Quel espoir d'intégration y-a-t'il pour les réfugiés ne bénéficiant pas de cours de Français ?

Il y a, nous semble-t-il, urgence à suivre la 6^e proposition. « Faire de l'enseignement du et en Français et de la formation tout au long de la vie dans les pays Francophones un thème de mobilisation des sociétés civiles ».

Le rayonnement de la Francophonie, passe également par des politiques cohérentes, réfléchis, bâtis sur des axes stratégiques en accord avec nos partenaires des pays Francophones.

Les outre-mer « tête de pont de la présence Française et Francophone dans les régions éloignées du monde », pour reprendre une formule de l'avis, ont un rôle non négligeable à jouer en la matière au sein de leur espace régional.

Il est également important, pour ne pas dire essentiel, de soutenir les réseaux professionnels et scientifiques Francophones.

La proposition concrète de l'élaboration d'un index des publications universitaires Francophones va dans cette bonne direction. Cet index doit être vu comme un socle sur lequel nous devons nous appuyer pour développer ce que l'on pourrait nommer la Francophonie scientifique et d'industrie, outil de développement au service de l'ensemble de l'espace francophone.

Vous l'avez compris, la CFTC votera le projet d'avis qui porte avec la Francophonie, une certaine idée de l'état de droit et des droits de l'Homme sans lesquels il ne peut y avoir ni paix, ni démocratie.

CGT

Concevoir le rôle de la France dans une francophonie dynamique embrasse des sujets qui mériteraient d'être traités en tant que tels, comme l'enseignement du et en français. Cependant, tout en essayant d'éviter la dispersion, l'avis relève la gageure de répondre aux enjeux posés : démocratie, développement économique et social, culture et valeurs communes. Il pose, notamment sur les enjeux économiques, quelques barrières et a aussi le mérite de soulever plusieurs problématiques (mobilisation de l'OIF, désintérêt du gouvernement pour la francophonie...) et d'explorer des pistes de réponse (redéfinition du rôle de l'OIF, mobilisation des sociétés civiles organisées, développement de l'éducation et de la formation, exception culturelle...).

C'est pourquoi la CGT votera cet avis, même si la réponse apportée ne nous satisfait pas entièrement.

D'abord, c'est un texte très institutionnel, même s'il s'en défend dès l'introduction. Il est plutôt éloigné de la réalité des populations notamment des pays tiers, comme en témoignent la plupart des préconisations qui ciblent essentiellement les institutions. La mobilisation des sociétés civiles existe déjà, mais elle ne se formalise pas forcément via une structure dédiée ; cela n'en rend pas moins efficaces les actions conduites. Au contraire, cela permet à chaque organisation d'être sur son champ d'intervention et d'agir au plus près des populations, voire même avec elles.

Ensuite, alors qu'il fixe des objectifs à l'OIF et à l'Etat français, il ne donne que très peu de pistes sur les moyens d'y parvenir. En même temps, si le plaidoyer devenait le cœur de métier de l'OIF, il faudrait trouver d'autres acteurs pour agir sur le terrain et l'avis propose que les entreprises françaises soient ce vecteur. Or, ce ne peut ni être le seul ni se faire sans contraintes économiques, sociales et environnementales ni contrôle démocratique, bref sans une vraie politique de RSE.

Enfin, l'avis reflète une conception géopolitique de la francophonie centrée sur et rayonnant à partir de la France et fait l'impasse sur les apports des pays francophones. Il en résulte un texte parfois franco-centré. Par exemple, il préconise de renforcer les moyens des media francophones, mais ne traite que des media internationaux français sans traiter des moyens ni de l'indépendance des media francophones étrangers. Autre exemple : l'avis préconise de s'appuyer sur un « savoir-faire reconnu : l'expertise des entreprises françaises ». Pour autant, développer des coopérations avec d'autres savoir-faire portés par des entreprises étrangères francophones serait tout aussi créateur de richesses à partager.

La francophonie est aussi une certaine idée des apports de la France dans des domaines culturels et sociaux. Des idées incarnées par la déclaration des droits de l'Homme, des conceptions issues de la révolution, du siècle Lumières qui peuvent, encore aujourd'hui, nourrir les échanges avec nombre de pays et participer à la construction d'un monde de paix et plus apaisé. Patrick Chamoiseau, fervent défenseur de la langue française, disait : « Porter la liberté est la seule charge qui redresse bien le dos ».

Force ouvrière

Intégrer la francophonie dans les stratégies et les grands acteurs de la vie nationale n'a rien d'évident ni d'aisé.

On ne fera pas tout immédiatement, mais inscrire la francophonie dans une volonté politique et dynamique est un signal d'espoir et de confiance à destination des autres partenaires de la communauté. Car c'est bien de cela dont il s'agit : d'une communauté qui a en partage une langue mais pas seulement car la langue véhicule des valeurs matérielles et immatérielles et une histoire. D'ailleurs jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le territoire français est resté le domaine de cohabitation de langues différentes où l'on ne parlait le français qu'à la capitale.

Bien que François I^{er} ait décrété en 1539, par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, que le français serait la langue du royaume, elle sera longtemps encore celle dont on n'use qu'à la Cour, dans les tribunaux et dans l'administration. Il faudra attendre la Révolution et ses idéaux universalistes pour que la langue française soit vue comme un instrument pour libérer les individus et forger une communauté d'hommes libres.

L'institution de l'Académie française en 1634 va apporter au débat sur la langue une réponse politique. En confiant à l'Académie, et à elle seule, la mission de travailler à l'unité de la langue, Richelieu voulait aussi faire avancer l'unité de la France si diverse.

En 2018, le projet politique qui est toujours sous-jacent doit être redéfini.

Lionel Zinsou ex premier ministre du Bénin et promoteur de la francophonie disait lui-même « tout le monde est d'accord, il faut donner à la francophonie sa dimension politique »

Cet avis qui permet de mieux comprendre les enjeux actuels de la francophonie par la qualité de son diagnostic, devrait être un signal fort pour répondre aux attentes sur le plan politique, économique ainsi que sur celui de la coopération bilatérale et multilatérale.

Or les moyens alloués restent très en dessous des possibilités de la France comme des enjeux.

« La francophonie c'est être, disait Régis Debray, au grand rendez-vous du donner et du recevoir »

Le groupe FO félicite Marie Beatrice Levaux, rapporteur, pour la grande qualité de cet avis et plus globalement sur son effort d'éclairage des différentes facettes que recouvre la francophonie. Outre les aspects financiers, les propositions stratégiques formulées permettent d'avoir une vision claire du rôle de la France dans le monde, de ses priorités et de ses modalités d'intervention alliée à une démarche volontariste et hardie.

Nous sommes donc très favorables au choix d'appréhender la francophonie de manière dynamique en évitant de la figer dans la seule dimension linguistique. Certes la langue française est ce qui rassemble les pays qui adhèrent à l'organisation internationale de la francophonie, mais au-delà du partage de la langue, les peuples de ces pays doivent

également se retrouver, à travers la francophonie, dans le combat pour le développement économique, l'éducation et la diffusion de la culture.

Ainsi, notre groupe adhère particulièrement à la recommandation n°3 qui plaide pour un recentrage de la francophonie sur l'ODD n°4 dont l'objectif est « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir de politique de développement sans démocratisation de l'éducation et cet objectif doit être le principal axe de nos choix en matière d'aide au développement.

Le groupe FO a voté favorablement cet avis

Coopération

La francophonie fait expressément partie des compétences dévolues à la section des affaires européennes et internationales, pour autant, ce thème n'a été que peu traité à ce jour au CESE. Le groupe de la coopération remercie Marie-Béatrice Levaux d'avoir porté ce sujet quelque peu en mal d'attrait en France et en Europe, avec autant de détermination et d'enthousiasme.

La porte est étroite entre les souvenirs de la colonisation, et l'intérêt réel pour un pays d'adopter la langue française avec son héritage culturel, artistique, littéraire et juridique, mais aussi ses valeurs démocratiques et de solidarité : notre langue est un "moyen d'accès à la modernité" selon la charte de la Francophonie, qui est un concept que la France n'aurait pas pu créer elle-même.

Le rayonnement de la France et celui de la francophonie sont liés mais obéissent à des logiques différentes. Le temps des impérialismes, de la «France, mère des arts, des armes et des lois» chère à Du Bellay, est révolu.

Alors, revoir le rôle de la France dans une francophonie dynamique, est une initiative qui intervient dans un contexte international favorable, et notre groupe soutient les seize recommandations ambitieuses de l'avis :

- le renforcement de la francophonie institutionnelle et la création d'un ministère de plein exercice sont essentiels pour notre diplomatie et pour notre économie ; n'oublions pas que la langue du commerce est d'abord celle du client !
- profiter du Brexit pour mieux affirmer le français comme langue de travail, la France est bien trop timide !
- De même, soutenir la relance des jeux de la francophonie et y envoyer nos meilleurs athlètes,
- Renforcer des actions en faveur du numérique francophone : il faut préparer le jour où nous disposerons de traducteurs instantanés,
- Enfin, l'avenir de la francophonie c'est aussi l'affirmation des femmes, trop souvent tenues à l'écart de la formation. Léopold Sédar Senghor affirmait qu'une meilleure connaissance du français entraînerait des progrès dans toutes les disciplines, tout en souhaitant le maintien de l'appui de la France.

Déclarations des groupes

- Dans le fil de l'ODD n°4, il faut donner mandat à l'OIF pour que son action soit plus orientée vers la formation et l'éducation.
- Pour toutes ces raisons, la France devra revoir sa politique de visas pour ne pas bloquer les échanges universitaires, professionnels, culturels et sportifs.

Pour conclure, la coopération est l'essence même de la Francophonie ; quand un pays rejoint la communauté francophone, il épouse naturellement les valeurs de solidarité et d'entraide qu'elle défend.

Abdou Diouf disait que «c'est précisément parce que l'avenir de la Francophonie n'est pas tracé d'avance, qu'il nous appartient de l'écrire » : c'est pourquoi, le groupe de la coopération a voté l'avis.

Entreprises

Parlé par 274 millions de locuteurs, le français est, dans le monde, la 2^{ème} langue étrangère apprise après l'anglais, la 3^{ème} langue des affaires et la 2^{ème} langue sur Internet. Ces chiffres traduisent l'importance de la francophonie et du marché économique francophone potentiel qui y est attaché.

La francophonie ne se résume pas à une langue. Ce sont des personnes et des valeurs, des cultures mais également des entreprises et des savoir-faire qui sont ainsi véhiculés de par le monde, au travers de l'utilisation du français.

On peut déplorer le fait que la francophonie souffre d'un manque de visibilité, résultant peut-être d'un trop grand nombre de structures institutionnelles sans communication et sans synergies réelles. Là comme ailleurs, beaucoup de propositions sont faites, peu sont mises en œuvre...

Pourtant, il faut dépasser ce constat et tel est l'enjeu de ce projet d'avis de vouloir une francophonie forte et dynamique. Projet auquel les entreprises ne peuvent que souscrire, tant elles sont déjà investies et reconnues au travers, notamment, des réseaux de Business France et des CCI.

Les initiatives francophones en matière économique sont ainsi très nombreuses. Elles se traduisent notamment par :

- des orientations géographiques revendiquées : Afrique, Maghreb, Liban, Vietnam ;
- des axes sectoriels clairement définis pour la promotion des « systèmes français ». On peut citer par exemple l'industrie du futur (Chine, Allemagne), les partenariats industriels (Algérie), le tourisme et le développement durable (Indonésie), la santé (Singapour, Dubaï) ou le développement urbain (Maroc, Colombie) ;
- un axe de formation majeur et stratégique : accueil d'étudiants étrangers, campus à l'étranger, développement du français des affaires au travers des Diplômes de français professionnel (DFP), qui attestent des compétences pour la communication en français, écrite et orale, en situation professionnelle ;
- un axe d'intelligence économique francophone ;
- une contribution forte au rayonnement des marques « France » à l'étranger ;

- une présence institutionnelle et des partenariats (ICC France, ITC...). Doit être également mentionné le rôle important de la CPCCAF (conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones) en tant que réseau vivant (130 membres directs dans 30 pays) au service de la francophonie économique. La CPCCAF est ainsi un acteur incontournable du développement économique en Afrique francophone.

Il faut favoriser l'émergence d'une francophonie économique en concentrant nos actions sur ces axes. On le voit et on le vit, la francophonie participe de la diplomatie économique ; c'est donc plus que jamais une priorité à faire revivre et à restructurer, dans laquelle les entreprises veulent continuer à jouer un rôle actif.

Le groupe des entreprises a voté cet avis.

Mutualité

« La Francophonie, c'est cet Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre » Ainsi s'exprimait Léopold Sédar Senghor en 1962 dans « Le français, langue de culture ».

Comme le souligne l'avis, la France doit jouer un rôle majeur dans cette francophonie dynamique qui rassemble aujourd'hui plus de 274 millions de locuteurs répartis sur les 5 continents et représentant la 5^{ème} langue parlée dans le monde.

Cette « langue de culture », comme la définissait LSS, est porteuse de valeurs universelles de coopération, de solidarité et de développement durable.

Aussi, l'attente est forte en matière de progrès sur les questions qui touchent les défis démocratiques, économiques et écologiques et en particulier sur les enjeux de développement humain tels que l'éducation, la santé, l'égalité entre les femmes et les hommes et la culture.

L'avis recommande la mobilisation des acteurs de la société civile pour leur engagement en faveur notamment de l'éducation et de la formation ainsi que le soutien aux réseaux professionnels et scientifiques.

Il souligne également la nécessaire valorisation des initiatives des acteurs privés ou publics en faveur du développement d'infrastructures sans lesquelles aucun développement n'est possible, notamment en matière d'éducation, de santé ou d'accès à l'eau potable.

Ainsi la Mutualité française et certaines de ses mutuelles ont mis en place un Programme d'appui au développement des stratégies mutualistes de santé (PASS) en relation avec des partenaires du monde de la protection sociale en Afrique francophone dont l'objectif est le développement et l'adaptation du modèle mutualiste dans un contexte de mise en place de couvertures santé obligatoires.

Ces relations, qui existent depuis de nombreuses années, permettent à la fois d'apporter une aide technique, d'accompagner des investissements dans l'offre mutualiste de soins,

Déclarations des groupes

mais aussi de former et de sensibiliser, au-delà des acteurs mutualistes, les journalistes, étudiant.e.s, juristes aux problématiques d'amélioration d'accès aux soins.

Enfin, la francophonie constitue pour la France et ses partenaires francophones une opportunité économique majeure ce que soulignait le rapport Attali sur « la francophonie économique » en 2014. Comme le soutient la « Stratégie économique de la francophonie » adoptée au sommet de la Francophonie de Dakar en 2014, c'est en luttant « *contre les inégalités sociales, et à travers une promotion de la responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques* », qu'elle « *contribuera à élaborer des régulations économiques, financières, commerciales et juridiques pour construire une société démocratique, juste, solidaire, ouverte et transparente* ».

L'avis s'inscrit pleinement dans ces objectifs. Le groupe de la mutualité l'a voté.

Outre-mer

L'impensé colonial français nous apparaît parfois aussi massif qu'un éléphant africain dans un magasin de porcelaines du 16^{ème} Arrondissement, bien qu'aussi invisible qu'un complexe freudien. L'éléphant n'est évidemment pas absent sur le champ de la Francophonie. L'espace francophone n'est-il pas largement issu de la colonisation ? N'a-t-il pas trop souvent été conçu, vu de l'hexagone, comme le lieu où s'additionneraient un certain nombre d'intérêts à court terme, où se déploierait comme par magie notre fameuse faculté française à « rayonner », sans que l'on s'interroge toujours, avec suffisamment de pertinence, sur les objectifs, les voies et les moyens d'une véritable politique de développement multilatéral de la Francophonie ?

C'est l'intérêt du présent avis, pour la partie française, de remettre si l'on ose dire les pendules à l'heure et l'éléphant à sa place. Cet avis présente en effet, dans un monde de plus en plus unifié mais multipolaire, l'idée d'une stratégie de développement de la Francophonie dans l'intérêt mutuel des peuples, en la mettant davantage au service des objectifs de Développement Durable et de la démocratie, comme le veut d'ailleurs la charte de l'OIF.

Pour nous autres, en Outremer, c'est un enjeu important.

Parce que nous avons partie liée avec l'histoire coloniale, parce que nous parlons volontiers créole, kanak, ou telle langue polynésienne ou amérindienne, c'est peu de dire que nous chérissons la langue française. Nous l'avons dans la peau, dans notre ADN, comme langue d'ouverture vers le monde et vers l'universel, comme langue d'accès aux droits, comme langue de partage avec d'autres peuples dans nos régions océaniques, et comme un possible vecteur d'une vision plus raisonnable de la mondialisation.

C'est pourquoi nous voulons, avec l'avis qui nous est présenté, appeler l'attention sur le rôle que les territoires et collectivités d'Outre-mer peuvent et souhaitent jouer au service de la Francophonie comme de la coopération française en général, dans une perspective de codéveloppement avec les pays de nos zones géographiques respectives.

Dans cet esprit, nous croyons indispensable une meilleure coopération franco-française (- entre l'Etat et les collectivités d'outre-mer, en l'occurrence -). Nous souhaitons,

comme le retient le rapport, que les collectivités d’Outre-mer, dont la contribution à l’action internationale de la France est désormais reconnue par la loi, soit associées, de manière permanente et efficiente, à la gestion interministérielle des questions liées à la francophonie et à la coopération française et européenne, dans nos environnements géographiques, et au-delà quand c’est pertinent.

[C’est, pensons-nous, le seul moyen pour permettre à nos régions et collectivités, d’être des acteurs pour jouer à leur mesure un rôle utile dans l’intérêt de toutes les parties et singulièrement dans celui de nos régions dont la récente loi « Egalité réelle », votée à l’unanimité, reconnaît les retards de développement.]

A titre d’exemple, nous pensons qu’au moment où les grandes écoles et universités françaises s’internationalisent, il serait peut-être temps d’investir à un niveau suffisant dans nos universités francophones d’outre-mer, afin de faire davantage de nos pôles d’enseignement supérieur et de recherche des centres d’excellence, attractifs pour les pays environnants, notamment dans les domaines où notre plus-value peut être pertinente : changement climatique, biodiversité, agriculture ou habitat tropical, développement numérique...

Pour ces raisons, parmi d’autres, le groupe d’Outre-mer s’associe aux préconisations de l’avis et le votera.

Personnalités qualifiées

Cindy Leoni : « Langue de l’exil, du refuge, de la protection, du renouveau créatif mais aussi de la colonisation, le français s’est offert ou imposé à de nombreux auteurs de talents que les distinctions, prix, et nomination à l’Académie française sont venus saluer et reconnaître.

Pour paraphraser Tahar Ben Jelloun, ces écrivains ne sont pas « de souche » de France mais n’en demeurent pas moins des auteurs français. De Tristan Tzara à Eugène Ionesco, de Milan Kundera à Boualem Sansal, le rayonnement et la modernité renouvelée de la langue française doivent tant à ces pourvoyeurs d’imaginaires sans frontière !

Après l’avis rendu par le CESE en 2009, intitulé « le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie », la section AEI a durant les derniers mois questionné le rôle de la France dans une francophonie dynamique. Cette autosaisine nous a permis d’aborder aussi bien les enjeux économiques que sociaux.

Or, au fil des auditions, nous avons pu mesurer à quel point la francophonie transcende et dépasse les enjeux strictement inhérents à la langue française, composante essentielle, mais non unique, de son essor.

Nous le rappelons dès l’introduction de l’avis : « *il ne s’agit pas seulement de partager une langue commune mais bien de donner à la Francophonie les moyens de porter les valeurs communes, de donner ou redonner du sens au projet francophone* ».

Ce projet francophone, le Président de la République l’a évoqué à plusieurs reprises lors du discours prononcé à Ouagadougou ou, plus récemment, lors des vœux adressés au corps diplomatique. A cette occasion il a annoncé une large consultation dans le cadre de

Déclarations des groupes

la préparation du prochain sommet de la Francophonie, qui se tiendra à Erevan en octobre 2018.

En ayant démarré notre réflexion d'abord au sein d'un groupe de travail puis en section, l'avis présenté aujourd'hui est également la preuve que notre Assemblée, bien que travaillant sur le temps long, est en phase avec les défis de notre temps.

Je ne doute pas que le Conseil et notre rapporteure, qui s'est déjà investie pleinement en ayant été nommée membre de l'UCESIF et en ayant participé activement aux grands rendez-vous internationaux de la Francophonie, saura faire vivre cet avis et ses recommandations.

Je finirai par évoquer la charte de la Francophonie qui, à mon sens, doit guider la démarche que nous engagerons dans l'accompagnement et la mise en œuvre d'une francophonie du XXI^e siècle.

Car de la promotion de nouveaux réseaux économiques à la diffusion de valeurs universelles, la francophonie compose en réalité la colonne vertébrale d'un idéal :

Celui qui transformerait les échanges économiques exclusifs Nord-Nord en échanges réciproques Sud/Nord ;

Celui qui aurait pour ambition de contribuer à la réalisation des ODD conformément à l'avis rendu par le CESE en octobre 2016 et notamment à l'ODD n°4 ;

Celui qui contribue à défendre les libertés, la Liberté ;

Celui qui s'inscrit systématiquement dans les mouvements pour l'Égalité ;

Celui qui à chaque fois se doit d'œuvrer pour la Fraternité.

Car la portée de la Francophonie de demain ne reposera pas uniquement sur le nombre de ses locuteurs, mais sur la force qu'une vision partagée du Monde offre à ceux qui s'en saisissent pour se dresser contre les injustices et accompagner les élans d'émancipation.

L'avis présenté aujourd'hui propose d'accompagner cette ambition, c'est pourquoi je le voterai ».

Nacer Kettane : « Paradoxalement, il semblerait que le principal adversaire de la Francophonie soit la France elle-même.

Marie-Béatrice Levaux rappelle à juste titre dans son excellent avis, que je voterai, les pertes d'influence en Afrique au profit de pays comme le Qatar ou l'Arabie Saoudite et même la Chine qui lentement mais sûrement s'installe. Même l'Europe n'échappe pas à cette désaffection où l'anglais a supplanté le français dans de nombreux secteurs et institutions.

L'audiovisuel extérieur n'est pas en reste, et la bonne tenue du groupe France Medias Monde ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt.

Longtemps, une francophonie dite de la parabole venait compléter et enrichir une francophonie scolaire et universitaire issue de l'histoire, notamment au Maghreb.

L'abandon des crédits soutenant les programmes en français diffusés à l'étranger via différentes chaînes de télévision a permis à d'autres d'occuper la place. C'est ainsi

que les groupes Arabsat, puis NileSat ont pénétré progressivement, linguistiquement et idéologiquement l'ensemble de ces pays.

Si la diplomatie doit être à l'évidence au service de la Francophonie, je ne suis pas sûr que la Francophonie, elle, doive être constamment et obligatoirement au service de la diplomatie.

La proposition du CESE d'associer la société civile francophone transnationale à la gouvernance de la Francophonie institutionnelle en créant des conseillers civils permettrait de dynamiser une francophonie figée à beaucoup d'égards.

La mondialisation est là : « Nous sommes tous des pays en développement » et une francophonie multilatérale renouvelée doit voir le jour.

De nombreux pays à travers le monde manifestent de près ou de loin « une envie de France ». De la Révolution française aux vignobles du Bordelais, de la Déclaration des droits de l'Homme aux trésors du musée du Louvre, de l'exception culturelle aux grands couturiers, du TGV, métro, aéronautique aux innovations technologiques et industrielles, des lettres françaises au Gault et Millau, cette envie prend des contours multiples.

Cette envie de France « enivre » toute la planète de Téhéran à Abu Dhabi, de Dakar à Rio, d'Alger à Calcutta, de Riad à Bucarest.

La Francophonie à elle seule ne suffit plus à fédérer ces « envies », à fédérer ces « souhaits ». La Francophonie institutionnelle y est vécue comme relevant d'un « tout ou rien » rigide qui effraie et tient à distance des pays qui pourtant aimeraient « choisir » leur tempo et leur menu.

C'est pourquoi, la notion de francophilie active pourrait s'appliquer à des engagements ponctuels, plus ou moins renouvelés dans le temps qui peuvent se constituer en tant que tel ou rejoindre éventuellement un cadre plus élargi : celui de la Francophonie traditionnelle.

La Francophilie active constituerait alors un « espace porte » où le pays, l'acteur, l'institution, concernés pourraient choisir forme, fond, calendrier, etc. en toute liberté.

Cette liberté lui confère alors le statut de décideur de sa propre dynamique. En retour, le bénéfice inestimable alors engrangé par la francophonie et la France de manière générale permet sans cesse de poser de nouvelles fondations pour de vrais partenariats dont la réciprocité et le respect mutuel créeront la confiance.

Enfin, parce que le sport est la deuxième langue partagée de la francophonie, la recommandation n° 7 répond parfaitement à notre collègue Bernard Amsalem. Remettre au cœur des « Jeux de la Francophonie » les Fédérations sportives dans l'organisation des compétitions sportives, et en faire les Jeux de la Jeunesse, permettant de sauver cet événement de plus en plus « isolé » dans un calendrier international de plus en plus concurrentiel ».

Professions libérales

« La grandeur de la France ce n'est ni l'économie, ni la monnaie, ni l'armée, ou la bombe atomique... La grandeur de la France, c'est sa culture. ». C'est ce que déclarait en 1959, le Président sénégalais Senghor, l'un des pères fondateurs de la Francophonie.

Mais il ne s'agit plus aujourd'hui de la seule grandeur de la France.

Et l'Avis permet de prendre la mesure nouvelle de l'enjeu :

- 274 millions de personnes, réparties sur les 5 continents, ayant le français en partage, ce qui en fait actuellement la 5ème langue la plus parlée au monde.
- La première ville francophone du monde, n'est plus Paris mais Kinshasa avec ses 11 millions de locuteurs francophones.
- A l'horizon 2050 le Français pourrait devenir la 2ème langue mondiale.

Ainsi s'élargit une francophonie dynamique et porteuse de valeurs universelles qui sont explicitées dans la Charte de la Francophonie.

Les professions libérales, dont par exemple les avocats, l'ont bien compris. Dès 1985, 24 Barreaux de pays de tradition juridique commune ayant la langue française en partage se regroupaient pour promouvoir au sein de leur Conférence l'Etat de droit et de la démocratie dans les pays d'où ils étaient issus.

La francophonie est aussi le véhicule du droit continental et l'expansion du droit continental par rapport à la Common Law est un véritable enjeu économique pour la France.

Les préconisations de l'avis sont opérantes. Notre groupe souhaite mettre l'accent sur trois d'entre elles :

- Préconisation 3 : La francophonie doit s'articuler avec les finalités de l'Objectif de Développement Durable en matière d'éducation de qualité.
- Préconisation 4 : La francophonie doit bénéficier du Brexit pour intensifier sa dimension européenne. Le français doit redevenir la principale langue de travail de l'Union.
- Préconisation 16 : il est essentiel d'encourager la mobilité étudiante vers la France, elle est le levier de l'influence culturelle et économique pour notre pays.

Le groupe des professions libérales salue notre collègue madame Marie-Béatrice LEVAUX pour la grande qualité de son travail et a voté l'avis.

UNAF

Cet avis trace la voie pour que la langue française soit une composante majeure du plurilinguisme mondial. Les enjeux sont décrits avec précision et les vecteurs d'un renouveau et d'un dynamisme de la francophonie sont clairement identifiés pour guider l'action politique, car le temps presse. Il est à souhaiter que les préconisations du CESE se retrouvent dans le plan pour la francophonie, annoncé pour ce semestre par le Président de la République.

Le présent avis fait une place importante aux questions d'éducation avec plusieurs recommandations pour que ce sujet ne soit pas abandonné des autorités, ni dans la politique de coopération, ni dans la politique diplomatique. La recommandation n°3 retient ainsi tout particulièrement l'attention du Groupe de l'UNAF. Faire de l'éducation et du développement durable des objectifs prioritaires rejoint l'ambition de la Secrétaire générale de la Francophonie, pour qui l'éducation constitue une priorité parmi les priorités et ceci dans la perspective d'un développement durable profondément humain et d'une prospérité réellement partagée. C'est l'arme de construction massive par essence, comme elle aime à le rappeler.

Le groupe de l'UNAF se retrouve également dans la recommandation, qui appelle de ses vœux la mobilisation des acteurs des sociétés civiles francophones pour leur engagement en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle. Sans méconnaître l'apport indispensable de l'État comme de l'OIF dans la construction et la mise en place d'une politique linguistique, encourager un rôle accru de la société civile en faveur de l'éducation, c'est la clé de l'appropriation et du développement de la langue. Les associations ont toute leur place et un rôle à jouer pour la réalisation de cet objectif. Ce sont les acteurs incontournables aussi de la lutte contre l'illettrisme ici en France.

Enfin, le groupe de l'UNAF soutient la nécessité de renforcer les actions en cours en faveur du numérique francophone. Le numérique présente un potentiel incontestable pour le secteur de l'éducation et de la formation, tant pour les élèves que pour les personnels éducatifs et les institutions. A condition de parvenir à dépasser la « fracture numérique », il permet à chacun d'accéder à une multitude de ressources et d'apprendre à son rythme. Au-delà, il importe de favoriser la production de contenus par les élèves eux-mêmes. Il faut que les nouvelles générations des pays francophones soient formées à être des producteurs de contenus et connaissances, afin que ces pays gagnent en visibilité sur Internet et sur la scène internationale. De nouvelles modalités de formation ou d'auto-formation, comme les CLOM (version francophone des MOOC) contribuent à l'internationalisation de l'offre de formation, ce qui peut en particulier répondre aux attentes des étudiants francophones.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

UNSA

L'UNSA partage le choix de la rapporteure de donner à cet avis la forme d'un plaidoyer en faveur de la Francophonie. Le titre « *Le rôle de la France dans une francophonie dynamique* » est de ce point de vue éloquent. En creux, nous pouvons comprendre que la francophonie n'est pas suffisamment dynamique et que notre pays n'y joue pas pleinement son rôle alors que la francophonie doit être pensée comme une chance, pour la France comme pour les autres membres de l'*Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)*.

Déclarations des groupes

Comme le relève malheureusement l'avis « *Les pouvoirs publics français éprouvent une difficulté à traiter de la francophonie et à la traduire en un projet lisible* ». Aussi, sont formulés seize recommandations pour une feuille de route politique de la Francophonie qui se traduirait notamment par la création d'un ministère de plein exercice.

Au-delà, l'avis insiste à juste titre sur l'engagement pris par les États et les gouvernements signataires de la Charte de la Francophonie. Une Charte qui affirme son attachement à la paix, à la coopération, à la solidarité et au développement durable avec notamment pour objectifs la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'Homme, la promotion de l'éducation et de la formation. Une évaluation de cet engagement des pays membres de l'OIF est indispensable.

Certes, le français pourrait devenir à l'horizon 2050, la deuxième langue mondiale mais cette situation exige que des efforts importants soient réalisés en direction de l'éducation et de la formation. On en est loin au regard des suppressions budgétaires que subit actuellement l'AEFE, l'agence de l'enseignement du français à l'étranger. De même, la diminution sévère des moyens attribués à l'OIF, qui sont passés de 91 millions en 2011 à 79 millions en 2015, est choquante, d'autant que les missions qui lui sont confiées par les États membres se sont diversifiées.

Nous soutenons la recommandation de promotion d'un modèle économique, social et environnemental francophone conforme à l'Agenda 2030 du développement durable.

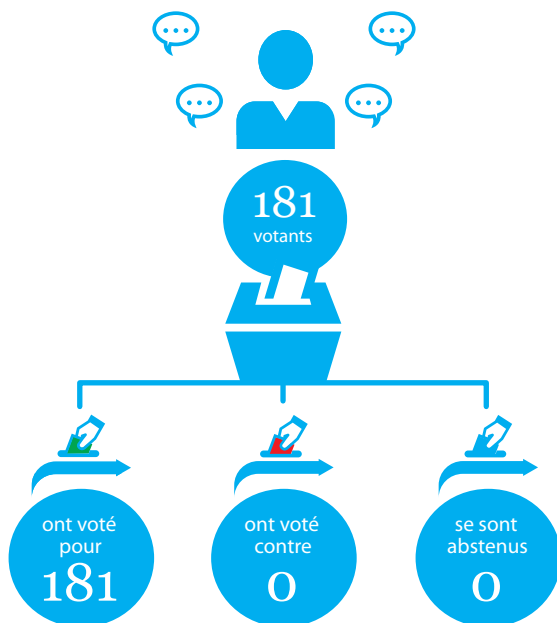
L'UNSA insiste sur la nécessité d'associer la société civile francophone transnationale à la gouvernance de la Francophonie institutionnelle ainsi que sur le besoin de susciter l'envie de francophonie en France. Ce serait de nature à impulser cette volonté politique qui fait défaut. La mise à disposition du Palais d'Iéna pour organiser un événement annuel est une proposition que nous soutenons.

Enfin, à propos de l'Union européenne, nous partageons la recommandation selon laquelle une stratégie reste à définir et des synergies à développer considérant qu'il n'y a pas d'opposition entre l'appartenance à l'UE et à l'OIF.

Avant de conclure, l'UNSA souhaite féliciter la rapporteure pour les efforts dont elle a fait preuve afin de prendre en compte l'ensemble des points de vue tout en restant ferme sur ses convictions.

L'UNSA a voté l'avis.

Sur l'ensemble du projet d'avis présenté par Marie-Béatrice Levaux



L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du Conseil économique, social et environnemental **le 10 janvier 2018**

Ont voté pour : 181

<i>Agriculture</i>	Mme Beliard, M. Bernard, Mme Bonneau, M. Cochonneau, Mme Cottier, M. Coué, Mme Cuny, MM. Dagès, Davesne, Mme Dutoit, MM. Épron, Ferey, Gangneron, Mme Gautier, MM. Lainé, Roguet, Mme Valentin.
<i>Artisanat</i>	Mme Foucher, M. Fourny, Mme Marteau, M. Stalter, Mme Teyssedre.
<i>Associations</i>	MM. Deschamps, Jahshan, Mmes Lalu, Martel, Sauvageot, Trellu-Kane.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mmes Blancard, Duboc, M. Duchemin, Mme Esch, M. Gillier, Mmes Hervé, Houbairi, M. Mussot, Mme Nathan, M. Nau, Mme Pajeres y Sanchez, MM. Quarez, Ritzenthaler, Saint-Aubin.
<i>CFE-CGC</i>	Mme Couvert, M. Dos Santos.
<i>CFTC</i>	Mmes Coton, Lecerf, MM. Sagez, Thouvenel, Vivier.
<i>CGT</i>	M. Bride, Mmes Chay, Cru, Farache, M. Fourier, Mmes Garreta, Lamontagne, Manière, MM. Marie, Naton, Rabhi, Mme Robert.
<i>CGT-FO</i>	Mmes Brugère, Chazaud, Desiano, Fauvel, Gillard MM. Goulm, Kottelat, Legagnoa, Pérès, Pihet.

<i>Coopération</i>	M. Argueyrolles, Mme Blin, M. Lenancker, Mmes Lexcellent, Roudil.
<i>Entreprises</i>	M. Bartholomé, Mmes Boidin Dubrulle, Castéra, MM. Cavagné, Cordesse, Mmes Couderc, Dubrac, Duhamel, M. Dutruc, Mme Escandon, MM. Gailly, Gardinal, Grivot, Guillaume, Mme Ingelaere, MM. Lejeune, Nibourel, Mme Pauzat, MM. Pfister, Pottier, Mmes Prévot-Madère, Roy, Tissot-Colle.
<i>Environnement et nature</i>	M. Badré, Mme de Béthencourt, MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Compain, Mme Ducroux, M. Le BoulterLe Quilliec, Mme Martinie-Cousty, M. Mayol, Mme Popelin.
<i>Mutualité</i>	MM. Caniard, Junique, Mme Vion.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	MM. Blanchet, Coly, Mme Delair, M. Dulin, Mme Weber.
<i>Outre-mer</i>	M. Antoinette, Mmes Biaux-Altmann, Bouchaut-Choisy, M. Edmond-Mariette, Mme Mouhoussoune, MM. Rivière, Vernaudon.
<i>Personnalités qualifiées</i>	Mme Adam, MM. Adom'Megaa, Amsalem, Aschieri, Mme Autissier, MM. Bennahmias, Bontems, Mme Brunet, MM. Bussy, Cabrespines, Cambacérés, Mmes Castaigne, Claveirole, Djouadi, MM. Duval, Eledjam, Mmes Gibault, Goujon, Gard, M. Grosset, Mme Jaeger, MM. Jouzel, Keller, Kettane, Mmes Lechatellier, Le Floc'h, Léoni, Levoux, Mathieu Houillon, Mignot-Verscheure, MM. Molinoz, Pasquier, Pilliard, Roustan, Mmes Rudetzki, Thiéry, M. Thieulin, Mme Verdier-Naves, M. Wagnier.
<i>Professions libérales</i>	MM. Chassang, Lafont, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mmes Allaume-Bobe, Blanc, MM. Chrétien, Clévenot, Feretti, Mmes Gariel, Koné, MM. Marmier, Renard, Tranchand.
<i>UNSA</i>	Mme Arav, MM. Bérille, Chevalier, Mme Vignau.

N° 1 COMPOSITION DE LA SECTION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

✓ **Président** : Jean-Marie CAMBACERES

✓ **Vice-présidents** : Jacques BEALL et Claude COCHONNEAU

Agriculture

✓ Claude COCHONNEAU

✓ Daniel ROGUET

Artisanat

✓ Bernard STALTER

Associations

✓ Philippe JAHSHAN

✓ Marie TRELLU-KANE

CFDT

✓ Adria HOUBAIRI

✓ Christophe QUAREZ

✓ Philippe SAINT-AUBIN

CFE-CGC

✓ Carole COUVERT

CFTC

✓ Joseph THOUVENEL

CGT

✓ Fabienne CRU

✓ Paul FOURIER

CGT-FO

✓ Béatrice BRUGERE

Coopération

✓ Christian ARGUEYROLLES

Entreprises

✓ François ASSELIN

✓ Christian NIBOUREL

Environnement et nature

✓ Jacques BEALL

✓ Bruno GENTY

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

✓ Emelyn WEBER

Outre-mer

✓ Sarah MOUHOUSSEUNE

✓ Dominique RIVIERE

Personnalités qualifiées

✓ Amewofofo ADOM'MEGAA

✓ Jean-Luc BENNAHMIA

✓ Frédéric BOCCARA

✓ Jean-Marie CAMBACERES

✓ Cindy LEONI

✓ Marie-Béatrice LEVAUX

✓ Jacques PASQUIER

✓ Benoît THIEULIN

UNAF

✓ Antoine RENARD

Personnalités associées

✓ Leyla ARSLAN

✓ Philippe BROOD

✓ Alain EVEN

✓ Nicole GNESOTTO

✓ Michel GUERLAVAIS

✓ Khalid HAMDANI

✓ Siham SAHED

N° 2 FRANCOPHONIE ET COMMONWEALTH

La Francophonie

La francophonie ou monde francophone désigne l'ensemble des personnes et des institutions qui utilisent le français comme langue de première socialisation, langue d'usage, langue administrative, langue d'enseignement ou langue choisie⁷⁹. La francophonie peut renvoyer tant à l'ensemble des pays francophones qu'à l'ensemble des pays ou régions membres de l'OIF, où le français n'est d'ailleurs pas obligatoirement la langue majoritaire, ni même langue officielle. C'est cette dernière qui nous intéressera pour la comparer au Commonwealth.

L'OIF est une organisation internationale intergouvernementale⁸⁰ ayant la langue française en partage. Le français est l'une des deux seules langues parlées sur les cinq continents. Ainsi, selon l'Observatoire de la Langue Française, en 2014, le français est la cinquième langue la plus parlée au monde avec 274 millions de locuteur.ice.s représentant 4 % de la population mondiale, dont 212 millions qui en font un usage représentant 3 % de la population mondiale. De 18 États membres en 1969, l'OIF en compte actuellement 84 (54 membres pleins, 26 observateurs et 4 associés). Cet élargissement a modifié l'équilibre géographique d'une Francophonie historiquement essentiellement africaine.

Née à la suite de la décolonisation dans les années 1960, la Francophonie⁸¹ a été créée par des personnalités politiques issu.e.s des anciennes colonies comme : Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Habib Bourguiba (Tunisie), Hamani Diori (Niger) et le Prince Norodom Sihanouk du Cambodge. Ces pères fondateurs voulaient mettre le français au service de la solidarité, du développement et du rapprochement des peuples par le dialogue permanent

⁷⁹ Dossier de presse, OIF, « La Francophonie dans le monde 2006-2007 », Nathan, 2007, 328 p.

⁸⁰ Dotée de la personnalité juridique.

⁸¹ En 1880, un géographe, Onésime Reclus invente le terme de « francophonie » qui est à la fois un concept sociolinguistique et une entité géopolitique qui regroupe l'ensemble des personnes pouvant s'exprimer en français à des titres divers (« francophonie ») et la structure institutionnelle qui rassemble les pays « ayant le français en partage » au sein de l'OIF (Francophonie »).

des civilisations. «Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux, la langue française» disait Senghor.

Les membres de l'OIF peuvent faire partie d'autres organisations internationales linguistiques. La particularité de l'OIF est qu'elle est la seule organisation internationale à laquelle des régions et/ou des états fédérés peuvent adhérer⁸².

En 1970, le Sommet de Niamey créait l'Agence de coopération culturelle et technique (qui deviendra l'OIF en 2005), dispositif institutionnel voué à promouvoir la langue française et les relations de coopération entre les États membres de l'OIF.

En 1997, l'adoption au Sommet de Hanoï de la Charte de la Francophonie révisée lors de la Conférence interministérielle d'Antanarivo en 2005, instaure l'organisation institutionnelle de la Francophonie :

- Le Sommet des Chef.fe.s d'État et de Gouvernement, le Sommet de la Francophonie qui se réunit tous les 2 ans, est la seule plus haute instance politique décisionnelle.
- La ou le SG de la Francophonie qui est la clef de voute du dispositif, depuis 2014 : Michaëlle Jean.
- L'OIF, qui est l'opérateur.rice principale de la Francophonie, met en œuvre la coopération multilatérale francophone.
- Les 4 opérateur.rice.s direct.e.s de la Francophonie, que sont :
 - l'Association Universitaire Francophone,
 - TV5 MONDE,
 - l'Association Internationale des Maires Francophones
 - l'Université Léopold Sedar Senghor d'Alexandrie,
- Deux conférences ministérielles permanentes se prononcent sur les questions éducatives (Confémen) et les questions de jeunesse et de sport (Conféjes).
- Un organe consultatif : l'Assemblée parlementaire francophone.

Les principales valeurs partagées par l'institution sont la diversité, le plurilinguisme, la solidarité, le développement durable, la démocratie, les Droits de l'Homme et l'état de droit⁸³.

Ainsi, la Charte de la Francophonie d'Antanarivo (2005) affiche des objectifs clairs pour l'OIF : la promotion de la Démocratie, la prévention, la gestion et le règlement des conflits, le soutien à l'État de droit et des droits de l'homme, le dialogue des cultures et civilisations, le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle, le renforcement de leur

⁸² Ainsi, la Belgique est représentée dans l'OIF par le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Communauté française, ces deux gouvernements y ayant chacun le statut de « membres ». Néanmoins, la Fédération Wallonie-Bruxelles a l'exclusivité de la participation belge dans certains domaines. De plus, le Canada, les gouvernements du Québec et le Nouveau-Brunswick sont des membres de plein droit au sein de l'OIF tout comme l'Ontario qui est membre observateur (depuis 2016).

⁸³ Suite à la Crise politique de 2013-2014, la Thaïlande fut suspendu.e de sa participation à l'OIF.

solidarité par des actions de coopération multilatérales en vue de favoriser l'essor de leurs économies, la promotion de l'éducation et de la formation.

De plus, cette Charte définit des missions précises à l'OIF: promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, promouvoir la Paix, la Démocratie et les Droits de l'Homme, appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, développer la coopération au service du développement durable.

L'OIF met un accent particulier sur la promotion des politiques publiques en matière de jeunesse et d'égalité des genres entre hommes et femmes, notamment dans l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Elle joue également un rôle dans le développement économique de ses membres et s'oriente aujourd'hui vers une stratégie économique en faveur de la jeunesse, des femmes et des communautés reculées, pour les aider à organiser leurs projets en vue de créer des entreprises et des emplois dans leurs pays et vivre dignement⁸⁴.

La Francophonie a évolué depuis ses débuts : institution internationale linguistique et culturelle, puis espace économique, elle est devenue une organisation internationale politique. Dans la mondialisation, la Francophonie devient un instrument partagé d'influences au service de la diversité des cultures.

Le Commonwealth :

Le Commonwealth ou Commonwealth of Nations (Communauté des Nations)⁸⁵ est une organisation internationale composée de 52 États membres, qui couvre environ 30 millions de kilomètres carrés et accueille près de 2,3 milliards d'habitants.e.s.

Cette organisation créée au moment de la décolonisation est une association d'États indépendants et souverains « librement associés et égaux » depuis la Déclaration de Londres de 1949 qui est l'acte fondateur du Commonwealth.

Le Commonwealth s'organise autour :

- de la reine Élisabeth II d'Angleterre reconnue comme cheffe du Commonwealth, même si seulement une partie des États l'ont comme souveraine (16 royaumes) et représentée sur place par un gouverneur au pouvoir purement symbolique. La reine est présente à tous les sommets du Commonwealth, mais ne participe pas aux réunions.
- d'une réunion des cheffes.s d'États et de Gouvernements,
- d'un Secrétariat (basé à Londres)⁸⁶ qui favorise la coopération entre les États membres et diffuse les informations relatives aux intérêts partagés. Il a une fonction de coordination des différentes activités de l'organisation et contribue au développement économique et social des pays membres par l'intermédiaire du fonds de coopération technique entre États membres (Commonwealth Fund of

84 Nouveau cadre stratégique de la Francophonie pour 2015-2022 déclinant les 26 programmes « structurants et fédérateurs » issus des 4 objectifs globaux et 8 objectifs stratégiques.

85 Terme créé au XV^{ème} siècle, « wealth » : richesse et « common » : commun.

86 Il dispose de 270 personnels et d'un budget annuel de 50 millions de livres sterling.

Technical Co-operation, CFTC). Le CFTC soutient les efforts des pays membres en développement afin d'accélérer le rythme de leur croissance économique. Il apporte les compétences techniques manquantes ou insuffisantes aux gouvernements concernés et assure le suivi des programmes de formation dans les secteurs considérés comme les piliers du développement économique.

- de la Fondation du Commonwealth (The Commonwealth Foundation) : elle aide les organisations de la société civile qui promeuvent la démocratie, le développement culturel et l'ouverture aux autres cultures⁸⁷. Les associations non-gouvernementales et inter-gouvernementales rattachées au Commonwealth organisent des rencontres et établissent leurs plans d'action qui viennent compléter les déclarations officielles des Chefs de gouvernements⁸⁸.

En 1971, la Singapore Déclaration of Commonwealth Principales reconnaît que le Commonwealth se rallie aux principes éthiques des Droits de l'Homme et à l'égalité raciale et économique. La déclaration d'Harare de 1992 ainsi que la Charte du Commonwealth de 2012 définissent l'organisation internationale comme étant celle d'une communauté d'États réunis autour d'intérêts communs que sont la langue : l'anglais, une histoire, une culture et des valeurs communément partagées (la démocratie, les droits humains, l'États de droit, l'environnement et le développement durable).

Le Commonwealth n'est pas une union politique, ainsi les États membres ne sont-ils liés par aucun traité et peuvent-ils rester neutres lorsqu'un conflit engage l'un ou plusieurs d'entre eux. Au cours des 60 dernières années, plusieurs États ont quitté le Commonwealth pour des raisons politiques le plus souvent (Irlande, Afrique du Sud, Gambie et Maldives). L'appartenance au Commonwealth n'interdit pas l'adhésion à d'autres organisations. Ainsi actuellement, 11 États parties au Commonwealth sont également membres de l'OIF (Canada, Maurice, Rwanda...).

Le British Nationality Act adopté en 1948 puis révisé plusieurs fois dont la dernière en 1981, créait (préférence citoyenne sur le territoire) des droits au domicile et de citoyenneté britannique, droit de vote, droit de nationalité. De plus, les États membres ne se considèrent pas comme des États étrangers et sont ainsi représentés non par des Ambassades mais par des Hauts-commissariats qui représentent le la Chef.fe du gouvernement et non le la Chef.fe de l'État. Enfin, pour les États membres n'ayant pas d'Ambassade dans des États tiers, l'Ambassade britannique locale peut porter assistance consulaire à leurs ressortissant.e.s.

En 1932, les Accords d'Ottawa créaient un système de préférence impériale dans lequel les États connaissent une diminution des droits de douane pour le commerce intracommonwealth et établissaient ainsi un système de libre-échange.

⁸⁷ Environ 70 associations sont accrédité.e.s à ce jour dont les deux principales sont : Le Commonwealth Enterprise and Investment Council et la Commonwealth Parliamentary Association.

⁸⁸ Sont ainsi organisés un forum des femmes, un forum des jeunes et un forum des affaires.

N° 3 ALLIANCES FRANÇAISES ET INSTITUTS FRANÇAIS

Le succès des Alliances françaises, réseau d'associations dont la fondation remonte à 1883, est un témoignage de ce que la demande de français peut revêtir des formes très variées. L'appétence des sociétés civiles locales pour la langue et la culture française est différente selon l'histoire et les enjeux que revêtent localement l'expression en langue française et la culture francophone. Le réseau des Alliances françaises, plus que séculaire, a néanmoins su s'adapter à cette diversité. Ensemble de structures associatives de droit local, conventionnées ou non avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), cette organisation souple, autofinancée en grande partie, permet d'atteindre directement les milieux dirigeants et de se conformer à la demande. Ainsi, le Conseil d'administration des associations des Alliances françaises, rassemble souvent des personnalités locales, dont l'influence permet de mieux positionner l'offre en relation avec les aspirations du tissu social dans lequel elles s'inscrivent.

L'Alliance française a développé une stratégie de marque, en même temps que la mise en réseau de ses méthodes pour continuer de capitaliser sur son savoir-faire ancien. Ce modèle a produit de bons résultats au vu des effectifs inscrits dans ses établissements. Il atteste du dynamisme de la francophonie en particulier dans les milieux qui ont les moyens financiers d'accéder aux cours.

Le modèle des Alliances françaises qui emploient des personnels de droit local, montre le succès que la langue et la culture françaises peuvent rencontrer sous certaines conditions. Il en est de même pour les Instituts français. Structures publiques autonomes ou directement intégrées aux services des ambassades de France à l'étranger, ils ont une vocation complémentaire, répondant à une demande également dynamique dans les pays où le pouvoir est plus centralisé et la société civile, plus contrôlée (en Asie notamment). Ils emploient des personnels de droit public français rattachés au Service de la coopération et de l'action culturelle, dont les effectifs ont été divisés par 9 en quelques années.

N° 4 LES OPÉRATEUR.RICE.S DE LA FRANCOPHONIE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La charte de la Francophonie a reconnu l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Université Senghor (Alexandrie) comme deux opérateur.RICE.s direct.E.s des sommets de la Francophonie. L'OIF a lancé un institut francophone pour l'éducation et la formation, basé à Dakar.

L'AUF comptait plus de 800 universités membres en 2016 et a adopté sa stratégie quadriennale lors de sa 17^e assemblée générale à Marrakech en mai 2017. Parmi les risques que cette organisation identifiait dans son environnement, figurent un intérêt décroissant pour la francophonie, une baisse du nombre des étudiant.e.s francophones à l'entrée des universités et une maîtrise du français souvent insuffisante. Confrontée à une vision de l'éducation et de la formation comme biens privés dont l'accès demeurerait le monopole des entreprises ou ne serait réservé qu'aux détenteur.rice.s de code d'accès payant sur internet, l'AUF entend défendre un modèle de solidarité universitaire et un idéal de l'accès à la connaissance, universalisé et considéré comme un bien public mondial. La francophonie universitaire constitue une alternative et l'AUF se propose de relever le défi du maintien d'une offre de qualité, de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des diplômé.e.s et d'une meilleure identification de ses membres en qualité d'opérateur.rice.s du développement global et local.

Pour y parvenir, l'AUF perçoit comme une opportunité l'évolution d'une stratégie de la Francophonie des sujets culturels vers l'économique et le social. L'identification de l'enjeu montre que le réseau des universités francophones est conscient de la nécessité d'orienter son action en faveur d'une bonne inscription des universités dans les tissus socio-économiques locaux. Favorable à l'entrepreneuriat local, elle entend encourager les ponts entre l'université et le monde économique, en lien avec les financeur.euse.s de projet, y compris contre une tendance à la fuite des cerveaux, pour permettre à des chercheur.euse.s de poursuivre leur carrière localement.

En outre, l'émergence d'un « nouvel espace universitaire francophone » que l'AUF appelle de ses vœux, vise à moderniser une francophonie universitaire. Le renforcement des projets innovants tels que les campus numérique francophones ou les e-laboratoires, est néanmoins souvent conditionné à la réalisation d'infrastructures qui permettent la connexion des universités à des réseaux susceptibles de supporter des flux importants d'informations. Pour qu'ils atteignent un seuil critique, une capacité et une force attractive suffisantes et de nature à satisfaire une communauté scientifique et étudiante internationalisée, le financement de ces projets ne saurait reposer sur les seules capacités de ce qui ne demeure qu'un réseau doté de moyens limités. L'investissement de la francophonie dans ses universités pour réussir ce nouvel espace est une nécessité.

L'Université Senghor, « université internationale de langue française au service du développement de l'Afrique », a été créée en 1990 avec pour vocation de former des professionnels de ce domaine de l'action publique. Basée à Alexandrie, l'Université Senghor opère depuis les années 1990 et a développé des campus dans différents pays. Toutefois, à l'échelle des besoins de l'Afrique francophone, cet opérateur direct du sommet de la Francophonie ne vise que des formations de haut niveau dans un champ finalement spécialisé. Elle ne saurait avoir vocation à se substituer aux efforts de l'ensemble des universités et structures d'enseignement supérieur du monde francophone pour développer une offre de formation en relation avec les besoins d'emploi de l'économie.

L'OIF s'est dotée en 2015 d'un opérateur, l'Institut francophone pour l'éducation et la formation (IFE), basé à Dakar qui doit notamment contribuer à l'élaboration des politiques et stratégies sectorielles en matière de formation professionnelle et technique.

N° 5 PIB DES PAYS MEMBRES DE L'OIF

Pays	Adhésion	PIB
France	1970	2465,45
Canada	1970	1529,76
Suisse	1996	660
Belgique	1970	466
Egypte	1983	336
Vietnam	1970	203
Grèce	2004	195
Roumanie	1991	187
Maroc	1981	101
Luxembourg	1970	60
Bulgarie	1991	52
Liban	1973	48
Tunisie	1970	42
Côte d'ivoire	1970	36
RDC	1977	35
Cameroun	1975	24
Cambodge	1991	18
Gabon	1970	14
Sénégal	1970	14
Mali	1970	13
Laos	1972	12
Maurice	1970	12
Albanie	1999	11
Burkina-Faso	1970	11
Tchad	1970	11
Arménie	2008	10
Macédoine	2001	10
Madagascar	1970	10
Guinée équatoriale	1989	9,5
Congo	1981	9
Haïti	1970	8,5
Bénin	1970	8,5

Annexes

Rwanda	1970	8
Niger	1970	7
Guinée	1979	6,5
Moldavie	1996	6,5
Monaco	1970	5,5
Mauritanie	1980	4,5
Andorre	2004	4,8
Togo	1970	4
Burundi	1970	3
Djibouti	1977	1,8
Cap Vert	1996	1,6
République centrafricaine	1973	1,5
Sainte Lucie	1981	1,4
Seychelles	1976	1,4
Guinée Bissau	1979	1
Vanuatu	1979	0,8
Comores	1977	0,6
Dominique	1979	0,5
Sao Tomé et Príncipe	1999	0,3
Sous total membres		6689,41
Qatar	2012	152
Ghana	2006	43
Chypre	2006	19
Nouvelle-Calédonie	2016	8
Sous total associés		222
Corée du Sud	2016	1411,25
Autriche	2014	1046
Argentine	2016	546
Pologne	1997	469
Autriche	2004	386
Emirats arabes unis	2010	349
République tchèque	1999	193
Hongrie	2004	124
Ukraine	2006	93
Slovaquie	2002	90

Bosnie-Herzégovine	2010	16
République dominicaine	2010	72
Costa Rica	2014	57
Uruguay	2012	52
Croatie	2004	50
Slovénie	1999	44
Lituanie	1999	43
Serbie	2006	37
Lettonie	2008	28
Estonie	2010	23
Kosovo	2014	6,5
Géorgie	2004	14
Monténégro	2010	4
Sous total observateurs		5135,75
Total		12075

Chiffres Banque mondiale, FMI 2016
En milliards de dollars

N° 6 LA FRANCOPHONIE ÉCONOMIQUE : L'INFLUENCE DU CANADA À L'OIF

L'axe majeur de la Francophonie en matière économique a longtemps été le secteur énergétique, en lien avec l'esprit de la coopération technique de l'ACCT. C'est d'ailleurs le réseau de l'énergie des pays de langue française lancé en 1986, qui a préfiguré la création d'un institut de l'énergie et de l'environnement francophone institué à Québec en 1987, avant de prendre la dénomination d'Institut pour la Francophonie du Développement durable (IFDD) en 2013.

Une orientation économique, plus nettement ouverte au secteur privé francophone, semble avoir été donnée par la Francophonie institutionnelle avec des rencontres internationales de la Francophonie qui se sont tenues au Québec en 2008 et 2012. C'est encore à Montréal qu'était organisé, peu de temps avant le sommet de Dakar, un forum en vue de l'adoption de la stratégie économique, en partenariat entre l'OIF et le ministère québécois des Relations internationales et de la Francophonie. Cette stratégie économique de la francophonie « au service du développement humain durable » disait vouloir impliquer davantage à la fois les acteurs locaux du développement, de la société civile, du secteur privé et de la diaspora.

L'année suivante, les deuxièmes rencontres de la francophonie économique étaient à nouveau organisées à Montréal où les ministres canadiens et québécois des Relations internationales et de la Francophonie réunissaient un parterre de 150 décideurs du monde économique, le Canada annonçant une contribution de 10 millions de dollars supplémentaires au budget de l'OIF pour abonder des projets d'accompagnement des entrepreneurs, l'amélioration de l'environnement des affaires et le transfert de connaissances et de savoir-faire.

Le sommet soulignait la nécessité d'une diversification des économies africaines sur le modèle des économies marocaine et mauricienne, afin de mieux les positionner dans les chaînes de valeur mondiales.

N° 7 L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF) ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES RÉGIONS FRANCOPHONES (AIRF), DEUX ACTRICES ESSENTIELLES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCOPHONE

Créée en 1979 par les maires de Paris et Québec, l'AIMF rassemble 283 membres (capitales, métropoles, associations nationales de pouvoirs locaux) répartis dans 51 États et regroupant environ 130 millions d'habitant.e.s. Son budget prévisionnel pour 2018 s'élève à 6,3 millions d'euros. Les programmes de l'AIMF comportent quatre grands champs d'action : décentralisation et autonomisation des collectivités locales ; vivre ensemble et diversité culturelle ; services essentiels aux populations ; développement et valorisation des territoires. Depuis 2015, la coopération entre l'AIMF et l'UE est organisée autour d'un Partenariat Stratégique pour 7 ans, accord de nature politique destiné à mener des actions basées sur des valeurs communes et ayant pour objectifs de lutter contre la pauvreté et les inégalités, de promouvoir la démocratie et le développement durable. En septembre 2016, plusieurs textes sur les statuts de l'AIMF⁸⁹ ont été adoptés à Beyrouth, qui reconnaissent le rôle et l'utilité des actions de l'association. Lors du dernier Sommet de la Francophonie à Antananarivo, en 2017 les chef.fe.s d'État et de gouvernement ont aussi adopté une résolution qui réaffirme l'utilité de la décentralisation et du développement local. Enfin, il est à noter que bien qu'opératrice de la Francophonie, l'AIMF n'est pas conviée au Sommet de la Francophonie.

Depuis 2002, l'Airf est un réseau francophone des régions, qui aujourd'hui en compte plus de 200, issues de 28 États et s'attache à créer et renforcer les accords de coopération décentralisée entre les collectivités territoriales pour permettre à chaque région francophone d'être partenaire d'au moins une autre région francophone.

Les objectifs de l'Airf sont de développer la Francophonie de proximité, s'engager en faveur de la formation, encourager la mise en place de nouvelles coopérations et de mutualiser l'expérience et les échanges d'information. Dans cette logique, l'Airf veut à la fois, « créer une Francophonie actrice de la diversité des langues, du dialogue des cultures et des civilisations, une Francophonie qui soit utile en contribuant au développement durable des territoires et des populations, et enfin une Francophonie des bonnes pratiques dans la gouvernance locale et encourager la décentralisation et la coopération décentralisée ».

L'Airf n'est pas une opératrice de la Francophonie mais une OING accréditée auprès de l'OIF.

⁸⁹ Une Résolution sur la place et le rôle des autorités locales au sein de la Francophonie, les articles 22 et 47 de la Déclaration finale d'Antananarivo en novembre 2016 : le rôle des autorités locales reconnu pour la croissance partagée et le développement responsable.

N° 8 LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Créé en 1959, le Fonds européen de développement (FED) est l'instrument principal de l'aide européenne au développement entre l'UE et 79 pays dits ACP (Afrique sub-saharienne sauf Afrique du Sud ; Caraïbes ; Pacifique) et les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

Restant hors budget de l'UE et abondé par des contributions volontaires des États membres, le 11^{ème} FED s'élève à 30,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Il est entré en vigueur le 1er mars 2015. Deuxième contributrice après l'Allemagne, la France contribue au 11^e FED à hauteur de 19,55 %, soit 5,4 milliards d'euros sur 7 ans. En 2014, la contribution de la France s'est élevée à 640 millions d'euros. 95 % des financements du FED sont alloués aux pays ACP et les enveloppes nationales des 16 Pays pauvres prioritaires (PPP), tous membres de l'OIF, concentrent 19 % des ressources du FED.

Les discussions sur la budgétisation du FED sont reportées à 2020, année qui marquera à la fois la fin des perspectives financières 2014-2020 et l'échéance de l'accord de Cotonou.

N° 9 LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL FRANCOPHONE (VIF), LA JEUNESSE FRANCOPHONE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Créé en 2006 par l'OIF, le VIF est un programme qui permet aux jeunes issu.e.s d'États membres de la Francophonie de mettre leurs compétences au service d'un projet francophone de manière bénévole dans un État membre de l'OIF. Ce programme promeut la langue française, la diversité linguistique et culturelle, la paix, la démocratie et les Droits de l'Homme, l'éducation, la formation et la culture, l'appui au développement durable et à la solidarité, les Nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) pour la réduction de la fracture numérique et le renforcement des capacités locales en développement économique, social et culturel.

Selon l'OIF, depuis 2007, près de 300 jeunes francophones ont participé au programme avec :

- 51 % de femmes ;
- une moyenne d'âge de 28 ans ;
- 35 États membres de l'OIF concernés ;

Fort du succès du VIF, la Francophonie a adopté lors du Sommet de Madagascar de 2017, un accord multipliant par dix le nombre de jeunes bénéficiant de ce programme.

L'OIF participe également à deux autres programmes en partenariat avec d'autres acteur.rice.s :

- l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ), créé en 1968, permet des échanges de jeunes issu.e.s des deux États en s'appuyant sur des stages professionnels en entreprise pour améliorer leur employabilité. Les États financent les échanges et l'Office prépare la mobilité, sa réalisation et son évaluation. Ainsi, environ 2 600 Français.es ont pu bénéficier de cet échange⁹⁰.
- le service civique français est un programme d'échanges entre jeunes en volontariat. Les principales destinations proposées lors des missions sont le Sénégal, le Maroc et Madagascar, trois États membres de la Francophonie.

⁹⁰ <https://www.francophonie.org/Qu-est-ce-que-le-Volontariat.html>

N° 10 LA CONFÉRENCE PERMANENTE DES CHAMBRES CONSULAIRES AFRICAINES ET FRANCOPHONES (CPCCAF)

- Créée en 1973 par les présidents Pompidou, Senghor et Houphouët-Boigny, la CPCCAF, conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones, est aujourd'hui un réseau vivant, implanté dans les territoires.
- La CPCCAF est un réseau de coopération économique entre l'Afrique francophone (4 zones : Nord, ouest, Centre et Est/ Océan indien) et le reste de l'espace francophone (Canada/Québec, Belgique et Luxembourg, Haïti, France...). Elle compte 30 pays qui sont représentés dont 25 pays africains, pour plus de 120 membres directs, chambres consulaires actives.
- La coopération économique mise en œuvre par la CPCCAF est fondée sur la collaboration entre des chambres mentors du Nord (ou du Sud) et des chambres mentorées du Sud, pour la mise en œuvre, par transfert de savoir-faire et échange d'expertises, de projets de développement.
- Les projets de coopération portés par la CPCCAF et mis en œuvre sur le terrain par les chambres consulaires concernent plus particulièrement : l'amélioration de la gouvernance économique (fonctionnement et management des chambres consulaires), le renforcement des services d'appui et de formation proposés par les consulaires aux entreprises, la promotion des échanges et la gestion d'équipements publics... : depuis 1973, le réseau CPCCAF a porté plus de 250 projets et missions.
- Aussi, la CPCCAF assure-t-elle une mission de plaidoyer auprès des pouvoirs publics locaux, grâce notamment à son Baromètre annuel des PME africaines (7000 PME répondantes, pour 21 pays africains impliqués) qui permet tout particulièrement de rendre plus visible le secteur de la très petite entreprise, trop souvent oublié par les études et conférences internationales sur l'Afrique. La CPCCAF contribue, de ce fait, à renforcer le courant d'affaires entre l'Afrique et le reste de l'espace francophone.

Dernières publications de la section des affaires européennes et internationales

 <p>LES AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL</p> <p>Les enjeux de la négociation du projet de Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI)</p> <p>Christophe Quenec'h</p> <p>Mars 2016</p> <p>CESE 11</p>	 <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable</p> <p>Philippe Jahshan</p> <p>OCTOBRE 2016</p>	 <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>La politique européenne de transport maritime au regard des enjeux de développement durable et des engagements climat</p> <p>Jacques Beall</p> <p>MAI 2017</p>
---	---	--

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

 <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Les nouvelles formes de travail indépendant</p> <p>Sophie Thiéry</p> <p>NOVEMBRE 2017</p>	 <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Tourisme et numérique</p> <p>Jean-Louis Cabrespines et Régis Wargnier</p> <p>DECEMBRE 2017</p>	 <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Les déserts médicaux</p> <p>Sylvie Castaigne et Yann Lasnier</p> <p>DECEMBRE 2017</p>
---	--	--

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e,
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.
N° 411180001-000118 - Dépôt légal : janvier 2018

Crédit photo : Istock photos

LES AVIS DU CESE



Le dynamisme de la Francophonie est réel. En témoignent le succès mondial du français langue étrangère, la jeunesse de la population des pays francophones africains, l'importance des courants d'échanges économiques francophones ou des communications en langue française sur internet. Dans la diplomatie multilatérale, la Charte de la Francophonie promeut les Objectifs du développement durable, et notamment celui de l'accès à l'éducation pour toutes et tous.

Ressource indispensable d'influence dans les relations internationales, la Francophonie est porteuse de réponses d'avenir face aux défis de la mondialisation. La France doit s'impliquer pleinement dans les coopérations multilatérales de la Francophonie institutionnelle et encourager les initiatives de la société civile francophone transnationale. Elle doit aussi veiller à articuler le projet de la Francophonie en Europe et à faire participer les acteurs territoriaux au mouvement francophone.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr